



STEF

Société anonyme au capital de 13.000.000 €
Siège social : 93, boulevard Malesherbes - 75008 PARIS.
999 990 005 RCS Paris

RAPPORT FINANCIER 2021

SOMMAIRE

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER 2021	3
RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EXERCICE 2021	5
RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT SUR LA DECLARATION CONSOLIDEE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION	107
COMPTES CONSOLIDES 2021	114
COMPTES ANNUELS 2021	170
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS EXERCICE 2021	175
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES	195
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	203



**ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT
FINANCIER 2021**



DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER EXERCICE 2021

J'atteste conformément aux dispositions de l'article 222.3 du règlement général de l'AMF, qu'à ma connaissance, les comptes au 31 décembre 2021 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans le périmètre de la consolidation du Groupe STEF et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

7 avril 2022

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal stroke, positioned to the left of the printed name.

Stanislas LEMOR
Président directeur général



**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EXERCICE 2021**

SOMMAIRE

L'UTILITE SOCIALE DU GROUPE	7
L'ECOSYSTEME ALIMENTAIRE DU GROUPE	7
LE MODELE D'AFFAIRES DU GROUPE.....	9
LA RAISON D'ETRE DE STEF	9
PERFORMANCE DU GROUPE EN 2021.....	11
FAITS MARQUANTS DE L'ACTIVITES DU GROUPE EN 2021	11
STEF FRANCE	12
STEF INTERNATIONAL	16
MARITIME.....	20
PERSPECTIVES 2022	22
AUTRES ACTIVITES	23
IMMOBILIER.....	23
SYSTEME D'INFORMATION.....	25
DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA FINANCIERE.....	27
PREAMBULE.....	28
ENJEUX ET STRATEGIE	28
ENVIRONNEMENT : NOS ENGAGEMENTS POUR LA PLANETE.....	37
SOCIAL : NOS ENGAGEMENTS POUR LES EQUIPES	54
SOCIETAL : NOS ENGAGEMENTS SOLITAIRES.....	64
SECURITE SANITAIRE : NOS ENGAGEMENTS POUR LES CLIENTS ET LES CONSUMMATEURS.....	65
GOUVERNANCE ET ETHIQUE	69
PLAN DE VIGILANCE.....	70
NOTE METHODOLOGIQUE.....	73
RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	74
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LA DIRECTION GENERALE.....	74
RAPPORT SUR LA POLITIQUE DE REMUNERATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX (ARTICLE L.22-10-8 DU CODE DE COMMERCE).....	81
RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL	87
FACTEURS DE RISQUES.....	93
COMPTES CONSOLIDÉS	100
RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ MÈRE – STEF SA.....	104

L'ECOSYSTEME ALIMENTAIRE DU GROUPE

2021 : une année de reprise atypique dans un environnement incertain

L'incertitude sanitaire a persisté en 2021. Si la mise en place de campagnes de vaccination massives dès le second trimestre a largement freiné la pandémie et a permis aux économies de rebondir, la résurgence de vagues épidémiques successives a forcé les gouvernements à prendre des mesures de restriction tout au long de l'année. Les acteurs du monde agro-alimentaire n'ont eu d'autre choix que de s'adapter à cette situation.

Evolution du PIB en 2021 vs 2020 et 2019

Variation annuelle, en %, du PIB réel	Zone Euro	FR	BE	IT	ES	PT	ND	CH	UK
2021 (vs 2020)	5,2	6,7	5,6	6,2	4,9	4,4	3,8	3,7	7,2
2020 (vs 2019)	-6,4	-8,0	-6,3	-8,9	-10,8	-8,4	-3,8	-2,5	-9,4

Source : mise à jour des estimations FMI, janvier 2022. Sauf pays en italique octobre 2021.

Dans plusieurs pays européens, la croissance, soutenue par la consommation domestique, a renoué avec son niveau antérieur à la crise dès le début d'année 2022, voire dès l'automne 2021 en France. Cependant, la forte demande provoquée par cette reprise abrupte et le retour de l'inflation, dopée par l'augmentation des prix de l'énergie ont créé des tensions. La croissance a ralenti au dernier trimestre, perturbée par une nouvelle vague épidémique.

Des chaînes d'approvisionnement mondialisées très perturbées

En 2021, les aléas du transport maritime international ont désorganisé les supply-chain mondialisées. Associée à des événements climatiques extrêmes, ces perturbations ont entraîné la plus forte hausse de prix des matières premières agroalimentaires depuis plus de dix ans (+28,1%, vs 2020, selon l'indice FAO).

En Europe, le transport routier a dû pallier une pénurie de conducteurs. Au niveau logistique, le rattrapage de la consommation, associé à l'essor du e-commerce, a accru le besoin de main d'œuvre, créant des tensions sur le marché de l'emploi. Enfin, la flambée du prix des carburants, de l'électricité et des emballages, ainsi que les dépenses liées à la mise en place des normes sanitaires ont renchéri les coûts du secteur. Cet environnement a nécessité une réelle capacité de résilience de la part des acteurs du secteur de l'alimentaire.

Le remodelage de la supply chain alimentaire

La modification des modes de vie engendrée par la persistance de la crise sanitaire a ancré de nouvelles habitudes alimentaires. L'hybridation du travail favorisée par le développement du

télétravail, ou encore le locavorisme¹ illustrent les nouveaux comportements qui ont profondément impacté les circuits de distribution. Ainsi, les bassins de consommation se transforment, comme le montre la baisse de fréquentation des quartiers d'affaires, entraînant un report des volumes alimentaires consommés vers les zones résidentielles. Que ces évolutions soient conjoncturelles ou pérennes, les vagues épidémiques successives ont accentué cette volatilité et engendré, pour leurs acteurs, une réorganisation des opérations logistiques.

La supply chain des distributeurs et des industriels agroalimentaires ont dû faire preuve de résilience et d'efficacité, ces derniers se devant d'assurer une continuité opérationnelle de qualité alors que la demande et les approvisionnements étaient instables.

La restauration hors domicile a également démontré un besoin d'ajustement continu, du fait des fluctuations des contraintes sanitaires tout au long de l'année.

L'essor du e-commerce alimentaire s'est poursuivi. Parallèlement aux distributeurs traditionnels et aux pure-players, un foisonnement de modèles hybrides est apparu, tels que le quick commerce, les dark kitchen ou encore les acteurs de la livraison de repas à domicile. A la recherche de solutions adaptées, ces modèles mettent au défi l'équilibre économique des schémas logistiques traditionnels et incitent à revisiter les problématiques de logistique urbaine : une course effrénée est donc lancée sur ce segment en ébullition.

Les deux dernières années auront prouvé le caractère essentiel de la logistique dans un contexte de mutation profonde de l'écosystème alimentaire. Les supply chain de ses acteurs sont davantage encore sous pression et médiatisées avec, de surcroît, des exigences fortes en matière de transition écologique.

Une transition écologique incontournable

L'univers alimentaire étant, par essence, particulièrement sensible aux enjeux RSE, les problématiques liées à la transition écologique façonnent les attentes des parties prenantes de l'ensemble de la chaîne de valeur agro-alimentaire.

Sur le plan réglementaire, les rapports publiés à l'occasion de la dernière conférence internationale pour le climat (COP 26) et le Paquet Climat européen « Fit for 55 » de la Commission européenne² sont à l'origine de mesures et de réformes qui impacteront profondément les secteurs du transport et de la logistique.

De leur côté, les acteurs de la chaîne agro-alimentaire s'engagent au travers de plans d'actions pour contrer les externalités négatives de leurs activités.

¹Consommation de produits alimentaires produits près de chez soi.

² Baptisé « *Fit for 55* » (*Prêts pour 55*), le paquet législatif climat de l'Union européenne prévoit un panel de mesures pour atteindre l'objectif de 55 % de réduction d'émissions de gaz à effet de serre en 2030, par rapport à 1990, telles que la fin de la vente des voitures thermiques en 2035, la réforme du marché du carbone, la taxation du kérosène, le développement des renouvelables dans le mix électrique.

La démultiplication d'engagements volontaires pris par les clients du Groupe témoigne de cette dynamique. Aux côtés de ses parties prenantes, STEF a décidé d'accélérer sa transformation vers une logistique « bas carbone », comme en témoigne son programme « Moving Green » lancé en 2021.

LE MODELE D'AFFAIRES DU GROUPE

Au centre de la chaîne logistique alimentaire, le Groupe est le trait d'union entre les univers de la production agro-alimentaire et de la consommation.

Leader européen des services de logistique et de transport sous température contrôlée (-25°C à +15°C), le Groupe achemine chaque jour les produits frais, surgelés ou thermosensibles de leurs zones de production vers leurs zones de consommation dans les meilleures conditions de sécurité sanitaire, de délais et de qualité.

Son modèle d'affaires de pure player du transport, de la logistique et du conditionnement agro-alimentaire sous température dirigée repose sur son expertise unique, acquise depuis un siècle, qui lui confère une compréhension fine du marché et de ses évolutions en Europe. Elle lui permet de garantir à ses clients le respect de leurs produits dans la plus grande sécurité sanitaire ainsi que leur disponibilité partout sur le continent européen, chaque fois qu'un consommateur le demande.

Depuis sa création, le Groupe STEF assure un rôle de pionnier dans son secteur d'activité. Il évolue en permanence pour offrir les meilleurs services à ses clients, et pour garantir, durablement et en toutes circonstances, l'accès à la sécurité, la diversité et au plaisir alimentaires pour tous.

LA RAISON D'ETRE DE STEF

« Garantir durablement et en toute sécurité l'accès à la diversité et au plaisir alimentaires pour tous »

Depuis sa création, le Groupe affiche sa vocation : « Servir l'humain ». Animés par une culture et des valeurs communes, ses équipes mettent leur expertise au service de l'approvisionnement alimentaire des populations. Avec enthousiasme, respect, rigueur et performance, elles œuvrent pour garantir la confiance et le plaisir que trouvent les Européens dans les produits alimentaires qu'ils consomment au quotidien. Parce que STEF est une entreprise de service, les équipes ont aussi à cœur de nouer des relations humaines de confiance et de réciprocité avec toutes les parties-prenantes et qui se traduisent dans le soin porté aux produits des clients du Groupe, comme dans le partage des fruits de la réussite collective du groupe au travers de l'actionariat salarié.

STEF se définit comme un « Connecteur de valeurs ». Au centre de la chaîne logistique alimentaire, le Groupe joue un rôle essentiel : celui de générateur de valeur ajoutée pour l'ensemble des acteurs du monde alimentaire. En connectant producteurs, distributeurs et restaurateurs, il apporte des solutions efficaces permettant :

- de garantir l'intégrité et la sécurité sanitaire des produits alimentaires,
- de répondre aux évolutions du marché et des modes de consommation,

- d'accompagner le développement de ses clients en Europe.

Les convictions du Groupe se traduisent dans ses « Engagements durables ». La mission d'approvisionner les populations au quotidien en produits alimentaires confère à STEF une responsabilité sociétale forte. Chaque jour, elle engage les collaborateurs du Groupe à mettre toutes les énergies au service d'un monde alimentaire plus vertueux, respectueux de l'environnement et des Hommes. L'ambition de STEF est claire : assumer un leadership responsable au sein de son secteur en devenant un modèle en matière d'amélioration de notre empreinte carbone.

Le groupe STEF est organisé autour de **trois secteurs opérationnels** :

- **STEF France.** Les activités Transport et Logistique en France sont regroupées sous l'appellation « **STEF France** », selon une segmentation par marchés des activités en France. Cette organisation permet d'accompagner l'évolution des marchés et les besoins des clients du Groupe pour une prise en compte adaptée à leurs exigences spécifiques. Les performances des activités sont suivies par segments de marchés clients avec huit Business units (BU).
- Les activités internationales menées en Italie, Espagne, Portugal, Belgique, Pays-Bas et Suisse, dans le transport comme dans la logistique, sont rassemblées dans le **Pôle STEF International** qui couvre également les activités de flux européens.
- Le **Pôle Maritime** : La Méridionale est la filiale maritime du Groupe avec 4 cargos mixtes. Elle assure une activité de transport de passagers et de fret entre le continent et la Corse dans le cadre d'une délégation de service public. En 2021, elle a ouvert une ligne, fret et passagers, entre Marseille et Tanger.

FAITS MARQUANTS DE L'ACTIVITES DU GROUPE EN 2021

Au 31 décembre 2021, le Groupe STEF affiche un chiffre d'affaires de 3 507 M€, en progression de 11,5% par rapport à 2020 (9,4% à périmètre comparable) et un résultat opérationnel en progression de 31,7%

Les premiers mois de l'année ont été marqués par la résurgence d'une nouvelle vague épidémique de Covid-19 en Europe. Celle-ci a entraîné des restrictions sanitaires et des re-confinements successifs dans les pays d'implantation du Groupe. La situation s'est progressivement détendue au printemps pour se durcir de nouveau en fin d'année.

L'évolution des activités du Groupe STEF a suivi cette tendance. Les phases de confinement et de restrictions sanitaires et de circulation ont pesé sur la croissance pendant la première partie de l'année. A partir du mois de mai, l'allègement des mesures sanitaires et la réouverture des enseignes de restauration ont généré une accélération des volumes et une reprise de la croissance dans tous les pays qui s'est stabilisée sur la fin de l'année. Ce rebond d'activité s'est traduit par un retour aux tendances antérieures à la pandémie. Les performances du Groupe se rapprochent de leur niveau enregistré en 2019.

2021, UNE ANNEE DE REBOND ET DE DEVELOPPEMENT

L'année 2021 aura été particulièrement riche en développements et opérations de croissance externe avec :

- L'intégration des activités du groupe Nagel en Italie, en Belgique et aux Pays-Bas (à compter du 30 juin pour cette dernière). L'acquisition d'une participation de 49% au sein de la société SVAT en Italie, société de transport et de logistique spécialisée dans les produits surgelés ;
- En France, l'acquisition du solde de la participation dans la société Logistique Internationale

- Alimentaire, spécialisée sur les flux internationaux vers l'Europe du Nord et les pays de l'Est ;
- Un rebond d'activité et une reprise de la croissance pour la quasi-totalité des Business Units en France et dans les autres pays d'implantation du Groupe ;
 - Le retour à une situation d'équilibre pour les activités de restauration hors domicile ;
 - Le positionnement fort du Groupe en matière de RSE avec le lancement de la démarche environnementale Climat 2030 du Groupe, « Moving Green » portant sur la réduction de l'empreinte environnementale et « Mix-up » relative à la mixité et à l'égalité professionnelle femmes-hommes ;
 - Enfin, le franchissement d'une étape importante dans la stratégie de développement du Groupe avec l'acquisition de la société Langdons au Royaume Uni, le 31 décembre 2021.

STEF FRANCE

STEF France opère sur les marchés de la logistique, du transport massifié de produits alimentaires sous température contrôlée et sur le conditionnement industriel. Il s'agit d'un marché exigeant, régi par des contraintes de traçabilité, de délais et de températures.

Pour répondre à ces enjeux, STEF France se différencie par :

- La densité de son réseau de plateformes et d'entrepôts, en proximité avec le tissu économique local et en constante évolution pour optimiser et anticiper son développement ;
- Son expertise dans la gestion dynamique des flux ;
- La valeur ajoutée d'un service différencié selon les températures et les typologies de clients destinataires ;
- Des technologies et des systèmes d'information innovants qui lui permettent d'organiser le stockage, la préparation de commande, le suivi et la gestion des flux de ses clients ;
- L'engagement, le savoir-faire et le sens du service de ses équipes.

Les performances des activités de STEF France sont suivies par segments de marchés clients avec 8 business units : Flux Frais/ Frais Supply Chain / Surgelé / Tempéré et Sec Alimentaire (TSA) / Restauration hors domicile (RHD) / GMS / Seafood / Conditionnement.

En 2022, une 9^{ème} BU « Flux Internationaux » verra le jour. Celle-ci intégrera les unités réalisant des activités de flux internationaux, logées au sein de la BU Flux Frais, ainsi que le fonds de commerce issu de la société Logistique Internationale Alimentaire (LIA), acquis auprès du groupe Nagel en 2021. LIA est basée à Rungis et traite les flux de la France vers l'Allemagne, les pays de l'Est et du Nord de l'Europe.

ANALYSE PAR FILIERES

En 2021, STEF France a affiché un chiffre d'affaires de 2 079 M€, en hausse de +6,8% par rapport à 2020 (+6,8% à périmètre comparable), et de +1,2% (+24M€) vs 2019, dernier exercice

précédant la crise sanitaire.

La persistance de la crise sanitaire s'est traduite par des impacts opposés de ceux rencontrés en 2020, en raison des mutations des modes de consommation qui ont engendré des transferts de flux d'une BU à l'autre. L'ensemble des filières de STEF France a dû gérer, dans le même temps, une extrême volatilité des volumes, plus marquée encore qu'en 2020, une situation de raréfaction inédite de main d'œuvre et une augmentation rapide de l'absentéisme en fin d'année, liée à la contagiosité du variant Omicron. Pour l'ensemble des business units, l'enjeu a été d'éviter les ruptures et de fournir aux clients le service attendu.

Ces nouveaux facteurs de disruption apparus en 2021 ont entraîné une inversion des performances des BU par rapport à 2020. Les deux BU Frais – Flux et Supply chain - ont connu une très bonne dynamique, les BU RHD et Seafood ont entamé des trajectoires de redressement et la BU Conditionnement a restauré sa rentabilité. A l'inverse, les performances des BU Surgelés et GMS ont été impactées par la flambée des coûts de l'électricité.

Malgré l'extrême volatilité de ses volumes et les facteurs exogènes cités, la performance a été maintenue avec un résultat opérationnel de STEF France en nette progression, à 122,9M€.

Répartition du chiffre d'affaires de STEF France par marchés clients.

Frais (flux et supply chain)	GMS	Surgelés	Tempéré et sec alimentaire et conditionnement	RHD	Produits de la mer
52 %	17%	11%	9%	5%	6%

FLUX FRAIS

Les activités Flux Frais ont connu un fort rebond en 2021 avec un chiffre d'affaires en progression de +8,3%, sous les effets conjugués de la reprise économique, de la dynamique commerciale des clients et de gains de parts de marché.

Les phases successives de restrictions sanitaires ont généré une forte volatilité des volumes, sollicitant fortement la capacité des équipes à adapter les dispositifs de production.

Le résultat opérationnel progresse de 39% vs 2020.

Afin d'accompagner la croissance et les évolutions du secteur, STEF a intensifié ses investissements dans la formation notamment à travers la création de l'Ecole de Conduite et la signature de partenariats pour favoriser l'intégration de personnes éloignées de l'emploi.

STEF a poursuivi la mutation de son parc de véhicules vers des solutions vertueuses pour l'environnement dans le cadre de la démarche Moving Green, qui permettra au Groupe d'atteindre ses objectifs de réductions d'émission Co₂ en 2030.

FRAIS SUPPLY CHAIN

La BU a renoué avec la croissance grâce à une dynamique commerciale forte avec le démarrage de nouveaux contrats. Le chiffre d'affaires affiche une progression de + 6%,

La progression de l'activité s'est accompagnée de fortes contraintes d'exploitation en raison des variations de volumes inhabituelles et de la situation de saturation des sites, en particulier en région lyonnaise. Les projets d'extension de plusieurs sites doivent permettre à la BU de répondre pleinement à ces nouveaux besoins, avec un outil immobilier renouvelé et adapté aux enjeux de croissance du Groupe. La filière a été confrontée aux problématiques de pénurie de main d'œuvre.

SURGELES

Le chiffre d'affaires de la BU a progressé de +4,5% par rapport à 2020. Les activités de flux en réseau sont revenues dans l'ensemble à une situation d'avant crise, avec pour autant une variabilité accrue et des pointes d'activité exacerbées pendant la période estivale et à l'approche des fêtes de fin d'année qui ont provoqué des situations d'engorgement.

Le chiffre d'affaires logistique a conservé un niveau satisfaisant malgré un coefficient de remplissage en léger retrait à 87,8%, contre 91,1% en 2020. Les activités de préparation de commande et les services associés ont été dynamiques.

L'année 2021 restera marquée par la très forte hausse des prix d'électricité, en particulier au dernier trimestre, qui ont pesé sur la performance. Retraitée de cet élément exogène, la performance économique serait équivalente à celle de 2020.

TSA (Tempéré et sec alimentaire)

Avec un chiffre d'affaires en croissance de +8,9%, l'activité Tempéré et Sec Alimentaire a poursuivi sa progression et a bénéficié de la dynamique de ses clients.

Plusieurs démarrages de dossiers ont vu le jour sur les sites d'Orléans Nord et de l'Isle d'Abeau, portant les taux de remplissage à 70% sur ces deux sites. Le dispositif immobilier sera pleinement optimisé en 2022 avec l'arrivée de nouveaux clients.

Les perspectives de développement sont telles que des prospections immobilières sont en cours afin de compléter le dispositif, notamment en région orléanaise où la limite capacitaire sera atteinte en 2023. D'autres projets immobiliers sont en cours, pour répondre aux projets de clients de la BU, tels que l'agrandissement du site de Saint Sever afin d'accompagner l'un des principaux clients de la BU dans son projet d'externalisation d'opérations de conditionnement et la perspective d'un nouvel entrepôt en Normandie pour un client souhaitant organiser son 4PL avec le Groupe.

RHD

L'activité RHD a été fortement impactée au cours du premier semestre par les épisodes successifs de confinement et de couvre-feu, se traduisant par une très forte baisse sur la période.

A partir du mois de juin, l'activité a repris un rythme plus soutenu, pour revenir sur la seconde partie de l'année à un équilibre, en termes de volumes, proches des standards antérieurs à la crise sanitaire.

Au final, le chiffre d'affaires a progressé de +6,8% en 2021.

Les arbitrages stratégiques opérés sur le portefeuille de clients et les développements sur d'autres dossiers ont permis d'atteindre l'équilibre économique au 2^{ème} semestre 2021. L'accompagnement de la sortie de deux dossiers a permis une réorganisation des sites et la mise en adéquation des coûts d'exploitation avec le volume d'affaires traité, les charges fixes inhérentes aux exigences de cette activité étant particulièrement importantes.

La BU évolue désormais sur une base solide et assainie. Son savoir-faire a été reconnu par deux enseignes d'un groupe de restauration gérant des cuisines centrales avec la signature de contrats qui débiteront en 2022.

GMS

L'activité de cette filière est centrée sur le modèle de « contract logistic » regroupant des activités de stockage et de préparation de commandes pour les principales enseignes de grande distribution, sur les activités B to B et B to C.

Le chiffre d'affaires est identique à celui de 2020, à 168,5M€ pour un périmètre qui s'est considérablement transformé avec l'ouverture de deux sites et la fermeture de deux autres. Les effets « Covid » qui avaient considérablement dynamisé l'activité en 2020 se sont estompés en 2021.

Pour autant, l'environnement est resté très perturbé, avec des volumes très erratiques, des prévisions incertaines au gré de l'évolution de la crise sanitaire, qui assortis à une forte tension sur les ressources, ont considérablement affecté la performance.

2021 a confirmé l'accélération de l'évolution des modes de consommation, avec des tendances de fond telles que le besoin de proximité, de sécurité alimentaire, de parcours omnicanal et de prix compétitifs.

Les activités de e-commerce alimentaire représentent désormais le quart du chiffre d'affaires de la Business Unit. Deux sites dédiés à cette activité ont été ouverts en 2021, l'un dans le Sud-Est de la France à Aix en Provence et le second en région parisienne à Lieusaint (77) afin d'offrir aux « pure-players » du e-commerce alimentaire³ une solution, clé en main, qui combine une offre

³ Nouveaux acteurs sur ce marché qui vendent leurs produits exclusivement via internet ou des industriels agroalimentaires et qui souhaitent développer leurs ventes en vente directe au consommateur.

transport et logistique tri-température incluant stockage, préparation de commande et distribution.

Les perspectives sont bien orientées sur ce marché du e-commerce avec, pour le Groupe, des dossiers en voie de concrétisation.

SEAFOOD

Le chiffre d'affaires de la BU affiche une croissance de + 2,9%. Malgré un rétablissement de la consommation en fin d'année, les restrictions sanitaires, avec la fermeture des restaurants pendant les cinq premiers mois de l'année n'auront pas permis de retrouver des tonnages normaux à destination des restaurants et des grossistes alimentaires.

Dans la continuité de l'année 2020, la BU a poursuivi son plan d'adaptation de ses coûts de fonctionnement afin d'ajuster au plus près les moyens d'exploitation à la baisse d'activité, tout en respectant la promesse de qualité de services attendue des clients de la filière.

CONDITIONNEMENT INDUSTRIEL

La BU de Conditionnement industriel rassemble les compétences du Groupe en matière de copacking et de comanufacturing et a pour ambition d'accompagner les clients pour la commercialisation et la mise en valeur de leurs produits dans les univers du frais, du surgelé ou de l'ambiant.

En 2021, la structuration de l'activité Conditionnement s'est poursuivie avec le renforcement des capacités d'étude et la réponse à de nombreux appels d'offre, se traduisant par un chiffre d'affaires en hausse de 24,3 %.

La croissance a été tirée par des projets ponctuels avec des clients de la cosmétique et par le démarrage d'un dossier dans le secteur de la distribution spécialisée.

Ces nouveaux projets ont permis de compenser une demande toujours atone de la part des divisions « Travel Retail » des clients du luxe et de la cosmétique. L'activité est revenue à son niveau de rentabilité normatif.

STEF INTERNATIONAL

Les activités de transport et logistique du groupe en Italie, en Espagne, au Portugal, en Suisse, en Belgique et aux Pays-Bas sont rassemblées au sein de STEF International, qui intègre également les activités de flux internationaux au départ de tous ces pays, ainsi qu'avec l'Allemagne et les pays d'Europe de l'Est.

Ce pôle traite également les relations avec des partenaires du Groupe au Royaume-Uni, en Scandinavie et dans les Pays de l'Est.

En 2021, STEF International affiche un chiffre d'affaires en hausse de +19,3%, à 972 M€, (+11,4% à périmètre constant). L'effet périmètre est lié à l'intégration des activités du groupe Nagel en Belgique (+38,2%), aux Pays Bas (+33,6%) et en Italie (+21,8%).

L'apport de chiffre d'affaires des activités de Nagel dans ces pays est de 72,3 M€, intégrant 7,8 M€ pour les Pays Bas dont l'intégration a été effective au 30 juin 2021.

Portée par une dynamique commerciale soutenue, la progression du chiffre d'affaires a été très forte pour la Suisse (+22,4%). L'activité de flux européens a été dynamisée par la forte reprise des flux, nationaux et internationaux.

Dans l'ensemble, la dynamique d'investissement et de développement a été présente dans tous les pays d'implantation du Groupe, qu'il s'agisse d'opérations de croissance externe ou de projets immobiliers.

La fin de l'année 2021 a été marquée par l'acquisition de Langdon Group Ltd au Royaume Uni auprès du groupe Nagel, le 31 décembre 2021. Langdon Group est un spécialiste national du transport sous température dirigée et un acteur de l'import / export de produits alimentaires frais et surgelés entre le Royaume-Uni et l'Europe continentale. Langdon Group a réalisé en 2021 un chiffre d'affaires de 174 M€. Le groupe emploie 1 436 collaborateurs et détient huit sites sur le territoire britannique qui lui permettent de servir 20 000 destinataires.

L'acquisition de Langdon Group représente pour le Groupe STEF une étape importante dans sa stratégie de développement ; il s'agit de son 8^{ème} pays d'implantation.

ITALIE

Pour STEF en Italie, l'année 2021 s'est clôturée avec un chiffre d'affaires en hausse de 21,8%. La croissance organique s'est révélée très dynamique dans tous les secteurs d'activité, en particulier, les activités Surgelés. STEF Italie a bénéficié de l'apport en année pleine des activités du groupe Nagel, acquises fin 2020. Ces dernières ont contribué au développement des activités de groupage national et international, ainsi qu'à celui des activités de chargement de camions complets.

La performance économique est satisfaisante, grâce à la bonne maîtrise des ressources et des moyens dans la continuité du plan d'adaptation lancé en 2020.

STEF Italie a poursuivi sa trajectoire de constructions immobilières avec l'ouverture de deux sites, l'un près de Bergame en Lombardie et le second en Vénétie (Padoue).

En matière de croissance externe, le Groupe a procédé à l'acquisition d'une participation de 49% au sein de la société SVAT, spécialisée dans le transport et la logistique alimentaire de produits surgelés. Cette opération permet de renforcer les synergies entre les deux groupes dans le domaine de la distribution de ce type de produits.

ESPAGNE

Les activités de STEF en Espagne ont enregistré une progression significative avec un chiffre d'affaires en hausse de +12,6 %. La croissance a été dynamisée par le fort développement des activités de transport international et par la signature d'un nouveau contrat logistique avec un acteur de la grande distribution.

2021 aura également été marquée par l'intensification du maillage du réseau de transport national avec l'ouverture d'un point d'accélération de flux dans une région de production agroalimentaire, à Benavente (Castille et Leon) et le démarrage d'une activité à Ciudad Real (Castille-La Manche). La densification du réseau a encore franchi une nouvelle étape avec l'acquisition des activités de la société Enaboy Castilla qui permettent au Groupe de renforcer sa position dans la région de Castille et Leon, au travers de ses plateformes basées à Benavente, à Salamanca et à Valladolid.

PORTUGAL

En 2021, Stef Portugal a renoué avec la croissance, affichant un chiffre d'affaires en progression de 11 % par rapport à l'exercice précédent. Deux faits marquants ont illustré l'exercice : l'ouverture de la plateforme Transport au nord de Lisbonne à Alenquer et la création d'une offre « Fruits et Légumes » sous la bannière « Colheita do Dia ».

En parallèle, STEF Portugal a développé de nouveaux services et fonctionnalités dans le domaine du digital afin de proposer des solutions ciblées à ses clients.

A l'instar des constats dans les autres pays d'implantation du Groupe, la performance de l'année a été impactée par la forte hausse des coûts de l'électricité. STEF Portugal table sur la politique de réduction de l'impact carbone du Groupe et sur l'équipement de ses plateformes en panneaux photovoltaïques pour mieux maîtriser l'impact de ces fluctuations de coûts.

BELGIQUE

STEF est majoritairement présent en Belgique sur deux types d'activité : le groupage national et international de produits frais et surgelés et la logistique de massification pour les industriels du frais.

L'année 2021 aura été marquée par deux phases distinctes pour STEF Belgique. Dans la première partie de l'année les activités liées à l'exportation et la restauration ont été fortement impactées par les effets de la crise sanitaire. Au second semestre, la soudaine reprise d'activité sur tous les segments y compris le marché de la distribution domestique, a généré de fortes perturbations dans la gestion opérationnelle des exploitations.

Le fait marquant de l'année aura été l'acquisition, effective au 31 décembre 2020, de la société Nagel Nazareth dans l'ouest du pays qui signe l'ambition du Groupe de poursuivre son renforcement sur le marché national. Cette intégration constitue une étape-clé dans la constitution

du réseau de distribution qui s'articule autour de deux plateformes principales, à Nazareth et à Saintes, et de deux plateformes secondaires à Bruxelles et à Liège.

En ce qui concerne les activités logistiques, le Groupe a décidé d'augmenter ses capacités et a lancé la construction d'un nouvel entrepôt à Tubize en région wallonne. Celui-ci sera livré en 2023 et contribuera au développement des activités supply-chain.

PAYS-BAS

En 2021, STEF Nederland a poursuivi ses actions de redressement et a intégré avec succès, à compter du 30 juin 2021, la branche d'activité néerlandaise du groupe Nagel. Les synergies créées par la mutualisation de ces activités et l'apport de nouveaux clients ont contribué au développement de l'activité et à l'amélioration des performances économiques.

Avec l'intégration des activités de Nagel, une quatrième plateforme située à Raalte et spécialisée dans les flux internationaux, complète désormais le dispositif immobilier du Groupe dans le pays, en complément des trois sites déjà présents à Bodegraven, à Eindhoven et à Raalte.

SUISSE

A la suite des transformations réalisées dans l'organisation de STEF Suisse au cours des deux années précédentes, la dynamique commerciale a franchi un nouveau cap en 2021. La croissance est présente sur tous les marchés, avec le démarrage d'un dossier logistique en e-commerce et celui, à l'automne, d'un dossier logistique en surgelé sur le site de Kölliken. Le taux moyen de remplissage des entrepôts surgelés est revenu aux standards habituels de STEF Suisse (92%). L'activité de flux européens est en forte croissance, à l'instar des performances de la filiale Flux européens dédiée du Groupe.

Dans le cadre de sa participation au projet Moving Green, STEF Suisse a doté la plateforme de Kölliken de panneaux photovoltaïques sur l'intégralité de sa toiture. Cette installation couvrira 20% de la consommation électrique de la plateforme.

FLUX EUROPEENS

La filiale dédiée du Groupe, STEF Eurofrischfracht (EFF) exerce sur le marché des flux intra-communautaires sur les axes Nord-Sud (flux en provenance d'Allemagne à destination de la France, de l'Espagne et du Portugal) et Sud-Nord (flux au départ de l'Espagne et de la France vers l'Allemagne et l'Autriche).

Elle met son savoir-faire au service des industriels européens et de la grande distribution et s'appuie pour cela sur sa plateforme située à Strasbourg.

La croissance de l'activité de flux européens a été soutenue en 2021 du fait d'une augmentation des activités de préparation de commandes pour les acteurs de la distribution (GMS). Les phases de confinement successives ont généré de fortes amplitudes dans les volumes à traiter, du fait de la fermeture des restaurants et du report des volumes alimentaires consommés vers les zones résidentielles.

Le second semestre a été marqué par la hausse des coûts de transport, dans un contexte de raréfaction des moyens roulants, de pénurie de conducteurs à l'échelle européenne et d'un carburant plus cher.

MARITIME

La Méridionale assure traditionnellement un service public de transport maritime de passagers et de fret, basé sur l'exploitation de cargos mixtes, entre Marseille et la Corse.

Elle dispose de quatre navires rouliers mixtes. L'ensemble représente une capacité totale de 7.600 mètres linéaires (soit l'équivalent de 560 remorques et de 2.300 passagers avec leurs voitures).

La Méridionale s'est vu attribuer, à compter du 1^{er} mars 2021, une nouvelle délégation de service public pour la desserte de la Corse d'une durée de 22 mois. Celle-ci concerne le port d'Ajaccio, en partenariat avec Corsica Linéa, et le port départemental de Propriano. Deux navires sont mobilisés à cet effet, le Piana et le Kalliste.

La Méridionale a également clôturé une année pleine de fonctionnement de la ligne maritime ouverte en décembre 2020 entre Marseille et Tanger (Maroc), sous la forme d'une desserte régulière en fret et passagers avec deux navires affectés, le Pelagos et le Girolata.

Ces évolutions ont généré un effet positif sur le chiffre d'affaires qui se rapproche d'un niveau normatif en s'établissant à 90 M€, soit une hausse de 58,5% par rapport à un exercice 2020 très lourdement impacté par la perte de la desserte des ports de Bastia et d'Ajaccio dans le cadre de la précédente délégation de service public sur la Corse.

En revanche, en 2021, la poursuite des restrictions sanitaires en matière de circulation des passagers et de fret a pesé fortement sur l'activité de La Méridionale, tant sur l'activité vers la Corse, pendant la première partie de l'année, que sur la ligne Marseille-Tanger, continuant d'impacter fortement sa rentabilité.

Au final, si La Méridionale réalise les performances attendues pour ses traversées de desserte de la Corse, la situation est différente pour ce qui concerne la ligne Marseille-Tanger pour laquelle La Méridionale n'a pas été en mesure de mettre en place le service planifié en raison des restrictions sanitaires persistantes tout au long de l'année dans le pays.

Perspectives :

- Desserte de la Corse : La prochaine délégation de service public dont le cahier des charges sera connu au printemps 2022 et dont l'entrée en vigueur est prévue à partir du 1^{er} janvier 2023, représente un enjeu majeur pour La Méridionale ;
- Ligne Marseille-Tanger : La montée en puissance de la ligne est de nouveau impactée par les restrictions sur le trafic passagers au 1^{er} trimestre 2022. Toutefois, cette offre par la voie maritime intervient à un moment opportun en matière de recherche de solutions alternatives aux trafics par voie routière via l'Espagne ;
- Au plan environnemental, La Méridionale s'intègre pleinement dans la démarche « Moving Green » du Groupe en termes de réduction de l'impact de ses activités, en particulier avec le système de filtre à particules, qui affiche de belles performances en matière de diminution des rejets de soufre et de particules fines en mer. Les actions de La Méridionale dans ce domaine sont présentées dans la section « Environnement ».

En 2021, le contexte sanitaire, avec ses périodes successives de confinement et de restrictions, a continué de peser sur le climat des affaires. Pour STEF, la dynamique de ses clients du secteur agroalimentaire et la reprise des volumes lui ont permis de renouer avec ses paramètres de performance antérieurs à la pandémie.

L'année 2022 sera porteuse d'incertitudes, notamment en raison des évolutions possibles de la crise sanitaire et des effets de la reprise de l'inflation. Le groupe STEF s'engage en 2022 avec confiance et de forts enjeux à relever :

- Intégrer la société Langdons au Royaume Uni ;
- Poursuivre l'adaptation de ses réseaux aux évolutions des marchés de l'agroalimentaire, en mettant l'accent sur l'adaptation des ressources immobilières, la digitalisation et les systèmes d'information ;
- Maintenir une gestion rigoureuse et une présence commerciale forte dans un environnement inflationniste afin de couvrir le renchérissement du coût de ses moyens d'exploitation et les surcoûts liés aux situations de pénurie ou de raréfaction qui pourraient se présenter ;
- Renforcer sa politique de ressources humaines en plaçant ses priorités sur l'attractivité des métiers, le développement des compétences, le pilotage des parcours professionnels et la fidélisation des collaborateurs.

L'année 2022 sera également celle du lancement du prochain plan stratégique à moyen terme du Groupe, destiné à construire ses ambitions en termes de développement et d'innovations pour accompagner au plus près l'évolution de son marché et celui de ses clients.

Pour l'exercice de ses métiers, le Groupe s'appuie sur deux pôles d'expertise :

- Le **Pôle Immobilier** qui gère via sa filiale immobilière dédiée, **IMMOSTEF**, le patrimoine immobilier du groupe en Europe ;
- Le **Pôle Systèmes d'Information** qui rassemble au sein de sa filiale, **STEF INFORMATION ET TECHNOLOGIES (STEF IT)**, les équipes spécialisées en charge des outils informatiques et digitaux.

IMMOBILIER

IMMOSTEF rassemble au sein de son organisation les compétences dédiées à l'acquisition d'actifs immobiliers, à la conception et à la construction des nouvelles installations, à la gestion de patrimoine et à la valorisation d'anciens sites d'exploitation devenus obsolètes. Le Groupe STEF entretient de longue date une politique de détention en propre de ses actifs immobiliers.

En 2021, avec notamment l'acquisition de la société Langdons au Royaume Uni, 15 nouvelles plateformes^[1] ont été acquises/ouvertes et 4 sites ont été fermés. Le parc immobilier exploité par le Groupe a été ainsi porté à 257 implantations, représentant un volume global d'entreposage de plus de 10 millions de m³ (10,1 Mm³) et une surface de plus de 556 000 m² de quais et de locaux d'activité sous température dirigée.

IMMOSTEF est le garant du référentiel de maintenance des bâtiments et installations, partout en Europe, tant au niveau technique qu'environnemental. Elle pilote et coordonne les projets d'amélioration continue et d'innovation. C'est dans ce cadre que cette équipe, qui garantit la mise à disposition et le maintien de l'ensemble des systèmes d'informations liés à l'immobilier et aux équipements, a déployé en 2021 sur plus de 200 sites MATIS 2.0, la nouvelle version interconnectée et conviviale de l'outil de gestion de la maintenance assistée par ordinateur.

Blue EnerFreeze, filiale d'IMMOSTEF dédiée à la gestion énergétique, a poursuivi son développement avec la création de filiales en Espagne et au Portugal. Elle propose également ses services à des sociétés partenaires du Groupe.

Blue EnerSun, société commune à Blue EnerFreeze (majoritaire) et à son partenaire StoreWatt, a livré de nouvelles centrales photovoltaïques en Europe du Sud et lancé de nombreux chantiers en Italie, en Espagne, au Portugal et en France. A l'issue des livraisons des différents chantiers terminés ou lancés en 2021, ce seront plus de 27 MWc qui alimenteront en énergie bas carbone les entrepôts sur lesquels les panneaux sont installés. Ce développement de centrales produisant de l'électricité photovoltaïque met STEF sur la bonne voie pour atteindre l'un des objectifs de sa démarche Moving Green : disposer fin 2025 d'une puissance de production de 80MWc permettant d'autoconsommer 20% de l'énergie totale nécessaire au Groupe.

[1] En 2021, le Groupe a acquis et/ou ouvert quinze plateformes : deux en France (St Genis Laval (69) et Lisieux (14)), deux en Espagne (Salamanca et Valladolid), trois en Italie (Basiano, Vérone et Padoue), une en Belgique (Nazareth), une aux Pays Bas (Raalte) et six au Royaume Uni - Quatre sites ont été arrêtés (3 en France et un en Italie).

PRINCIPALES REALISATIONS EN 2021

IMMOSTEF accompagne le développement du Groupe au travers d'acquisitions, de constructions nouvelles, de chantiers de reconfiguration et de rénovation.

Constructions livrées en 2021

Deux nouveaux sites, en particulier, permettront de renforcer les dispositifs d'exploitation :

- En France, une plateforme à Lisieux pour la BU Flux Frais ;
- En Italie, une plateforme transport de produits frais à Basiano, au Nord Est de Milan.

Extensions et reconfigurations de sites :

- En France, 111 000 m³ de volumes surgelés ont été construits en extension des sites de Saint Sever (40), Burnhaupt (68), Chateaubourg (35) ;
- Les sites de Sorgues (84), Pessac (33), La Crèche (79) et Donzenac (19) ont été étendus avec plus de 13 000 m² complémentaires ;
- Enfin, il est à noter les reconfigurations des sites d'Aix en Provence (dédié au e-commerce) et de Macon (GMS et Supply Chain Frais).

Constructions engagées en 2021

Les investissements se poursuivront en 2022, avec la livraison de nouvelles constructions, dont notamment :

- Une plateforme Transport Flux Frais à Longiano (Cesena- Rimini en Italie) ;
- Une plateforme Supply Chain Frais à Tubize (Belgique) ;
- Un site surgelé à Yffiniac (29) dédié aux activités de stockage et de congélation au service des industriels de la région de Saint Briec ; un autre à Malaga en Andalousie ;
- La création de nouvelles chambres négatives à Ifs (Caen) et à Alcala (Madrid) pour la BU Surgelé ;
- L'extension des sites de Madrid Torrejon (Espagne), Darvault (77) et à Aurice (40) pour les activités de stockage et copacking de produits frais et tempérés
- Des extensions de nombreux sites à Padoue (Italie), Toussieu (69), Boulogne et Carvin (62), Angers (49), Agen (47), Laval (35)
- Les remodeling des sites de Rennes (35) et Lieusaint (77), Yffiniac Flux Frais (29) et Girona en Espagne.

Acquisition de terrains et d'actifs immobiliers

Dans le cadre de la politique active d'acquisition de réserves foncières stratégiques conduite par le Groupe, 27 ha ont été acquis ou sécurisés en 2021, portant ainsi le portefeuille de réserves foncières en Europe à plus de 130 ha fin 2021.

SYSTEME D'INFORMATION

STEF Information et Technologies (STEF IT) conçoit des solutions logicielles, intègre et maintient les systèmes d'information dont le Groupe a besoin pour accompagner ses clients et améliorer la productivité des métiers ;

- STEF IT assure les adaptations de l'outil SAP, utilisé pour les fonctions support ;
- STEF IT accompagne le Groupe dans sa transformation digitale via des projets innovants ;
- STEF IT réalise des applications pour des clients de STEF, industriels et distributeurs.

AIDE A LA PERFORMANCE DES METIERS ET DES FONCTIONS SUPPORT

Dans le contexte de poursuite de la pandémie, les infrastructures et les applications ont été constamment mises à niveau pour permettre aux collaborateurs du Groupe d'alterner des périodes de travail en présentiel et à distance, dans des conditions de flexibilité, de qualité de service et de sécurité optimales.

La priorité a été donnée à la poursuite et au déploiement des projets SI métiers axés autour des applications TMS (Transport Management System) et WMS (Warehouse Management System) sur l'ensemble du périmètre géographique du Groupe, aux outils d'aide à la décision des fonctions Support et aux investissements dans les outils digitaux, dont les enjeux sont prioritaires.

STEF IT a poursuivi la construction d'une solution de dématérialisation des documents de transport de bout en bout et a consolidé le déploiement de sa solution de traçabilité des horaires et des positions auprès des conducteurs du parc propre et des sous-traitants.

La gestion opérationnelle des expéditions et de la distribution a été modernisée par la mise en place d'une application ergonomique de camionnage

L'utilisation du Portail s'est généralisée pour l'ensemble des clients Transport en Europe.

La performance de l'activité logistique en Italie et sa synergie avec l'activité transport ont été soutenues par la mise en place du nouvel outil WMS Groupe et d'une solution intégrée de gestion du Service Clients.

L'ERP SAP a été totalement déployé pour tous les dossiers clients de l'activité de restauration en France.

STEF IT a accompagné les fonctions centrales du Groupe en vue d'accroître l'efficacité, la réactivité et la qualité de leurs actions. De nombreux projets ont été ainsi menés à leur terme :

- Pour la fonction ressources humaines, la dématérialisation des documents liés aux collaborateurs (coffres forts numériques) et l'automatisation de la mise en relation avec les

- sociétés de travail temporaire pour le recours à l'intérim et la mise en place d'un e-learning « MOOC », (cours accessibles à tous sur Internet) ;
- Pour la fonction finance, la finalisation de la dématérialisation fiscale des factures clients et fournisseurs ;
 - Et enfin, pour les fonctions support métiers, le déploiement en France de l'application de gestion de maintenance des véhicules, des matériels de manutention ainsi que du parc immobilier du Groupe.

TRANSFORMATION DIGITALE

STEF IT mène des projets technologiques qui montrent la voie de la transformation digitale du Groupe. A titre d'exemples :

- Le déploiement d'une application mobile intégrant toutes les consignes de sécurité à destination des conducteurs (STEF Driver) ;
- La mise en place d'une application de suivi de l'intégration des nouveaux collaborateurs dans les sites opérationnels (STEP by STEF) ;
- Un Hackathon, dont le thème était centré sur la Gestion du Quai, a réuni plusieurs dizaines de participants et a généré cinq projets innovants qui vont être réalisés.

Une démarche agile a été formalisée, avec la désignation de dix « Digital Champions », la formation d'une communauté digitale, la formalisation d'une méthode (333), le référencement et enfin, le déploiement d'outils d'animation, de collaboration et de prototypage. Ce projet fédérateur a permis aux initiatives émanant du terrain d'être réalisées et déployées rapidement sur des sites pilotes. Les évolutions suivantes peuvent être citées :

- Application mobile de suivi des livraisons pour les restaurants clients de la BU Restauration ;
- Mesure de la satisfaction du client livré par la BU Restauration et la filiale STEF Portugal ;
- Déclaration des anomalies de livraison postérieurement à celle-ci ;
- Consultation des livraisons par le destinataire et téléchargement des documents pour le compte de filiales en Italie ;
- Estimation des temps d'arrêt des conducteurs grâce au machine learning ;
- Gestion des rendez-vous des transporteurs pour le compte de la BU Surgelés ;
- Supervision des racks de stockage en environnement Surgelés.

PREAMBULE.....	28
ENJEUX ET STRATEGIE	28
Politique RSE et raison d'être.....	28
Modèle d'affaires.....	28
Enjeux et engagements.....	29
Parties prenantes.....	35
ENVIRONNEMENT : NOS ENGAGEMENTS POUR LA PLANETE.....	37
Démarche Moving Green	37
Transition énergétique	39
Changement climatique.....	43
Autres enjeux environnementaux liés à l'activité.....	47
Taxonomie verte	51
SOCIAL : NOS ENGAGEMENTS POUR LES EQUIPES	54
SOCIETAL : NOS ENGAGEMENTS SOLITAIRES	64
SECURITE SANITAIRE : NOS ENGAGEMENTS POUR LES CLIENTS ET LES CONSUMMATEURS.....	65
GOUVERNANCE ET ETHIQUE	69
PLAN DE VIGILANCE.....	70
Méthodologie et élaboration du Plan de vigilance.....	70
Plan de vigilance Environnement.....	70
Plan de vigilance Ressources Humaines et droits fondamentaux.....	71
Relations avec les fournisseurs et sous-traitants	71
Formation et information.....	72
Alertes et recueil des signalements	73
NOTE METHODOLOGIQUE.....	73

PREAMBULE

Assurer le transport et la logistique de produits alimentaires à toutes les étapes de la chaîne du froid constitue au quotidien une responsabilité majeure. Les engagements RSE du Groupe font partie de son ADN depuis plus de 20 ans et s'inscrivent pleinement dans la conduite de ses activités comme dans ses valeurs.

Aujourd'hui, STEF en fait un levier de progrès et de performance. Le Groupe s'attache à développer ses activités en conciliant développement économique, respect de la sécurité sanitaire pour les consommateurs, responsabilité sociale et respect des grands équilibres environnementaux.

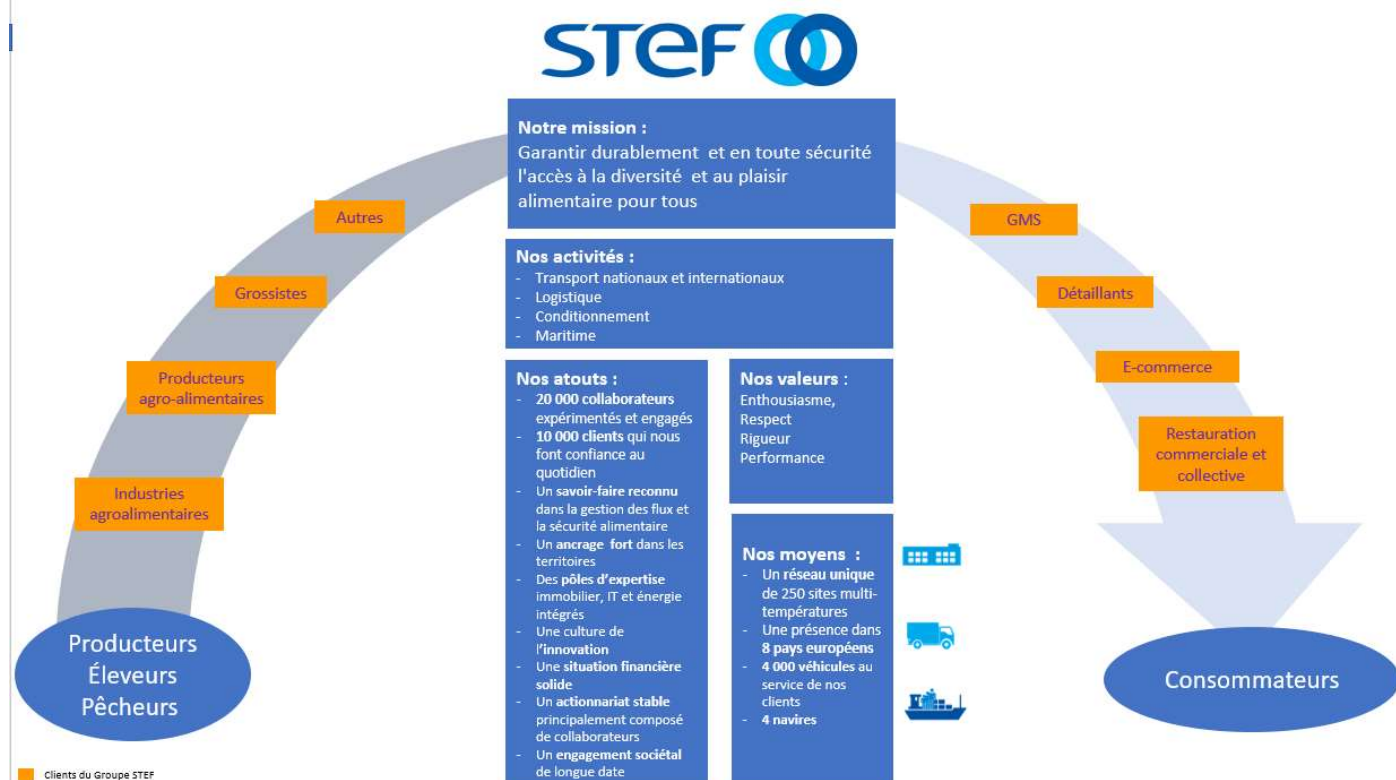
En prise directe avec l'évolution de la société, les métiers de STEF sont en évolution permanente. Les modes de consommation se transforment, les attentes des consommateurs se diversifient, les innovations technologiques se multiplient. Ces mutations sont autant d'opportunités pour améliorer les performances RSE du Groupe.

ENJEUX ET STRATEGIE

POLITIQUE RSE ET RAISON D'ETRE

Portée par la Direction Générale du Groupe, la politique RSE est partie prenante de la raison d'être de STEF : « *Garantir durablement et en toute sécurité l'accès à la diversité et au plaisir alimentaires pour tous* ». Elle irrigue ses choix stratégiques, la conduite de ses affaires et guide ses engagements.

MODELE D'AFFAIRES



Comment nous créons de la valeur durablement pour nos parties prenantes ?

Pour nos clients	<ul style="list-style-type: none"> • Trouver des solutions de transport et logistique ciblées pour optimiser leur supply chain • Co-construire des solutions compétitives pour leurs activités et leurs produits • Contribuer à leurs engagements environnementaux grâce à nos capacités de massification des flux et à une flotte de plus en plus verteuse 	<ul style="list-style-type: none"> • Près de 15 millions de produits alimentaires pris en charge annuellement • Plus de 100 000 livraisons par jour partout en Europe • Un organisme experte autour de 8 BU spécialisées dans les métiers de ses clients
Pour nos salariés	<ul style="list-style-type: none"> • Vivre la fierté du collectif pour une mission noble: participer à l'alimentation des populations • Expérimenter une politique d'égalité des chances et promotion interne différenciantes • Bénéficier d'une politique de rémunération et conditions de travail respectueuses • Développer ses compétences et son employabilité • Pouvoir trouver un emploi à proximité de son lieu de vie et au plus près des territoires 	<ul style="list-style-type: none"> • + de 3 000 recrutements par an • + de 24 000 h de formations dispensés en partie par une université intégrée • Chaque salarié a reçu en moyenne 1,23 jours de formation en 2021 • 70% des postes d'encadrement pourvus par promotion interne • Une évolution de carrière personnalisée définie à partir d'entretiens annuels
Pour nos fournisseurs et partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Pouvoir compter sur des relations équilibrées et de long terme • Engager une collaboration sur des bases responsables et éthiques • Être accompagné dans sa transition environnementale 	<ul style="list-style-type: none"> • 336 nouveaux contrats signés en 2021 intégrant la politique d'achats responsables
Pour les pouvoirs publics	<ul style="list-style-type: none"> • Participer au dynamisme, à la vie économique et au financement des territoires en accord avec nos engagements pour les Quartiers de la Politique de la Ville • S'insérer dans le tissu associatif : aide alimentaire et insertion des publics éloignés de l'emploi • Co-construire avec les collectivités territoriales les solutions logistiques de demain (multimodal, logistique urbaine durable, ...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Engagements avec Sport dans la Ville et Nos Quartiers ont du Talent pour l'insertion des jeunes dans le monde du travail • Engagement pour l'insertion professionnelle des réfugiés • Engagements pluriannuels auprès des Restaurants du Cœur en France et de Banco Alimentario en Espagne • Une structuration interne comprenant 80 interlocuteurs Logistique Urbaine Durable répartis sur tous les territoires
Pour nos actionnaires	<ul style="list-style-type: none"> • Compter sur la stratégie de développement long terme et de pérennité • Participer à un modèle actionnarial unique qui met les salariés au cœur du capital de l'entreprise • Proposer une politique de redistribution régulière 	<ul style="list-style-type: none"> • 12 000 salariés sont actionnaires du Groupe via le FCPE • Plus de 17% du capital détenus par les salariés via le FCPE • Une progression régulière du dividende en adéquation avec l'évolution des performances du Groupe
Pour la société et la planète	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller chaque jour à la sécurité alimentaire des produits consommés • Engagements pour la transition énergétique du secteur de la supply chain au travers du plan Moving Green 	<ul style="list-style-type: none"> • + de 20 000 h de formation à la sécurité sanitaire dispensés en 2021 • 1 500 véhicules équipés de technologies avancées de pilotage et d'alerte température • Signature de la Charte AFILOG avec l'Etat français pour la performance environnementale et économique de l'immobilier logistique

ENJEUX ET ENGAGEMENTS

Pilotage de la démarche RSE

Conscient de ses responsabilités, STEF a analysé les enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux auxquels le Groupe pourrait être exposé, via la réalisation d'une analyse de risques, croisée avec une matrice de matérialité. Pour cela, il entretient un dialogue permanent avec ses parties prenantes.

La politique RSE de STEF est définie par les différentes directions concernées (Directions du développement durable, Ressources humaines, Achats, Sécurité sanitaire...), en cohérence avec la stratégie générale de l'entreprise et les attendus des parties prenantes identifiées du Groupe. Elle doit ensuite être approuvée par le Conseil d'Administration, qui a notamment validé en 2021 les engagements « Moving Green » pour le climat et « Mix' Up » pour l'égalité professionnelle.

Les directions déploient ensuite leur démarche : elles établissent leur feuille de route, proposent des outils et des méthodes pour les concrétiser, définissent des indicateurs de suivi de la performance et proposent des plans de progrès dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue. Elles s'appuient pour cela sur un réseau de référents, qui couvre l'ensemble des pays où le Groupe est implanté. Le Comité Exécutif dédie plusieurs séances par an au suivi de la démarche RSE.

Méthodologie et identification des risques sociaux, sociétaux et environnementaux

Le Groupe STEF a mis à jour sa matrice de matérialité fin 2021, afin de prendre en compte les perceptions nouvelles et actuelles de ses parties prenantes internes et externes. Ainsi, salariés, experts, clients, partenaires (prestataires, fournisseurs, sous-traitants, associations, organisations professionnelles) et administrateurs de collectivités territoriales ont donc partagé leur vision des enjeux RSE majeurs de STEF, par questionnaire ou par entretien individuel.

Afin d'avoir une vision exhaustive des sujets auxquels le Groupe doit porter attention, les résultats de la matrice de matérialité ont été croisés avec une analyse des risques RSE, réalisée par les experts RSE de STEF. Ils se sont basés, pour cela, sur leur maîtrise technique, leur connaissance du Groupe, sur les normes ISO 14001 et ISO 26000, dont sa déclinaison française « Référentiel RSE en logistique », pilotée par la Direction Générale des Infrastructures, des Transports et de la Mer (DGITM).


Les informations relatives aux enjeux nouvellement considérés comme « majeurs » seront publiées à partir de 2022.


Les cinq enjeux majeurs pour le Groupe STEF


Les cinq enjeux majeurs découlent des convictions du Groupe et des impératifs liés à ses métiers :



- Changement climatique ;
- Qualité de l'air ;
- Attraction, développement et fidélisation des talents ;
- Santé et sécurité au travail ;
- Sécurité sanitaire des aliments.



Chacun d'entre eux peut être mis en lien avec plusieurs des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU. Au global, les actions du Groupe en matière de RSE présentent une contribution positive sur 10 de ces objectifs

Thèmes	Risques	Enjeux	Politiques	ODD
Changement climatique	<p>Le changement climatique génère un risque pour l'ensemble des écosystèmes à l'échelle planétaire. Il est :</p> <ul style="list-style-type: none"> - impacté par nos activités ; - impactant pour nos activités (hausse des températures extérieures générant une hausse des besoins en énergie de réfrigération événements climatiques extrêmes, évolutions réglementaires sur les énergies utilisables pour nos véhicules). 	<p>Pérenniser nos activités dans un contexte climatique qui va évoluer et impacter notre modèle d'exploitation, les rendre compatibles avec l'urgence climatique et les aligner avec les attentes de nos parties prenantes.</p>	<p>Tester et déployer de nouvelles solutions plus vertueuses pour l'environnement nous permettant de maîtriser nos consommations tout en réduisant nos émissions de gaz à effet de serre.</p>	 <p>12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES 13 MESURE DE L'IMPACT ET LA GESTION DES RISQUES CLIMATIQUES 14 VIE AQUATIQUE 15 VIE TERRESTRE</p>

Thèmes	Risques	Enjeux	Politiques	ODD
Qualité de l'air	<p>La pollution atmosphérique génère un risque pour la santé des hommes à l'échelle locale. Elle peut être :</p> <ul style="list-style-type: none"> - induite par nos activités ; - impactante pour nos activités (livraisons dans les zones à faibles émissions). 	<p>Participer à la protection de la santé des individus, pérenniser nos activités dans les zones réglementées et répondre aux attentes de nos parties prenantes.</p>	<p>Renouveler fréquemment notre parc de véhicules pour bénéficier des technologies les plus performantes, tester des technologies alternatives plus vertueuses notamment en termes d'émission de particules fines et d'oxydes d'azote.</p>	

Thèmes	Risques	Enjeux	Politiques	ODD
Attraction, développement et fidélisation des talents	L'inadaptation des ressources humaines aux évolutions des activités et des processus peut mettre en péril la poursuite et le développement des activités de STEF.	Disposer des ressources en phase avec les besoins du Groupe.	<ul style="list-style-type: none"> - développer l'attractivité de l'ensemble de nos métiers en renforçant la visibilité de notre marque employeur et notre présence dans tous les canaux de recrutement ; - détecter et renforcer les potentiels de nos salariés par des parcours de développement ; - assurer un dialogue social constructif, une diversité des équipes, une qualité de vie au travail et offrir la possibilité de participer au capital de l'entreprise, pour fidéliser les salariés. 	

Thèmes	Risques	Enjeux	Politiques	ODD
Sécurité sanitaire des aliments	Un défaut de maîtrise des activités peut altérer les denrées avec le risque d'affecter la santé des consommateurs.	Assurer les conditions optimales de conservation et de transport des aliments confiés afin de protéger la santé des consommateurs, et contribuer au développement et à la réputation des clients de STEF.	Mettre en place les actions permettant de respecter l'intégrité des marchandises, la chaîne du froid, l'hygiène, les délais et dates dans les processus opérationnels et logistiques.	 

Thèmes	Risques	Enjeux	Politiques	ODD
Santé et Sécurité au Travail (SST)	Une protection des collaborateurs insuffisamment adaptée, certains risques auxquels ils peuvent être exposés dans l'exercice de leur métier, sont susceptibles d'avoir des effets sur leur santé.	Préserver la santé des collaborateurs dans le cadre de leur métier.	Assurer la sécurité et la SST des salariés : <ul style="list-style-type: none"> - former, animer et communiquer sur la SST à tous les niveaux de l'entreprise ; - analyser les causes d'accidentologie et mettre en œuvre les actions correctives nécessaires ; - adapter les immobiliers, les processus et les outils ; - mettre en œuvre les conditions nécessaires pour protéger la santé physique et mentale de nos salariés. 	 

PARTIES PRENANTES

Afin de prendre en considération les attentes de ses différentes parties prenantes, STEF entretient un dialogue soutenu et régulier avec chacune d'elles. L'objectif est de trouver collectivement les meilleures réponses et de progresser ensemble.

Parties prenantes	Enjeux associés
Salariés	Préserver la santé des collaborateurs dans le cadre de leur métier. Disposer des ressources (en nombre et en compétences) en phase avec les besoins du Groupe. Motiver les collaborateurs et les associer aux performances du Groupe.
Clients	Proposer un service qui permette à nos clients de développer leur activité en confiant le transport, la logistique et le conditionnement de leur produits à un partenaire fiable, capable de respecter l'intégrité et la sécurité sanitaire de leurs produits, dans le respect de leurs consommateurs.
Fournisseurs	Construire une relation partenariale qui permette au Groupe de bénéficier des meilleures prestations et des meilleures innovations dans chacun de ses métiers.
Pouvoirs publics	Partager nos enjeux du monde du transport, de la logistique et du conditionnement afin d'éclairer la décision publique en la matière.
Organisations professionnelles	Travailler de concert avec la profession sur les évolutions et l'avenir du secteur.
Territoires et localités	Partager les enjeux d'approvisionnement des populations en trouvant ensemble les solutions adaptées à chaque contexte, permettant de développer l'ancrage local du Groupe et la création d'emploi, tout en améliorant l'acceptabilité de nos activités par les citoyens.
Partenaires de l'emploi	Agir en faveur de l'insertion professionnelle, notamment des plus jeunes et des plus fragiles.
Ecoles et universités	Faire découvrir le secteur et les métiers du Groupe et accroître l'attractivité du Groupe vis-à-vis des nouvelles générations.
Agences et organismes d'évaluation et de contrôle	Permettre au Groupe, grâce aux notations, de se situer et d'améliorer son action sur ses différents enjeux.
Partenaires financiers	Poursuivre le développement du Groupe en ayant accès aux meilleurs financements.
Actionnaires	Informers en transparence les actionnaires du Groupe de l'évolution de celui-ci et accroître l'indépendance de STEF en renforçant son actionnariat salarié pour assurer sa pérennité à long terme.

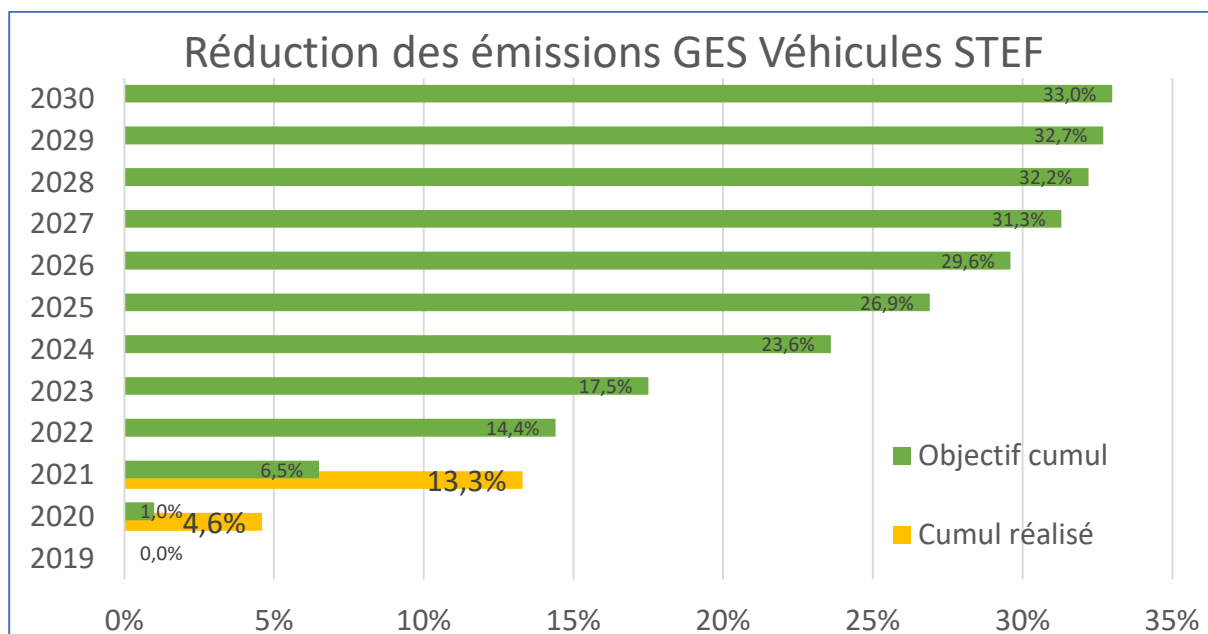
ENVIRONNEMENT : NOS ENGAGEMENTS POUR LA PLANETE

Le changement climatique est un sujet d'actualité à l'échelle de la planète. Depuis 2020, il est entré en résonance avec la crise sanitaire mondiale. Engagé de longue date dans un processus de réduction de ses émissions, le Groupe a décidé de donner un nouvel élan à sa démarche Climat. Moving Green, la politique Climat du Groupe STEF, se concentre sur 4 grands enjeux :

- Une mobilité durable
- Un froid plus responsable
- L'accompagnement de la sous-traitance transport
- L'implication des collaboratrices et collaborateurs

DEMARCHE MOVING GREEN

Objectif n°1 : -30% d'émissions de GES sur nos véhicules en 2030 (en g CO2e/t.km, référence 2019) :

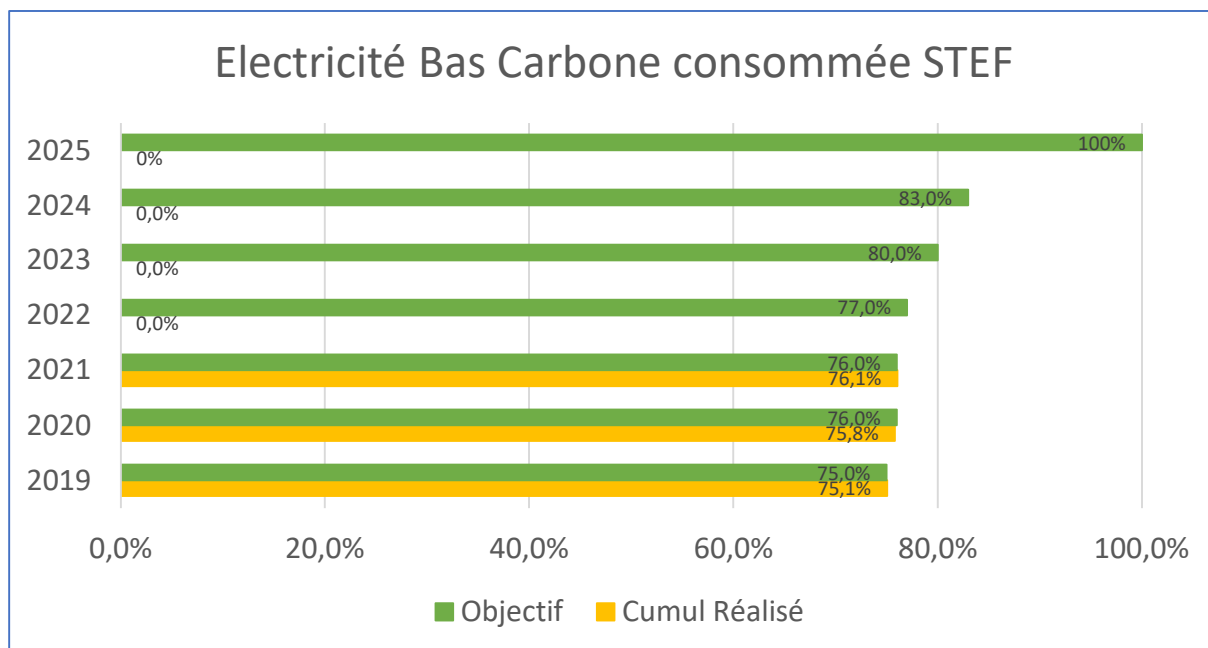


Nos avancées en 2021 :

- Diminution de la consommation des groupes froid embarqués sur les véhicules, grâce aux groupes engineless et à l'optimisation de leur fonctionnement ;
- Diminution de la consommation des véhicules/100km, grâce au renouvellement des véhicules et à l'amélioration continue des comportements de conduite ;
- Optimisation des schémas de transport et densification des chargements.

Les changements de technologies carburant amorcés en 2020 et 2021 n'ont pas encore un impact significatif à l'échelle du Groupe.

Objectif n°2 : 100% d'électricité Bas Carbone sur nos sites en 2025

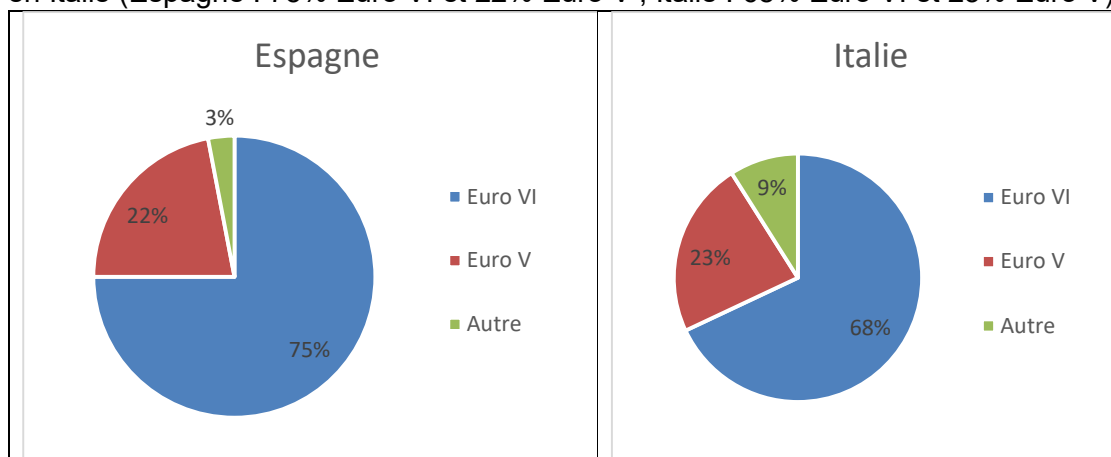


Nos avancées en 2021 :

- Mix électrique bas carbone : 76,06 %
- Mise en service de neuf installations photovoltaïques pour une puissance totale installée de 11 MWc

Objectif n°3 : Construire une démarche d'accompagnement des sous-traitants Transport

- Réalisation d'un état des lieux du parc véhicules de la sous-traitance en Espagne et en Italie (Espagne : 75% Euro VI et 22% Euro V ; Italie : 68% Euro VI et 23% Euro V)



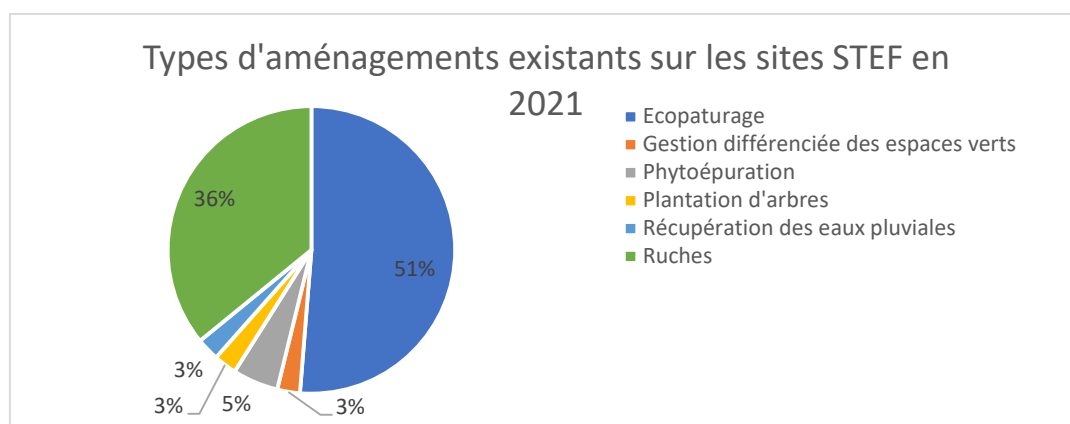
Nos avancées en 2021 :

- Création d'une Direction de la sous-traitance transport au sein du Groupe ;
- Réalisation d'une enquête auprès des sous-traitants transport du Groupe sur leurs engagements et leurs attentes en matière de réduction de leur empreinte carbone ;
- Accompagnement de certains sous-traitants transport en vue du renouvellement d'une partie de leur parc véhicules (49 en Espagne, 57 en France) ;
- Intégration d'une clause de réduction de l'empreinte carbone dans le cahier des charges de certains partenaires transport.

Objectif n° 4 : Faire de chaque collaborateur un acteur de la réduction de l'empreinte carbone dans sa vie professionnelle et personnelle

Nos avancées en 2021 :

- **Lancement d'un programme de communication interne et de formations** permettant d'embarquer l'ensemble des collaborateurs sur les sujets environnementaux avec :
 - o Des formations des instances dirigeantes, des directions des entités opérationnelles et fonctions support, des forces de vente grands comptes par un expert externe ;
 - o Une campagne de communication interne au travers d'une émission spéciale destinée aux principaux cadres du Groupe et mise à disposition des outils de démultiplication auprès de leurs équipes.
- **Lancement du projet Plastic Free Italie :**
 - o près de 2 tonnes de plastique évitées en 6 mois sur 2 sites pilotes
 - o plus de 10 sites concernés en 2021
- **Commande de véhicules de service électriques :** 20 véhicules à réceptionner en 2022.
- **Lancement d'une démarche Biodiversité sur les chantiers immobiliers :**
 - o Un catalogue de solutions d'aménagements permettant de préserver et de promouvoir la biodiversité sur les sites a été diffusé au sein du Groupe.
 - o 40 sites engagés dans une démarche de préservation de la biodiversité, dont 28 projets initiés en 2021.



TRANSITION ENERGETIQUE

En tant que leader européen du transport et de la logistique alimentaires sous température contrôlée, STEF entend jouer sa partition pour approvisionner les populations de manière plus durable. Son ambition : être une référence dans son secteur en matière de lutte contre le dérèglement climatique.

En 2021, le Groupe a renforcé sa feuille de route environnementale et s'est donné les moyens humains et économiques de ses ambitions. Il investit dans une logistique plus vertueuse et prépare le Groupe de demain selon un principe de base : l'énergie la moins polluante, c'est celle que l'on ne consomme pas.

Un modèle vertueux

Le modèle du Groupe repose sur son activité de groupage. En s'apparentant au « transport en commun » des marchandises alimentaires, le groupage permet en effet d'optimiser les schémas de transport et de massifier les chargements dans les véhicules et de diminuer ainsi le nombre des tournées. Il limite le nombre de kilomètres parcourus et diminue l'impact environnemental des opérations de transport.

STEF est également un acteur local : il n'opère pas de transport transcontinental mais via ses 257 sites répartis en Europe, il est au plus près des producteurs et des distributeurs régionaux. En centralisant les mouvements de marchandises, STEF limite les flux et les kilométrages à vide.

150 000 tonnes de CO₂ économisées sur les 10 dernières années

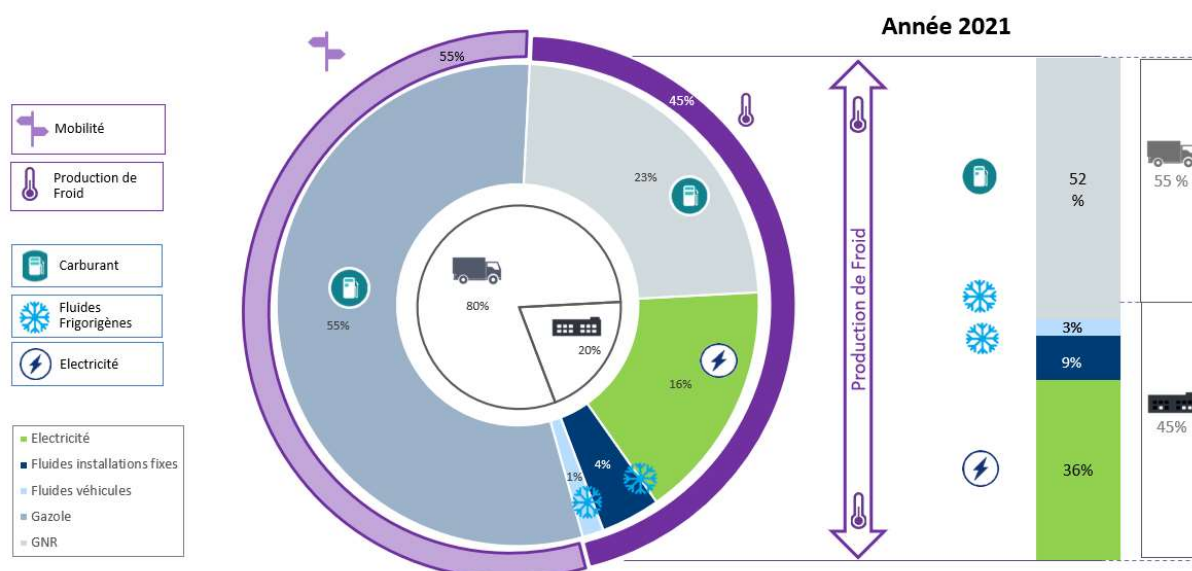
Depuis plus de 10 ans, le Groupe mène une politique volontariste pour réduire les principales émissions liées à son activité : les émissions de gaz à effet de serre (GES) et les émissions de polluants atmosphériques. Il a ainsi diminué de :

- **20% ses émissions de CO₂ à la tonne transportée entre 2010 et 2020**, principalement grâce au renouvellement du parc de véhicules dotés de moteurs plus performants ;
- **22% ses émissions de CO₂ à la tonne passée à quai entre 2014 et 2019 en France** via le déploiement d'un Système de Management de l'Énergie des bâtiments ;
- **50% la part des fluides fluorés entre 2013 et 2019 dans ses installations fixes** car ils ont été remplacés par des fluides frigorigènes naturels, 1 000 à 4 000 fois moins impactants pour le climat ;
- **75 % les émissions de CO₂ pour l'énergie de ses plateformes espagnoles** grâce à l'achat d'électricité d'origine renouvelable ;
- **77% les émissions de CO₂ de ses groupes froid cryogéniques** (comparé au gazole non routier) avec plus de 90 véhicules équipés et déployés sur des agences de distribution urbaine ;
- Et enfin, grâce au renouvellement de ses véhicules à la norme Euro VI : 80% d'oxydes d'azote, 70% d'hydrocarbures et 50% de particules.

Vers une supply chain alimentaire décarbonée

Fort des résultats obtenus les années précédentes, le Groupe a décidé de renforcer ses efforts dans la réduction de son empreinte carbone. Dans cette logique, ses équipes ont travaillé à la définition de son engagement pour décarboner la *supply chain* alimentaire et contribuer ainsi à l'atteinte des objectifs européens de « Neutralité Carbone » en 2050 – Green Deal) et au respect de la trajectoire 2°C définie par les experts mondiaux (COP 21 - Accords de Paris).

Chaque année, pour actionner les bons leviers, STEF identifie ses principales sources d'émissions de GES ainsi que leur répartition. Cette analyse est conduite conformément aux méthodes du GHG Protocol.



Une démarche climat structurée

Ce diagnostic a permis de construire une feuille de route adaptée aux engagements du Groupe dans le respect d'un équilibre économique actuel et à venir. Moving Green, la démarche Climat de STEF, est née de ce travail d'analyse.

Une organisation adaptée et réactive

Impulsée par la Direction générale, la stratégie Climat du Groupe est portée au plus haut niveau de l'entreprise. Validée par le Conseil d'administration, elle bénéficie de son soutien et dispose des moyens associés. Une organisation adaptée a été mise en place.

- **La Direction du développement durable** accompagne l'ensemble des acteurs de la démarche en leur apportant son expertise environnementale. Elle a la charge d'un reporting semestriel en Comité exécutif, et annuel vis-à-vis du Conseil d'administration. Elle coordonne la démarche sur l'ensemble des sujets transverses, et garantit son déploiement homogène entre les différentes entités.
- **Le Comité développement durable**, composé de membres du Comité exécutif et d'experts techniques et environnementaux a pour mission de garantir la trajectoire du Groupe vers les objectifs fixés, d'arbitrer les choix dans le cadre de la stratégie initiale et de contribuer à l'enrichissement de la démarche par sa vision globale des enjeux climatiques. En 2021, il s'est réuni à 11 reprises.
- **Des référents internes** ont été identifiés au sein de chaque pays et de chaque business unit. Leur mission est de décliner les objectifs de la politique Climat du Groupe au sein de leur entité en fonction de sa contribution à l'empreinte carbone de STEF et de suivre leurs propres indicateurs afin de s'assurer de l'efficacité des actions.
- **Vers une comptabilité carbone**
La comptabilité carbone doit permettre de construire et suivre les indicateurs internes sur les émissions de GES de chaque entité opérationnelle, à fréquence mensuelle, et d'affiner le suivi des émissions de GES pour le compte des clients du Groupe.

Des relations suivies avec les parties prenantes

STEF engage un travail d'accompagnement avec ses sous-traitants Transport et les experts du Groupe participent aux groupes de travail interprofessionnels du secteur sur les technologies innovantes en matière de transport et de production de froid.

STEF est membre de « France Logistique », association professionnelle référente auprès des instances législatives et gouvernementales françaises pour la promotion et la transition énergétique du transport et de la logistique.

STEF fait désormais partie des 18 entreprises et organisations européennes qui forment « l'European Clean Trucking Alliance » (ECTA), dont l'objectif est de soutenir la décarbonation du transport routier de marchandises dans l'Union.

STEF travaille en étroite relation avec ses fournisseurs d'équipements et de matériels pour réduire les consommations de carburant et les émissions de CO₂ associées aux différents moyens techniques employés.

Enfin, le Groupe participe à de nombreuses concertations avec les collectivités territoriales afin de définir les schémas de transport et de distribution les mieux adaptées aux prescriptions locales envisagées.

CHANGEMENT CLIMATIQUE



En 2021, le Groupe s'est mis en mouvement pour améliorer sa performance environnementale et diminuer les émissions de GES. L'année a notamment été marquée par les actions de sensibilisation interne, indispensables pour embarquer les équipes de STEF à tous les niveaux.

Une mobilité durable pour les véhicules

Depuis plusieurs années, le Groupe est engagé dans un programme structuré d'expérimentations d'énergie alternatives au diesel. En 2021, il est passé à l'action pour atteindre son objectif de 30% de réduction des émissions de GES : 25% reposent sur des gains liés aux carburants alternatifs et 5% sur le pilotage de l'exploitation (optimisation des schémas de transport et formation des conducteurs).

- **Diminuer la consommation de carburant => Objectif : -5% d'émissions de GES**

Le Groupe se donne les moyens de réduire ses consommations à travers les apports de l'intelligence artificielle pour optimiser ses schémas de transport et le déploiement de nouvelles formes d'éco-conduite, une pratique désormais largement diffusée au sein de l'entreprise.

Depuis 2021, STEF expérimente, avec DCbrain, entreprise spécialiste de l'intelligence artificielle appliquée aux réseaux physiques complexes, une solution qui permet une exploitation plus vertueuse du réseau de transport, une efficacité énergétique améliorée et une capacité d'anticipation accrue pour faire face aux pics d'activité.

STEF expérimente des méga-trucks au Portugal, en Espagne et aux Pays Bas Ils permettent de massifier le transport, donc de diminuer le nombre de kms parcourus, et ainsi de réduire d'environ 60% les émissions de CO₂. A ce jour, ces véhicules ne sont autorisés que dans quelques pays (Portugal, Espagne et Pays-Bas).

En parallèle, STEF continue de promouvoir l'écoconduite qui a été renforcée en 2021 par un véritable système de management du comportement de conduite, qui permet l'analyse du comportement au volant et son amélioration au quotidien. STEF utilise également :

- Alert Gasoil, qui monitorise le comportement de conduite et la consommation.
- Conso-acteurs, qui implique les managers, les moniteurs et les conducteurs dans le pilotage de la consommation ou du comportement.
- STEF Driver qui permettra aux conducteurs, grâce à la gamification, d'être autonomes et de travailler à améliorer leur comportement au quotidien.

En France, depuis 2016, les résultats du Groupe sont actés par la labélisation ADEME « Objectif CO₂-transport responsable ».

- **Favoriser les carburants alternatifs = > Objectif : -25% d'émissions de GES**

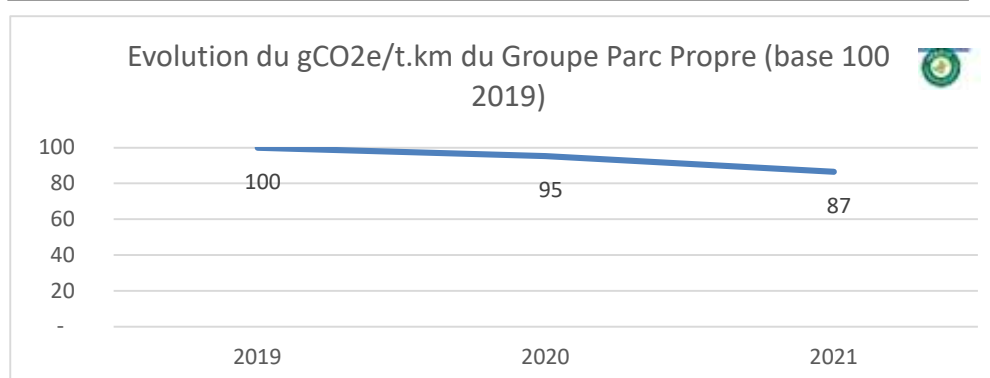
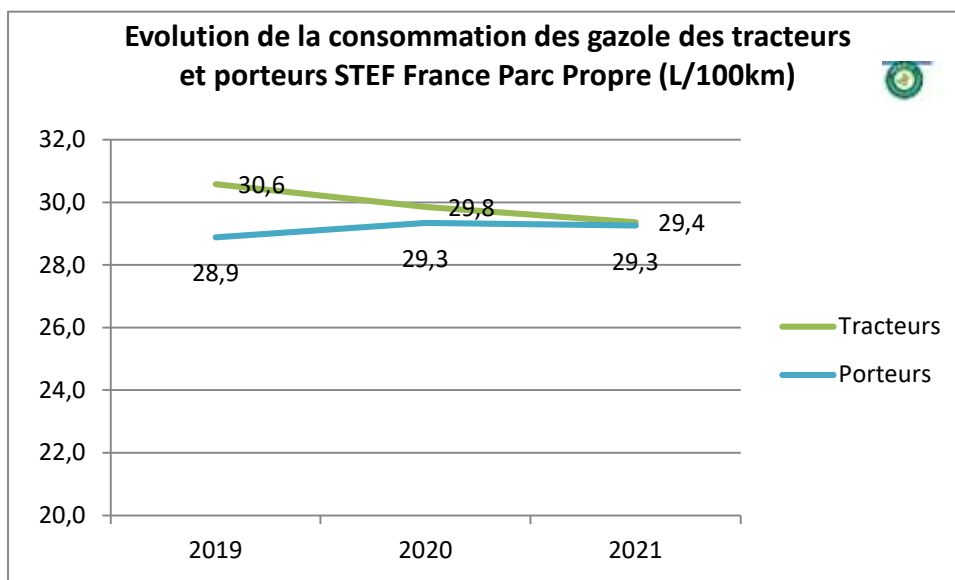
STEF a décidé de privilégier les énergies bas-carbone disponibles

immédiatement ou à court terme, qui se substitueront progressivement au diesel : un biocarburant B100 d'origine française et le biogaz pour véhicules (bioGNV).

- **Biodiesel B100 : objectif de 30% de la flotte STEF équipée en 2025** - STEF et Saipol (Groupe Avril) ont signé un contrat visant à alimenter 1/3 du parc des véhicules poids lourds de STEF en Oleo100. Cette énergie renouvelable de type « B100 » issue de colza français permet de réduire de 60% les émissions de gaz à effet de serre. STEF entend ainsi passer 700 véhicules à l'Oleo100. A la clé : 100 000 tonnes de CO₂ économisées d'ici 2025.
 - **Biogaz : objectif de 25% des porteurs STEF équipés en 2030** - Pour les véhicules qui desservent les zones à faible émission (ZFE), STEF met en place des véhicules bioGNV. Issu de la valorisation des bio-déchets (déchets agricoles, boues de station d'épuration et résidus alimentaires) par méthanisation, le biogaz permet de réduire de -80% les émissions de GES par rapport au gasoil.
 - **Véhicules électriques** : STEF travaille avec les fabricants à rendre ces véhicules compatibles avec ses contraintes d'exploitation. A ce jour, les limites sont principalement liées à l'autonomie et au temps de recharge, notamment vis à vis de l'usage frigorifique. STEF mène ainsi une politique de tests continue.
 - **Solution hydrogène** - STEF est impliqué dans des études et projets relatifs à l'utilisation des véhicules lourds à hydrogène en Europe.
- **Améliorer les systèmes de réfrigération embarqués dans les véhicules**

Les solutions classiques permettant de maintenir les véhicules en température utilisent du gasoil non routier dont l'incidence sur les émissions de CO₂ est élevée. STEF expérimente donc des solutions alternatives et déploie celles-ci lorsqu'elles sont matures et fiables.

 - **L'hydrogène avec le projet "FresH2"** - Initié par Bosch et Carrier Transicold en collaboration avec le carrossier Lamberet, le projet de pile à combustible à hydrogène est entré dans la phase des essais sur route avec STEF. Le dispositif a été testé en conditions réelles d'utilisation par les équipes du site de Chambéry.
 - **Groupes froid électriques « Engineless » alimentés par l'énergie moteur du véhicule** - 20 véhicules ont été testés en 2020. En 2021, STEF a décidé de standardiser la mise en place de groupes froids électriques sur tous ses porteurs. Ces derniers bénéficient ainsi d'une exploitation plus silencieuse, d'un froid plus vertueux en matière d'émissions de CO₂, tout en produisant la même quantité de froid.
 - **La cryogénie** - 90 véhicules sont déjà équipés de ce système de détente directe d'azote comprimé qui crée du froid sans carburant. Cette technologie, certes plus coûteuse et contraignante vis-à-vis du réseau d'avitaillement, est intéressante en termes de qualité de l'air, de diminution d'émissions de GES et de réduction des nuisances sonores.



Un froid plus responsable pour les bâtiments

STEF poursuit ses efforts à la fois pour optimiser et réduire sa consommation d'énergie. Le Groupe a l'ambition, d'ici 2025, de remplacer la part d'énergie « haut carbone » de son mix énergétique par de l'énergie « bas carbone ».

- **Continuer de diminuer les consommations d'énergie**

STEF poursuit sa trajectoire de réduction de consommation d'électricité grâce à son SME (système de management de l'énergie) développé depuis 2013, et au pilotage de ses installations productrices de froid par l'IA. A l'image des résultats obtenus en France, l'extension du SME aux autres pays du Groupe doit permettre de gagner 15% de consommation électrique sur ceux-ci en 2025.

Renouvelée en 2020, la certification ISO 50 001 est maintenue sur le périmètre français.

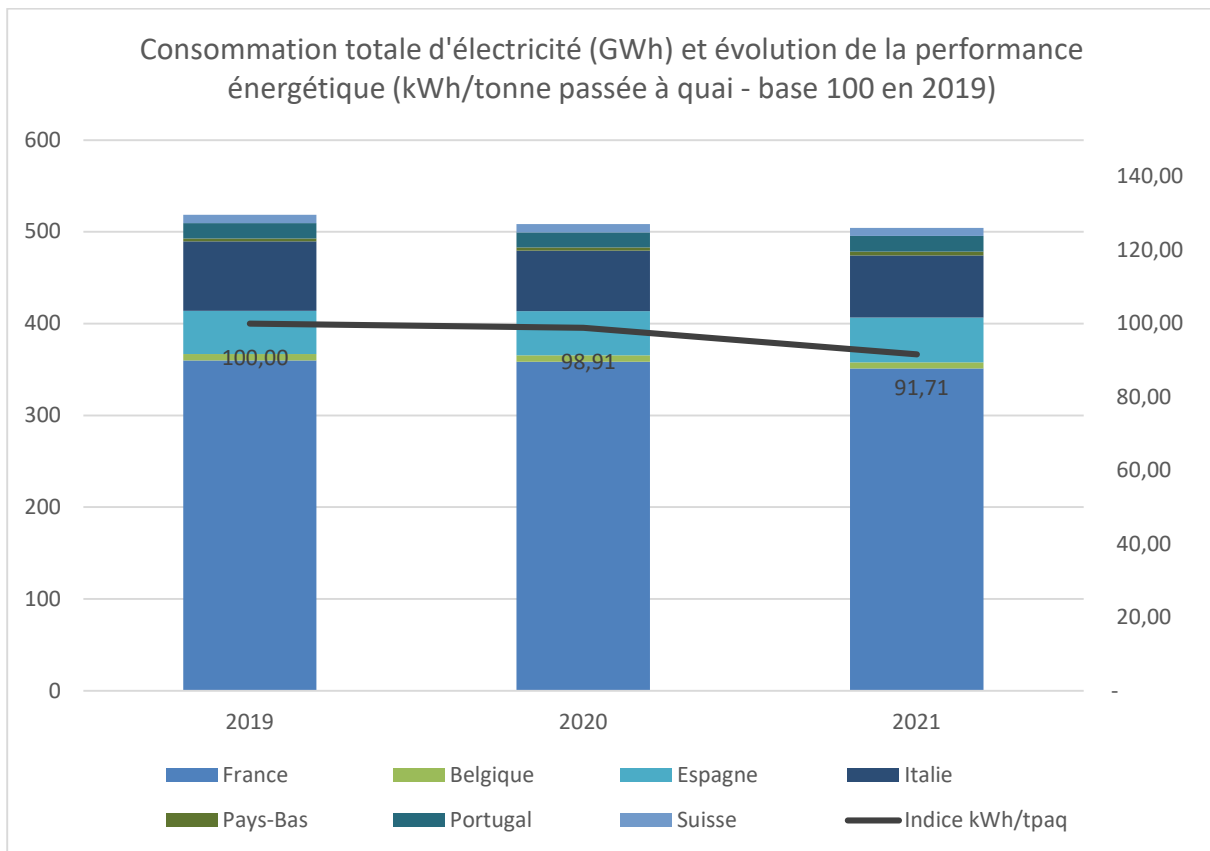
- **Autoproduire l'énergie grâce au photovoltaïque**

STEF a choisi de développer l'énergie autoproduite grâce à la pose de panneaux photovoltaïques. Blue EnerFreeze, filiale d'IMMOSTEF dédiée à la gestion énergétique, s'est alliée avec Storewatt pour créer Blue EnerSun et construire des centrales photovoltaïques destinées à l'autoproduction. Fin 2021, le Groupe dispose de 16 centrales en fonctionnement pour une puissance installée de près de 13 MWc ; elles produisent chaque année plus de 15 GWh.

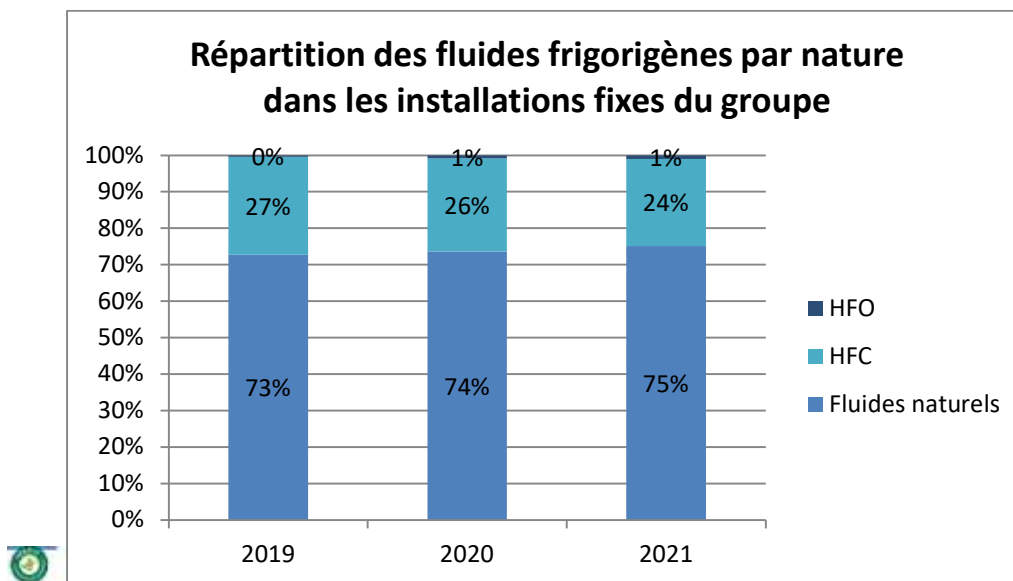
- **Innover et tester de nouvelles solutions**

L'hydrogène fait partie des solutions envisagées par STEF. Une équipe dédiée a été créée pour en étudier les différents modes de production et usages possibles. Le

Groupe prévoit de tester de nouvelles solutions de production, de stockage et de partage d'énergie, électrique et frigorifique, au sein de son EnergyLab à Madrid où des expérimentations sont en cours.



En parallèle, STEF poursuit son plan de remplacement des fluides frigorigènes par des fluides à faible pouvoir de réchauffement climatique. L'objectif est de réduire de 70% l'impact carbone dû aux fuites de fluides frigorigènes.



Mobilisation et sensibilisation de l'écosystème du Groupe

Cet engagement est essentiel pour insuffler une dynamique à la démarche climat et progresser ensemble. En 2021, l'information et la sensibilisation des équipes internes et des sous-traitants transport ont fait l'objet d'une attention particulière.

- **Accompagner la sous-traitance Transport**

La réduction des émissions de GES est une exigence majeure des clients du Groupe. Elle doit l'être également pour ses sous-traitants Transport, qui représentent 65% de ses émissions de GES. L'ambition de STEF est de permettre à ses partenaires de s'aligner sur ses propres objectifs. Compte tenu de l'ampleur du périmètre, du nombre et de la diversité des sous-traitants auxquels STEF fait appel, ce projet d'accompagnement s'échelonne sur plusieurs années. Différentes actions ont été engagées en 2021 pour les informer du projet et les associer à la démarche.

- La création d'une Direction de la sous-traitance transport Groupe est un marqueur fort de l'engagement de STEF pour accompagner ses sous-traitants dans la réduction de leurs émissions, mais également sur la sécurité sanitaire, le service client, la qualité, la digitalisation ;
- STEF a réalisé des diagnostics auprès de ses sous-traitants pour dresser un état des lieux ;
- En France, les contrats avec les dégroupes⁴ intègrent désormais des engagements environnementaux qui leur permettent d'adhérer à la Charte Achat Responsable du Groupe. Ceux-ci s'engagent à adopter une démarche de réduction de leurs émissions de GES, comme mentionné dans la charte Objectif CO2 de l'ADEME. Leurs actions seront évaluées chaque année. Ces contrats type ont vocation à être déployés sur l'ensemble des autres pays du Groupe.

- **Former et sensibiliser les collaborateurs aux enjeux environnementaux**

Plusieurs initiatives de formation et d'information ont été conduites en 2021 : formation sur les mécanismes et enjeux du changement climatique, organisation d'une émission interne et de webinars, interventions dans des salons professionnels (SITL, Produrable, Solutrans).

AUTRES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX LIES A L'ACTIVITE

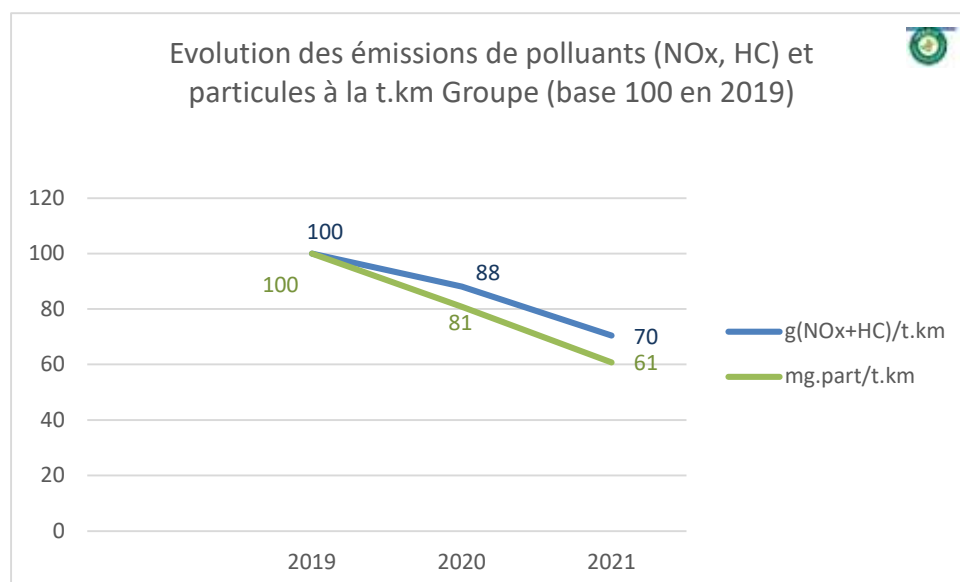
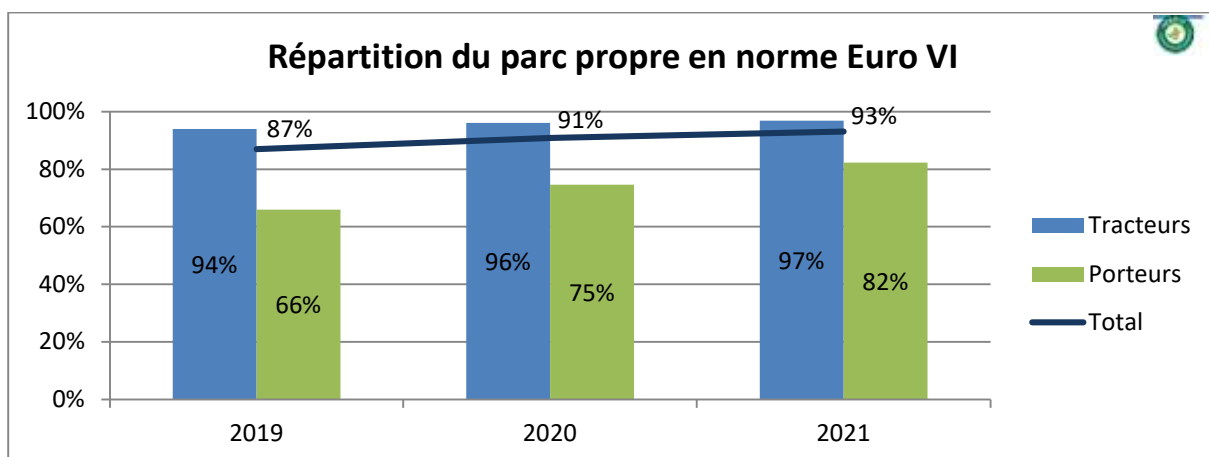
Afin de préserver la santé des citoyens et de réduire son impact sur l'environnement, STEF a, depuis plusieurs années, engagé différentes actions pour améliorer la performance des motorisations et des groupes froid de ses véhicules. Ces actions lui permettent aussi de répondre à l'essor des zones à faibles émissions (ZFE) mises en place en Europe.

Réduire la pollution atmosphérique issue des motorisations des véhicules

Les actions engagées depuis plus de 10 ans ont porté leurs fruits. Grâce au renouvellement régulier de son parc de véhicules, STEF dispose d'une flotte à la norme Euro VI qui dégage 80 % de NOx et 50 % de particules en moins que les véhicules Euro V. Le Groupe s'est par

⁴ STEF a recours à des dégroupes dans les zones peu couvertes par son propre réseau.

ailleurs engagé à réorienter tous les ans sa politique véhicules en fonction des évolutions technologiques. Ses équipes participent ainsi à différents groupes de travail avec les constructeurs.



Préserver la biodiversité

Préserver la biodiversité est un sujet sur lequel le Groupe est également mobilisé. Pour autant, cet enjeu devient de plus en plus sensible et STEF se donne les moyens de renforcer sa démarche avec :

- L'analyse de l'impact environnemental pour chaque projet immobilier ;
- Des procédures de suivi du fonctionnement des installations et du respect de la réglementation dans chaque pays d'implantation, notamment en France avec le régime des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) ;
- Le recrutement d'une étudiante en Master spécialisé dont la mission est d'encourager le déploiement des aménagements en faveur de la biodiversité ;
- La collaboration avec l'équipe Immobilier pour intégrer les enjeux biodiversité à l'ensemble des projets du Groupe ;
- La signature avec AFILOG (Association Française des Professionnels de l'Immobilier Logistique) d'une charte d'engagement réciproque avec les pouvoirs publics, concernant entre autres l'artificialisation des sols.

Atténuer les nuisances sonores

En 2021, STEF a poursuivi sa politique de tests et de solutions visant à limiter les nuisances sonores et le dialogue avec les collectivités locales pour répondre à leur demande en matière de livraison urbaine. C'est le cas par exemple à Montpellier où le Groupe participe à l'expérimentation Carreta sur les véhicules autonomes ou encore à Lyon où un test de livraison urbaine a été réalisé avec un camion électrique de nouvelle génération ZE.

Tous les nouveaux matériels roulants du Groupe sont au standard PIEK qui permet de respecter un seuil d'émission sonore inférieur à 60dB (A). Pour atténuer les nuisances sonores lors des livraisons en centre-ville, STEF privilégie le choix des matériels présentant les niveaux d'émissions sonores les plus bas du marché (ex : groupes froid électriques ou cryogéniques).

Les sites, préalablement à leur implantation, font l'objet d'une étude d'impact incluant des mesures de bruit. Leurs groupes frigorifiques sont, dans leur grande majorité, implantés dans des locaux permettant d'atténuer fortement les bruits de compression. Des aménagements spécifiques (confinement, merlon) permettent de limiter le niveau des émissions sonores.

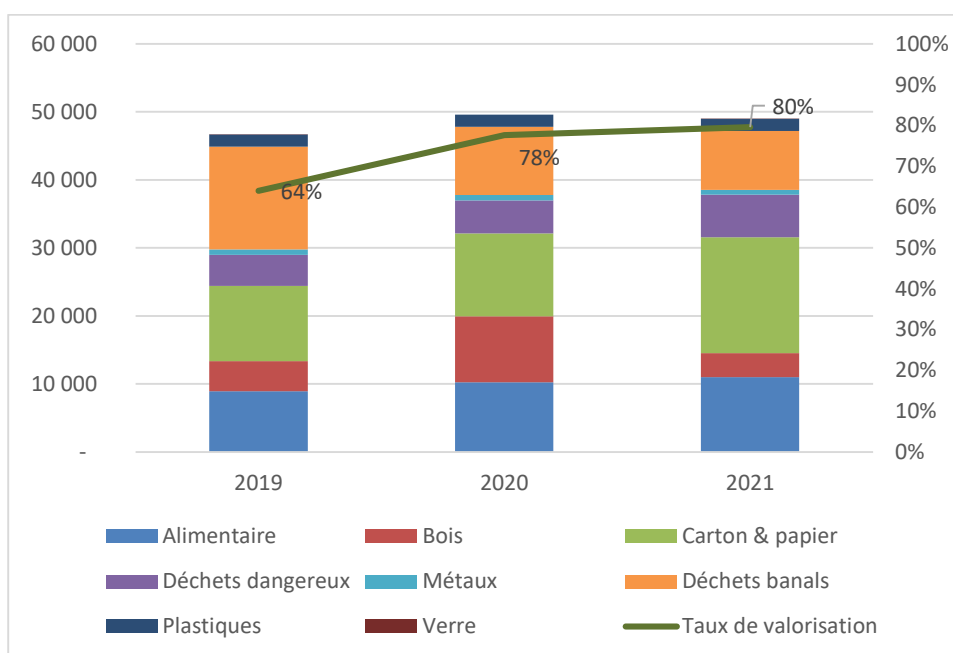
Favoriser l'économie circulaire et optimiser la gestion des déchets

STEF s'efforce de mettre en place des démarches de reverse logistique pour optimiser les schémas de transport et les taux de remplissage des véhicules, et ainsi, favoriser l'économie circulaire.

Les déchets non dangereux sont triés sur site, ou directement chez les prestataires, pour être valorisés par recyclage matière ou énergétique. La production de déchets dangereux est restreinte à l'entretien des matériels roulants. Ces déchets sont donc collectés et traités en conformité avec les réglementations des pays d'implantation.

Une démarche « zéro plastique » dans les bureaux est également en cours.

Répartition des déchets par type (tonnes) et taux de valorisation des Déchets non Dangereux



Optimiser la gestion des ressources en eau

Les activités du Groupe mobilisent peu de ressources en eau, à l'exception des lavages réguliers des véhicules. Les stations de lavage du Groupe sont équipées de dispositifs permettant d'optimiser les consommations et de maîtriser les rejets. Les effluents des sites sont contrôlés régulièrement en conformité avec les réglementations applicables.

Sources éventuelles de pollution et/ou d'incidents

Elles sont strictement circonscrites par la conduite régulière d'audits internes sur l'ensemble des sites du Groupe concernant la sécurité des personnes et des biens, le respect des consignes et des procédures techniques. Chaque site dispose d'un plan d'urgence qui comporte un volet "déversement accidentel" permettant d'intervenir en cas d'incident.

Alimentation responsable, équitable et durable / Lutte contre le gaspillage alimentaire

STEF est l'un des maillons de la distribution alimentaire : les producteurs qui lui confient leurs produits sont majoritairement des PME de l'industrie agro-alimentaire implantées dans les territoires. STEF collecte et transporte leurs marchandises dans les conditions optimales de température dirigée qui garantissent leur durée de conservation, contribuant ainsi à éviter le gaspillage alimentaire.

S'engager pour l'environnement maritime

Les activités maritimes de STEF font l'objet d'une démarche environnementale spécifique. Pionnière dans la protection de l'environnement, La Méridionale innove pour réduire l'impact écologique de ses traversées.

- **Le filtre à particule** – La Méridionale est le 1^{er} armateur au monde à avoir équipé un navire d'un filtre à particules qui permet de supprimer 99 % des particules fines et ultrafines en mer pendant les traversées. Elle a sélectionné une solution mise au point par Solvay et Andritz, afin de "mariniser" leurs technologies de désulfuration à sec des gaz d'échappement. Le procédé repose sur une réaction chimique à partir d'un produit naturel, le bicarbonate de sodium, qui élimine totalement le soufre contenu dans les gaz d'échappement, sans aucun rejet en mer. Le bicarbonate souillé est ensuite dirigé vers une installation de traitement des déchets. Le navire Pelagos dispose également d'un système de scrubber hybride pouvant fonctionner en boucle ouverte ou fermée.
- **Le branchement électrique à quai (CENAQ)** - La Méridionale a mis en service la connexion électrique à quai sur le port de Marseille dès 2017. Elle est la première et la seule compagnie maritime en Méditerranée à utiliser cette solution pour deux de ses navires. Cet équipement permet de réduire à la fois les consommations de gazole pendant les phases de stationnement, de supprimer les émissions induites mais aussi les nuisances sonores et les vibrations liées au fonctionnement des moteurs lors des escales.
- **Préserver la biodiversité en Méditerranée** - La Méridionale a contribué à mettre au point le logiciel REPCET (REPérage des CETacés) destiné à éviter les collisions entre navires et grands cétacés. Les navigants de la compagnie sont formés au repérage des cétacés.
La Méridionale fait partie des premiers lauréats du label « Green Marine Europe ».

TAXONOMIE VERTE

Contexte réglementaire

En application du règlement UE 2020/852 du 18 juin 2020 (dit « règlement taxinomie »), STEF publie, au titre de l'exercice 2021, la part de son chiffre d'affaires, de ses investissements et de certaines de ses dépenses opérationnelles considérées comme éligibles au titre des objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

Une activité économique est considérée comme éligible si elle est incluse dans la liste des activités décrites dans les actes délégués au règlement taxinomie, correspondant aux activités identifiées par la Commission européenne comme susceptibles d'apporter une contribution substantielle aux deux premiers objectifs environnementaux mentionnés ci-après sur les six objectifs à terme :

- Atténuation du changement climatique ;
- Adaptation au changement climatique ;
- Protection et utilisation durable de l'eau et des ressources marines ;
- Transition vers une économie circulaire, prévention des déchets et recyclage ;
- Prévention et contrôle de la pollution ;
- Protection des écosystèmes sains.

Application au 31 décembre 2021

Le Groupe a mené une analyse détaillée de ses activités afin d'identifier celles correspondant à des activités décrites dans les annexes du règlement délégué UE 2021/2139 sur le Climat. Les activités suivantes ont été identifiées comme éligibles :

- Réseaux de chaleur / froid (activité 4.15)
- Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers (activité 6.5)
- Transport routier de fret (activité 6.6)
- Transports maritimes et côtiers de fret, navires nécessaires aux opérations portuaires et aux activités auxiliaires (activité 6.10)
- Construction de bâtiments neufs (activité 7.1)
- Rénovation de bâtiments (activité 7.2)
- Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique (activité 7.3)
- Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables (activité 7.6)
- Acquisition et propriété de bâtiments (activité 7.7)

La part de chiffre d'affaires, d'investissements et de dépenses d'exploitation considérée comme éligible au 31 décembre 2021 est présentée dans le tableau ci-dessous.

Chiffre d'affaires éligible	Investissements éligibles	Dépenses d'exploitation éligibles
3,73%	56,61%	22,84%

Périmètre

- Le chiffre d'affaires, les dépenses d'investissements et dépenses d'exploitation considérées couvrent l'ensemble des activités du Groupe correspondant au périmètre des sociétés sous son contrôle ;
- Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable sont exclues du calcul des ratios définis par l'acte délégué relatif à l'article 8 du Règlement taxinomie publié le 6 juillet 2021 ;
- Les données financières sont issues des comptes au 31 décembre 2021 ; le chiffre d'affaires et les dépenses d'investissement peuvent donc être réconciliés avec les états financiers.

Les ratios ont été calculés de la manière détaillée ci-dessous. Le règlement taxinomique étant évolutif, l'analyse menée par le Groupe sera adaptée au fur et à mesure des évolutions à venir.

Chiffre d'affaires

Au 31 décembre 2021, le chiffre d'affaires éligible s'élève à 131 M€ et correspond principalement au chiffre d'affaires réalisé par l'exploitation des quatre navires de La Méridionale, l'exploitation des véhicules entrant dans le champ d'application de l'étape E de la norme Euro VI et la location ou mise à disposition de locaux.

Il est rapporté au chiffre d'affaires total du Groupe au 31 décembre 2021 de 3 507 M€.

Le faible pourcentage d'éligibilité du chiffre d'affaires du Groupe au 31 décembre 2021 s'explique par le nombre réduit de véhicules Euro VI-E. Ce pourcentage d'éligibilité devrait toutefois croître les années suivantes, avec le renouvellement du parc, l'introduction de véhicules neufs répondant aux critères de la réglementation, ainsi que l'acquisition croissante de véhicules électriques.

Le calcul de la part de chiffre d'affaires éligible relatif au transport routier de fret a été effectué en considérant que le chiffre d'affaires était réalisé uniformément par tous les véhicules du parc et de manière linéaire sur l'année, et que le pourcentage d'éligibilité sur le parc sous-traitant et le parc en location courte durée était identique à celui du parc en propre.

Investissements

Au 31 décembre 2021, les investissements éligibles s'élèvent à 162 M€ et correspondent principalement aux dépenses liées à la construction, rénovation, achat ou augmentation de droits d'utilisation IFRS 16 de bâtiments (bureaux comme entrepôts), aux investissements réalisés sur les quatre navires de La Méridionale et à l'acquisition de véhicules Euro VI-E.

Ils sont rapportés au montant total des acquisitions et entrées de périmètre d'immobilisations incorporelles, corporelles et de droits d'utilisation relatifs aux contrats de location, de 286 M€ au 31 décembre 2021.

Dépenses d'exploitation

Selon le règlement délégué UE 2021/2178, les dépenses d'exploitation à prendre en compte dans le calcul du ratio taxinomique correspondent aux coûts directs non-inscrits à l'actif qui concernent la recherche-développement, la rénovation des bâtiments, les contrats de location

à court terme, l'entretien et la réparation et toute autre dépense directe liée à l'entretien courant des actifs.

Au sein du Groupe, les dépenses d'exploitation correspondantes sont les charges d'entretien et maintenance et les charges de location court terme et autres exemptions IFRS 16.

Au 31 décembre 2021, les charges d'exploitation éligibles s'élèvent à 31 M€ et correspondent principalement aux charges d'entretien et maintenance sur les bâtiments et sur les quatre navires de la Méridionale. Les charges d'entretien et maintenance sur véhicules éligibles ne sont pas significatives au 31 décembre 2021 en raison du nombre réduit de véhicules du parc entrant dans le champ d'application de l'étape E de la norme Euro VI. Les charges d'exploitation liées à l'achat de carburants alternatifs ne sont pas incluses.

Les charges d'exploitation éligibles sont rapportées au montant total des charges d'entretien et maintenance et de charges de location court terme et autres exemptions IFRS 16 au 31 décembre 2021, qui s'élève à 137M€.

Evolutions et perspectives

A partir du 31 décembre 2022, le Groupe publiera la part de son chiffre d'affaires, de ses investissements et de ses dépenses opérationnelles résultant d'activités économiques considérées comme « alignées » sur les deux objectifs climatiques, c'est-à-dire contribuant substantiellement au minimum à un des objectifs tout en ne causant pas de préjudice important aux autres objectifs et en respectant les principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et en particulier aux droits de l'homme et aux droits fondamentaux au travail.

Le Groupe poursuit son analyse relative à l'alignement et la part de chiffre d'affaires, investissements et dépenses d'exploitation éligible ne présage pas de la part alignée qui sera publiée en 2022.

Les ratios taxinomiques réglementaires ne reflètent que partiellement la stratégie Moving Green du Groupe mise en place en 2021. En effet, le Groupe poursuit ses objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre liées à ses activités avec des alternatives techniques non prises en compte par la taxinomie. L'utilisation de biocarburants n'entre pas dans les critères d'éligibilité de celle-ci mais contribue pourtant à la réduction des émissions de GES des véhicules. Cette réduction (de 60% pour le biodiesel Oleo 100 et 80% pour le bioGNV) est effective sur le cycle complet de production de ces carburants et non sur les seules émissions à l'échappement.

SOCIAL : NOS ENGAGEMENTS POUR LES EQUIPES

La performance et la qualité des prestations de STEF reposent sur ses équipes : des équipes plurielles et riches des différentes cultures du Groupe. Former et faire progresser chacune et chacun dans sa carrière, veiller à leur sécurité, leur santé et leur qualité de vie au travail sont donc des enjeux majeurs pour le Groupe dans ses huit pays d'implantation. En 2021, STEF s'est engagé à faire de la mixité et de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes un des sujets prioritaires.

Préserver la santé des collaborateurs et collaboratrices



La santé et la sécurité des salariés sont l'objet de politiques ambitieuses qui privilégient la prévention. Quels que soient leur métier, toutes et tous sont accompagnés afin de concilier leurs aspirations avec les besoins de STEF, et créer ainsi les conditions d'un engagement durable.

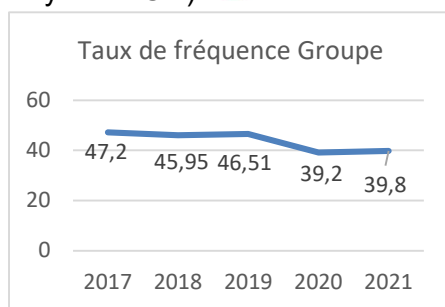
La réduction de l'accidentologie : un fil rouge majeur et pérenne

Dans la continuité de 2020, l'engagement du Groupe se traduit à travers de :

- L'intégration de nouveaux indicateurs de suivi Santé et Sécurité au Travail (SST) dans les audits de performance et d'éléments de prévention pour la conception des nouveaux sites du Groupe ;
- Le renforcement du parcours d'intégration des nouveaux embauchés sur le volet SST ;
- La sensibilisation des collaborateurs et collaboratrices ;
- Le déploiement de comités de Sécurité (COSEC) sur l'ensemble des sites en France afin d'avancer collectivement.

Accidentologie à la baisse

- Le taux de fréquence est passé de 47,2 en 2017 à 39,8 en 2021. 
- Pour l'ensemble du Groupe, le taux de fréquence des accidents avec arrêt est en légère augmentation : 39,8 en 2021 pour 39,2 en 2020. Le taux de gravité est de 2,8 en 2021 (hors Royaume-Uni). 



Une démarche toujours plus transverse et collaborative

La démarche SST repose sur la prévention. Celle-ci passe par une prise de conscience individuelle et collective, des changements de pratiques et des transformations à tous les niveaux qui mobilisent les opérationnels, comme les fonctions support. L'engagement de la ligne managériale est un facteur clé du succès.

- **De la « Démarche Santé et Sécurité au Travail » à la « Démarche Santé, Sécurité et Conditions de Travail »** - En 2021, le Groupe a accéléré sa démarche en réaffirmant son objectif de prévention et d'amélioration durable de ses

environnements de travail. Le comité de pilotage SST est ainsi devenu le « Comité de pilotage Santé, Sécurité et Conditions de Travail ». Il intègre désormais différentes fonctions supports et pôles d'expertise : Direction des métiers Groupe (Etudes, R&D...), Immobilier, Ergonomie, Innovation...

- **Collaboration renforcée avec les CARSAT et la CRAMIF⁵** - Pour gagner en pertinence et en efficacité, STEF a choisi de travailler en partenariat avec l'une de ses parties prenantes, la CARSAT qui est l'organisme de référence en matière de prévention des risques professionnels. À partir des grilles d'analyses fournies, STEF a réalisé un état des lieux de tous ses sites en France et a défini trois axes de travail :
 - Renforcer les actions en matière de prévention des troubles musculosquelettiques liés aux manutentions manuelles ;
 - Réduire la survenue d'arrêts de travail de longue durée liés aux arrêts de travail/maladies professionnelles et prévenir la désinsertion professionnelle ;
 - Développer la culture sécurité et l'engagement managérial en matière de prévention et de sécurité.

Les actions engagées pour améliorer les environnements et les conditions de travail

STEF intègre la prévention des risques au travail en amont des projets de transformation (processus opérationnels, organisation, conception, matériel...). Les équipes y sont associées, notamment en ce qui concerne les risques majeurs : les troubles musculosquelettiques (TMS), la circulation d'engins, le départ inopiné de camion et les pratiques addictives.

- **La prévention des TMS** est restée un sujet prioritaire en 2021. La recherche de solutions organisationnelles, techniques et humaines a bénéficié de la synergie inhérente à la création du COPIL Santé, Sécurité et Conditions de Travail (SSCT) et des engagements pris en collaboration avec CARSAT. En parallèle, le Groupe a poursuivi son travail de benchmark sur les solutions innovantes et déployé les tests de dispositifs d'assistance physique : 3 nouveaux dispositifs ont été testés en 2021.
- **Les projets de conception ou de rénovation de sites** bénéficient de l'accompagnement d'équipes internes spécialisées. Des ergonomes peuvent également être mobilisés pour améliorer les environnements de travail sur les sites. En 2021, 14 projets de rénovation et d'agrandissement ont ainsi été menés avec les équipes du pôle Immobilier.
 - **Les vêtements de travail** sont développés avec et pour les collaborateurs et collaboratrices. Les déploiements en cours sur ce principe d'association ont concerné les vêtements en environnement ambiant et la gamme de vêtements des personnels technique et immobilier qui doivent répondre à la diversité des tâches réalisées. 14 solutions d'aide à la manutention ont été testées avec la contribution de plus de 340 personnes.
 - De nouveaux tests (gants, chaussures) ont été réalisés en 2021 pour les équipements de protection individuelle (EPI) afin de bénéficier des dernières innovations technologiques.

⁵ Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Île-de-France : elle est chargée de prévenir, accompagner et réparer les fragilités liées à la santé en Île-de-France, tant sociales que professionnelles.

Le Groupe a remporté le prix « Initiatives des leaders bienveillants » 2021 au salon Préventica pour la qualité de la collaboration avec ses équipes dans la mise en place de bonnes initiatives en matière de SST.

Les initiatives en faveur de la qualité de vie au travail

La Qualité de Vie au Travail (QVT) contribue à renforcer l'engagement des collaborateurs. Les actions se déploient sur trois axes : l'équilibre vie professionnelle /vie personnelle (ex : mise en place d'une plate-forme de soutien scolaire pour les parents salariés), l'hygiène de vie (ex : téléconsultation médicale) et l'accompagnement des personnes en difficulté (ex : réseau d'assistantes sociales et psychologues du travail).

L'expérimentation du télétravail lors de la pandémie s'est avérée concluante. En France, la mise en place du télétravail jusqu'à deux jours par semaine a été entérinée en 2021 pour les postes qui le permettent et sur volontariat, tout en s'attachant à maintenir le lien social.

Attirer, développer et fidéliser tous les talents

L'un des enjeux majeurs du Groupe est de disposer des ressources en phase avec ses besoins. STEF a poursuivi en 2021 ses programmes de fond engagés de longue date. Ses travaux portent sur trois axes : l'attractivité des métiers du Groupe, le développement des compétences des équipes et la fidélisation des collaborateurs.

Renforcer l'attractivité des métiers du Groupe

La crise sanitaire a fait sortir de l'ombre les métiers de STEF. Pour améliorer la visibilité de sa marque employeur « Construisez votre futur au cœur du monde alimentaire », le Groupe a souhaité capitaliser sur cette mise en lumière. Il a continué de consolider sa présence sur tous les canaux de recrutement afin de mieux faire connaître les missions qu'il propose et les perspectives de carrière qu'il ouvre à ses collaborateurs.

- **Nouvelle campagne de recrutement** - Quatre métiers opérationnels sont ainsi mis en valeur : technicien /technicienne de maintenance, conducteur/conductrice, préparateur/préparatrice de commandes, chef/cheffe de quai ou d'équipe.
- **Relations avec les écoles** - STEF a participé à des événements en ligne (forums, job dating). Il a maintenu son programme « *Talent Spotters* » dont la mission est de repérer et d'attirer les talents de demain, tous niveaux d'études confondus et ses « *Campus Connectors* » qui sont en relation avec une cinquantaine d'écoles cibles pour faire connaître les métiers du Groupe auprès des jeunes diplômés.
- **L'expérience candidat.** L'outil digital de recrutement mis en place en 2019 renforce la visibilité des offres du Groupe sur son site emploi www.stef.jobs. De nouveaux outils destinés à renforcer le lien direct entre les candidats et le Groupe ont été déployés en 2021 dans tous les pays, à l'exception de la Suisse et des Pays-Bas qui en bénéficieront en 2022.
- **Trois programmes spécifiques pour les emplois à forts enjeux** - Le « Graduate Program » destiné à des jeunes diplômés (108 jeunes en formation en 2021) ; le cursus « Middle management » (24 personnes en 2021) ; et l'Ecole interne de conduite, déployé en France et dédié aux conducteurs *via* des contrats de professionnalisation ou d'apprentissage, ce métier étant en forte tension. Lancée en 2021, cette école interne de conduite a été créée avec l'AFTRAL, le 1^{er} organisme de formation en transport et logistique, afin de soutenir la campagne de recrutement des 500 conducteurs en France. Cette école, ouverte aux

collaborateurs de STEF comme aux nouveaux embauchés, a dispensé 8 sessions (82 stagiaires dont 18 issues de l'interne) avec un taux de réussite de 96%.

Depuis 2017, STEF compte parmi les **25 plus gros recruteurs en France** (Enquête Usine Nouvelle – février 2022)

En 2021, STEF a recruté **2 591** collaborateurs en CDI, sur des populations très diversifiées : managers de proximité, jeunes diplômés, cadres expérimentés, préparateurs de commande et conducteurs.

Des effectifs qui reflètent la dynamique du Groupe

Au 31 décembre 2021, les effectifs sociaux Groupe (CDI et CDD) représentent **20 528** personnes, en augmentation de + 9,42% par rapport à 2020 (+ 1 767 personnes).

La variation des effectifs en 2021 reflète l'évolution des périmètres



- En France, les effectifs ont légèrement baissé ;
 - Dans tous autres pays, le renforcement des équipes a conduit à une augmentation des effectifs, en particulier en Italie et en Belgique, suite à l'intégration des activités du groupe Nagel dans ces pays et en Suisse, avec l'intégration de nouveaux dossiers commerciaux. En Espagne, les effectifs ont progressé et se situent à un niveau à peu près équivalent à fin 2019.
 - 1436 salariés de la société Langdons⁶ au Royaume-Uni ont rejoint le Groupe au 31 décembre 2021.

Ces chiffres ne prennent pas en compte les contrats aidés qui représentent 521 personnes au 31 décembre 2021 (principalement, les contrats d'apprentissage et de professionnalisation) et les intérimaires (4 974 équivalents temps plein).

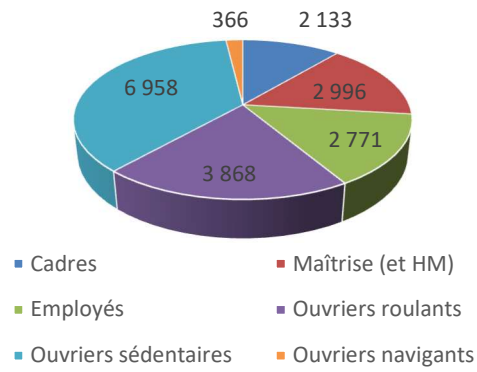
En incluant tous les types de contrats, l'augmentation des effectifs est de +11,9% sur la période, conséquence de l'intégration des effectifs issus des activités acquises auprès de Nagel en Belgique, aux Pays Bas, en Italie et au Royaume-Uni.

- **Répartition des effectifs par pôles d'activité / BU/ pays**

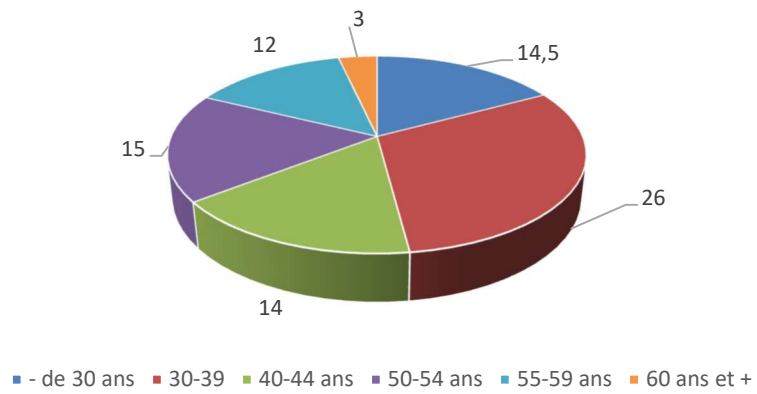
⁶ A l'exception du tableau sur la répartition des effectifs au 31 décembre 2021, les effectifs de la société Langdons au Royaume Uni sont exclus de tous les autres indicateurs de la section « Social – Nos engagements pour nos équipes » en raison du caractère récent de son acquisition

CDI + CDD	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
STEF France 	13 689	13 619	13 569
<i>BU FLUX FRAIS</i>	7 992	7 852	7 896
<i>BU GMS</i>	1 751	1 956	1 881
<i>BU SURGELES</i>	1 328	1 271	1 289
<i>BU FRAIS SUPPLY CHAIN</i>	748	805	806
<i>BU SEAFOOD</i>	858	766	701
<i>BU RHD</i>	594	549	540
<i>BU FTSA</i>	142	139	156
<i>BU CONDITIONNEMENT</i>	136	140	132
<i>DIRECTIONS TRANSVERSES BU</i>	140	141	168
STEF International	4 150	3 897	5 684
<i>Espagne</i>	1854	1751	1 873
<i>Portugal</i>	554	415	432
<i>Italie</i>	856	826	956
<i>Belgique</i>	379	371	431
<i>Pays Bas</i>	311	329	334
<i>Suisse</i> 	123	133	148
<i>Royaume Uni</i>	-	-	1 436
Maritime	537	573	584
Autres activités et fonctions centrales	669	672	691
Total Groupe	19 045	18 761	20 528

Répartition des effectifs Groupe par catégories socio-professionnelles



Répartition des effectifs Groupe, CDI et CDD, par tranche d'âge



Développer les compétences et fidéliser tous les talents

La formation professionnelle est l'un des piliers de la politique ressources humaines de STEF. Les métiers du transport et de la logistique sont fortement concurrentiels, en constante transformation et exigeants en termes de conditions de travail. L'enjeu est donc à la fois de développer les compétences des collaborateurs pour accompagner les activités du Groupe et de veiller à leur bien-être au travail. La démarche de formation s'appuie sur les ressources pédagogiques de l'université STEF qui est organisée en campus, et sur celles de l'Institut des Métiers du Froid pour la diffusion des expertises métiers. Réorganisée en 2021, elle se digitalise et s'articule autour de 4 axes.

- **S'assurer de la maîtrise des compétences fondamentales des salariés** – Afin de faciliter l'intégration des nouveaux embauchés, le parcours pré-accueil digital et le parcours d'intégration (Step by Stef) mettent l'accent sur la compréhension de l'environnement de travail, la sécurité et la perception de leur contribution au service des clients du Groupe. Ces outils digitaux sont renforcés par l'accompagnement de formateurs métiers.
- **Promouvoir le développement de chaque salarié, au service de son épanouissement professionnel** – Obtenir des diplômes reconnus en dehors du Groupe constitue une expérience valorisante et une source de performance. Fort de cette conviction, le Groupe a fait de la formation aux savoirs fondamentaux et des parcours certifiants un véritable enjeu. Parmi les programmes proposés : « Devenir », Parcours certifiant Chef d'équipe (3 promotions en 2021) ; Validation des Acquis par l'Expérience (70 personnes diplômées du Bac Pro au Bac +4 depuis 3 ans).
- **Développer une culture managériale forte** – Des formations sont proposées pour accompagner les managers dans leur rôle : partenariat avec HEC orienté « Leadership et stratégie » (en moyenne 20 managers par an), Executive MBA.
- **Anticiper les mutations à venir et favoriser l'émergence de nouvelles compétences pour construire demain** - Différents parcours (campus) sont proposés. Chaque pays peut adapter les contenus pour être au plus près de sa culture et de ses enjeux. Cette année encore, de nombreuses formations initialement prévues en présentiel ont été dispensées en distanciel : « Tech Campus » (filiale technique immobilier) ; « Sales Campus » (73 actions de formations en 2021) ; Référents métiers (en France, environ 80 formateurs référents « conducteurs » et 150 « référents quai »). Le projet LMS (Learning Management System) pour accompagner les collaborateurs vers de nouveaux enjeux sociétaux et la gestion de la conduite du changement a été déployé sur cinq pays du Groupe (France, Italie, Belgique, Espagne et Suisse) et le sera courant 2022 au Portugal et aux Pays-Bas. Il permet d'ancrer le développement des compétences des collaborateurs grâce à des modalités innovantes, dont la digitalisation, et d'avoir un meilleur pilotage des formations proposées.

Pour fidéliser, le Groupe organise la gestion des carrières à tous les niveaux de l'organisation. Au-delà des parcours d'évolution évoqués précédemment, une plateforme digitale permet de piloter les principaux processus de développement RH dans l'ensemble des pays. 70% des postes de cadres et d'agents de maîtrise sont ainsi pourvus par la promotion interne. Les entretiens annuels d'évaluation sont un véritable socle du développement des compétences et des carrières. STEF s'appuie également sur des experts de l'évaluation professionnelle. Le Groupe s'inscrit dans le cadre des dispositions de la Loi « Avenir professionnel ». Permettre au salarié d'être acteur de son développement sera un des enjeux

majeurs à venir, en particulier en lui permettant de repérer les passerelles envisageables au-delà de son emploi.

L'Institut des Métiers du Froid (IMF) – Transmettre les savoirs et former aux compétences de demain, telle est la vocation de l'Université STEF : organisée par campus, elle s'appuie sur les meilleurs partenaires du marché et sur l'IMF qui fait partie des premiers organismes de formation interne à être certifié selon le référentiel national Qualiopi.


En 2021, un salarié du Groupe a suivi en moyenne **1,23** jour de formation, chiffre équivalent à 2020.

Au total, 24 077 actions de formation ont été réalisées. 

Plus de **70%** des postes de cadres et d'agents de maîtrise sont pourvus par promotion interne


L'actionnariat salarié constitue l'un des axes forts sur lequel s'est construit le Groupe. Ce modèle, unique dans son secteur d'activité, en fait à la fois un outil fédérateur puissant, un véritable levier de performance économique et un facteur de différenciation pour les clients du Groupe.

Aujourd'hui, 72,56 % du capital de STEF est détenu par son management et ses salariés, dont 17.73 % dans le cadre du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE). A travers celui-ci, ce sont plus de 12000 salariés qui sont actionnaires du Groupe, toutes catégories socio-professionnelles confondues. Le FCPE est déployé dans la quasi-totalité des pays où STEF est implanté. En 2021, le passage au digital a permis de proposer davantage de fluidité et de praticité dans les opérations au service des porteurs de parts.

Chiffres clés 13,49% de turn-over⁷, en augmentation par rapport à 2020. 

2 591 embauches ou titularisations en CDI⁸ dont **1 931** en France ;

2 225 sorties en CDI dont **758** licenciements ou ruptures négociées et **282** retraites ou départs en congés de fin d'activité.

7,2% de taux d'absentéisme pour cause de maladie ou d'accident du travail⁹, en lien direct avec la crise sanitaire. 

Agir en faveur de l'Égalité professionnel F/H, la diversité et de l'égalité des chances

⁷ CDI (embauches + sorties)/2/effectifs au 31 décembre 2020, y compris reprises et cessions.

⁸ Les reprises d'activité sont prises en compte

⁹ Dont maladies professionnelles et accidents de trajet, hors maternité/paternité ; tous les contrats sont pris en compte, sauf pour la Méridionale où les alternants (contrats aidés) sont exclus. Il s'agit du ratio : jours calendaires perdus par nombre de jours calendaires théoriques. A noter que pour l'Italie et la Belgique, le ratio est calculé à partir de jours ouvrés, et non de jours calendaires.

STEF est depuis toujours attaché à ce que chacun et chacune puisse trouver sa place au sein du Groupe. L'intégration des personnes en situation de handicap et l'insertion professionnelle de jeunes font partie des grands chantiers conduits avec succès ces dernières années. 2021 sera le marqueur de la montée en puissance de la démarche d'égalité professionnelle et de mixité F/H.

Nouvelle dynamique égalité professionnelle F/H avec MIX'UP

Un diagnostic, bâti sur la base d'enquêtes quantitatives et qualitatives, a permis d'établir une démarche égalité professionnelle et mixité F/H, baptisée MIX'UP. Celle-ci a été lancée à l'échelle du Groupe en octobre 2021. L'objectif est ambitieux : atteindre 25 % de femmes dans les effectifs à l'horizon 2030. Pour renforcer la dynamique engagée, le Groupe a mis en place un Comité « Egalité professionnelle/mixité professionnelle » qui impulse les actions et les coordonne.

- **Le engagements MIX'UP** - Soutenue par les membres du Comité exécutif et par la Direction générale du Groupe, qui ont signé une lettre d'engagements destinée à l'ensemble des salariés, la démarche repose sur 5 engagements :
 - Accroître la mixité dans les équipes ;
 - Garantir une intégration et une évolution de carrière équitables ;
 - Favoriser l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle ;
 - Adapter nos conditions et environnements de travail ;
 - Changer l'image de nos métiers.

Ces engagements structurent, complètent et renforcent des dispositifs déjà en place afin d'accroître la représentativité des femmes au sein du Groupe, notamment dans ses divers organes de direction en France et en Europe : people review, gestion des talents pour identifier les femmes à potentiel, intégration de jeunes femmes dans le Graduates Program.

- **Une approche systémique** - Ces cinq engagements renvoient à des enjeux pluriels et requièrent une approche intégrée qui mobilise différentes disciplines à tous les niveaux de l'entreprise. Le plan d'actions diffusé et partagé par tous les pays en est la traduction : il couvre la sensibilisation aux stéréotypes, le recrutement, l'intégration et la gestion des carrières, l'adaptation des environnements de travail mais aussi la communication interne et externe, l'accompagnement des sites pour faciliter les diagnostics de situation comparée F/H, le dialogue avec les partenaires sociaux. Les plans d'actions adaptés au contexte local sont en cours d'élaboration. Ils seront assortis d'objectifs de progrès et suivis à une cadence soutenue.
- **MIX'UP en action** - Déconstruire les stéréotypes – même bienveillants – est un préalable essentiel. Démarrées en mars 2021, les actions de sensibilisation se sont amplifiées tout au long de l'année. Les modules de formation sont par ailleurs l'occasion de sensibiliser au respect de toutes les diversités présentes au sein du Groupe (interculturelle, intergénérationnelle). Les niveaux hiérarchiques sont interpellés afin que les femmes trouvent mieux leur place dans l'entreprise et puissent collaborer dans des environnements dits « masculins ». Un kit de communication a été diffusé, il intègre notamment un guide anti-préjugés dans les métiers du transport.

MIX'UP permet aussi de capitaliser sur des démarches innovantes qui ont émergé localement, de les mettre en valeur et de les dupliquer : c'est le cas, par exemple, du programme de mentoring « Elles pour elles » en Italie, ou encore de différents partenariats associatifs, tels que « Capital Filles » et « Femmes en mouvement ».

Fin 2021, la population féminine a augmenté et représente **21,3%** des effectifs (vs 20,5 % en 2020).

% des femmes dans les effectifs du Groupe	France	Espagne	Portugal	Italie	Belgique	Pays-Bas	Suisse	Total
	20%	26,3%	28,5%	35,4%	14,6%	15,3%	7,4%	21,3%

Intégration des personnes en situation de handicap

L'engagement du Groupe en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap porte ses fruits. Le taux d'emploi sur le périmètre France est de 7,77 % (vs 2.28 % en 2012) et de 6,8 % sur le Groupe pour l'année 2020¹⁰. En 2021, les sites ont poursuivi leurs actions de sensibilisation et de formation auprès des collaborateurs. Début 2022, un 6^{ème} accord Handicap a été signé à l'unanimité par les organisations syndicales en France.

- **L'intégration des équipes de l'entreprise adaptée DYAD** acquise en 2019 est achevée. Signe manifeste de réussite : c'est autour de cette entreprise adaptée spécialisée dans le conditionnement à façon que le Groupe a construit sa propre BU Conditionnement.
- **Atelier dédié Innovation RH** - En 2021, le Groupe a poursuivi son atelier de travail d'innovation RH autour de la thématique « Travail et Cancer/maladies chroniques » en partenariat avec le Nouvel Institut et l'AGEFIPH.
- **STEF a remporté le Prix de l'Entreprise inclusive** - Organisé par le Manifeste Inclusion et sous le patronage du Secrétariat d'État chargé des personnes handicapées, le Trophée de l'Entreprise Inclusive a vocation à valoriser les initiatives innovantes des entreprises qui s'engagent dans des actions inclusives pour les personnes en situation de handicap.

Assurer un climat social serein

Le dialogue social constitue le socle des relations sociales au sein du Groupe STEF. Porteur de volonté de partage des enjeux de l'entreprise, il contribue à un climat social stable et serein. Pendant la crise sanitaire, le dialogue social s'est poursuivi en dépit des difficultés d'organisation que les obligations distanciées ont induites.

Le dialogue social se structure autour des institutions représentatives du personnel, présentes dans tous les pays et à tous les niveaux des organisations, en conformité avec les différentes législations. Ces instances permettent des échanges approfondis et constructifs sur les enjeux de l'entreprise et les décisions structurantes : c'est ainsi que nos principales opérations de croissance externe internationales sont présentées au Comité d'Entreprise européen, pour information ou avis consultatif s'il y a lieu.

¹⁰ Depuis 2020, le taux d'emploi en France est calculable à mi année.

Pour favoriser un dialogue riche et abondant toutes les problématiques, opérationnelles ou transversales, des instances supra-légales ont été créées : coordonnateurs syndicaux, comité transport, comité logistique complètent ainsi les dispositifs légaux que sont le Comité d'Entreprise européen et le Comité de Groupe.

Illustrant cette ambition de co-construction, un accord renouvelant et approfondissant ces institutions supra-légales a été signé par l'unanimité des organisations syndicales à la fin de l'année 2021. Cette volonté commune de faire prévaloir le dialogue permet également de résoudre les conflits sociaux qui peuvent survenir dans nos organisations.

Enfin, le calendrier des négociations avec les partenaires sociaux est en cohérence avec les enjeux et la politique du Groupe : un 6ème accord sur le politique en faveur des travailleurs en situation de handicap a été signé en 2022 par l'unanimité des organisations syndicales ; une négociation sur la Qualité de Vie et les Conditions de travail (QVCT) sera lancée en 2022, suivant en cela les engagements du Groupe sur l'amélioration générale des conditions de travail.

SOCIÉTAL : NOS ENGAGEMENTS SOLITAIRES

La nature des métiers du Groupe et la densité de son maillage lui donnent les moyens d'agir concrètement au cœur des territoires. Engagé de longue date auprès des jeunes et des populations en situation de fragilité, STEF s'investit dans des initiatives au long cours et veille à ce que les projets correspondent à son expertise et à ses valeurs. Pour les mener à bien, il s'implique dans des actions solidaires avec des partenaires expérimentés et implantés, comme lui, dans le tissu local.

Favoriser l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi

Le travail est un facteur clé d'intégration sociale. Créateur d'emplois, STEF entend être à la fois acteur et partenaire du développement des territoires où il est implanté.

Insertion des jeunes

Malgré la pandémie, le Groupe a poursuivi les partenariats engagés avec des associations qui favorisent l'insertion professionnelle des jeunes. En France, les actions avec les associations « Sport dans la Ville », « Nos quartiers ont du talent », « ARPEJEH » ont été reconduites et un partenariat a été initié avec « Nés & Cité », cabinet de médiation sociale et recrutement.

Education et orientation des jeunes

En 2021, plus de 410 jeunes ont participé aux différentes actions conduites. Le Groupe a mis en place des formules en distanciel pour maintenir les Journées d'information sur ses sites (Espagne, Italie, France) et s'est efforcé de continuer d'accueillir de jeunes stagiaires et alternants. En France, le programme TEKNIK à destination des collégiens et lycéens s'est poursuivi. Le Groupe a également renforcé ses liens avec les Missions Locales. STEF s'est aussi engagé dans les Cordées de la Réussite aux côtés de la fondation AgroParisTech pour favoriser le tutorat de jeunes collégiens par des étudiants ingénieurs.

Inclusion et insertion de personnes réfugiées

Plusieurs projets d'inclusion de personnes réfugiées ont été initiés en France. L'organisation à but non-lucratif, Tent Partnership for Refugees accompagne le Groupe dans l'identification et la mise en relation avec des associations ou des ONG. Le programme de formation et de développement des compétences s'articule sur deux axes : formation aux compétences clé FLE (Français Langue Etrangère) et formation Métiers. Les ONG complètent le dispositif avec un accompagnement social (logement, intégration citoyenne...). Au total, une vingtaine de personnes ayant le statut de réfugié ont bénéficié de ce dispositif chez STEF en 2021. D'autres promotions sont attendues en 2022.

Faciliter l'accès aux produits alimentaires des personnes dans le besoin

L'accès aux produits alimentaires est intimement lié à la raison d'être du Groupe. Cette année, STEF a poursuivi son action dans le cadre de la convention triennale de mécénat signée en 2020 avec les « Restaurants du Cœur ». Ce partenariat s'articule autour de la formation de bénévoles au droit du travail (25 personnes en 2021), le soutien à la collecte nationale avec la mise à disposition de moyens de transport et de surfaces de stockage (1 771 palettes collectées pour 1 170 tonnes de marchandises en 2021), la collecte de dons entre les industriels et les entrepôts des Restos du Cœur (8 465 palettes collectées pour 2 505 tonnes de marchandises en 2021) et le mécénat de compétences.

En Espagne, au Portugal et en Italie, de nombreux soutiens associatifs ont également été mis en place.

SECURITE SANITAIRE : NOS ENGAGEMENTS POUR LES CLIENTS ET LES CONSOMMATEURS



La sécurité sanitaire est inscrite dans la raison d'être de STEF. Elle concerne à la fois la santé des consommateurs, la réputation du Groupe et celle de ses clients. Pour gagner en précision, en réactivité et en efficacité, le Groupe harmonise ses process et investit dans de nouveaux dispositifs. Parce que la clé de la performance repose aussi sur le comportement des équipes, STEF développe une culture positive et partagée de la sécurité sanitaire des aliments avec la volonté d'aller plus loin que la réglementation et d'en faire un avantage concurrentiel.



Surveiller et contrôler pour garantir la chaîne du froid


Pour un spécialiste du transport d'aliments sous température dirigée, et en particulier s'il s'agit de produits surgelés, garantir la chaîne du froid est le premier des impératifs.

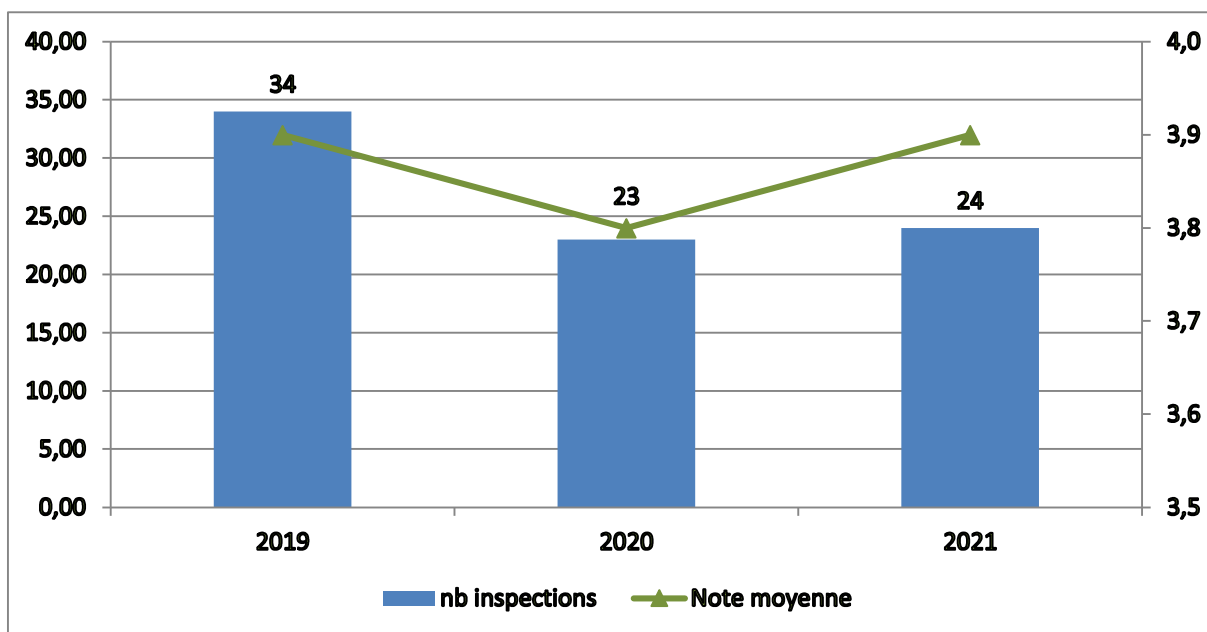
Le plan de maîtrise sanitaire

En Europe, où tous ses sites disposent d'un agrément sanitaire communautaire, STEF a mis en place un plan de maîtrise sanitaire (PMS) basé sur l'analyse des dangers auxquels les marchandises peuvent être potentiellement exposées (méthode HACCP). Il décrit les mesures de maîtrise permettant d'assurer l'hygiène, notamment au travers du plan de nettoyage, et la sécurité sanitaire des activités exercées vis-à-vis des risques de :

- Contaminations biologiques, physiques, chimiques et allergènes. Le déploiement de ce plan est conforté par des audits internes et externes réalisés par des organismes indépendants, par nos clients ou les autorités sanitaires ;
- Dérive de la température de conservation des denrées durant leur entreposage, transit et transport.

La mise à disposition de produits alimentaires sûrs repose aussi sur le respect des délais et des dates (livraison, dates limites de consommation, dates de durabilité minimale, règles de gestion des stocks, etc.) et des engagements pris envers nos clients.

Évolution de la moyenne des notations et du nombre de contrôles sanitaires officiels – données France. 



Des systèmes de surveillance à toutes les étapes

Depuis de nombreuses années, des systèmes d'information d'exploitation (WMS et TMS) assurent ainsi la traçabilité des marchandises et leur archivage.

- **Dans les entrepôts** - Des dispositifs de suivi, d'enregistrement et de gestion des alertes liées à la température des locaux sont en place et sont régulièrement audités et contrôlés.

- **Lors du transport** - Les véhicules frigorifiques STEF possèdent un système d'enregistrement de la température dans chaque compartiment. Le Groupe requiert de ses sous-traitants le respect de ces règles.

De nouveaux dispositifs pour un pilotage et une gestion des alertes homogènes

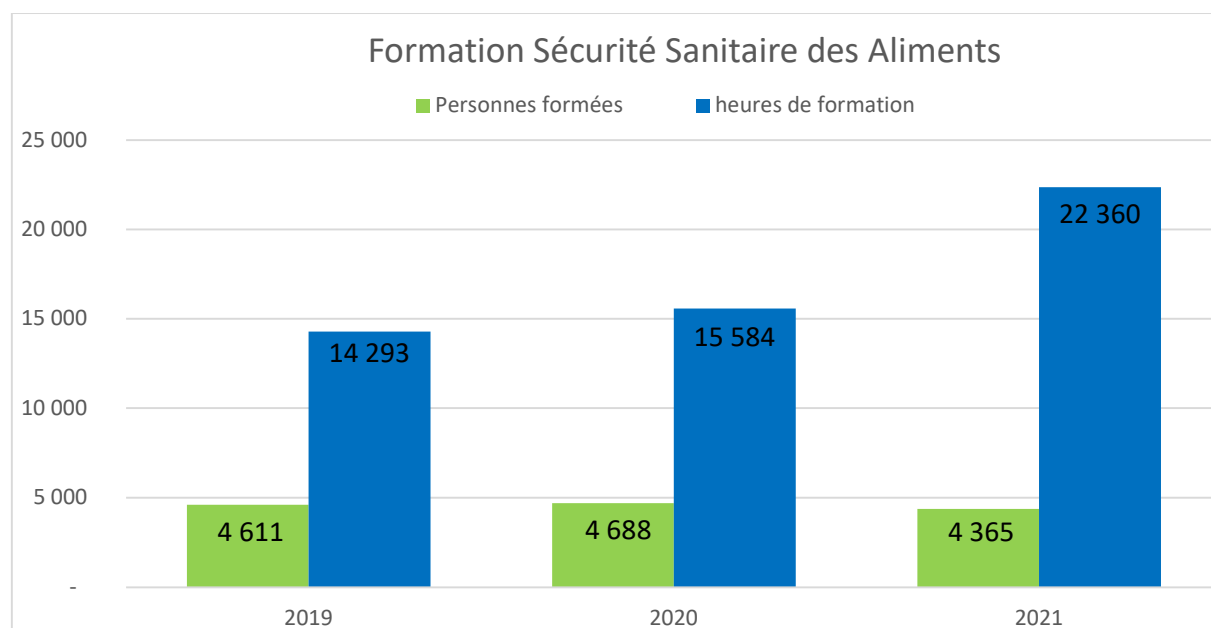
Pour assurer un pilotage et une gestion des alertes homogènes, apporter un meilleur service à ses clients et anticiper les évolutions réglementaires, STEF a décidé en 2021 d'améliorer encore ses systèmes de surveillance de la température, et a travaillé, sur la base d'un diagnostic collaboratif, à la mise en place de règles de gestion communes.

Un plan d'action qui capitalise sur les dernières évolutions technologiques

Le plan d'action s'appuie sur les technologies les plus récentes et désormais éprouvées (sans fil, dématérialisation, internet des objets) et la mise en place de nouveaux dispositifs (capteurs, pilotage à distance des installations). Il prévoit aussi d'intégrer l'ensemble des données dans les systèmes d'information du Groupe. Celle-ci permet de mieux exploiter les données en temps réel pour gérer des systèmes d'alarme plus réactifs, plus sophistiqués, en interaction forte avec leur environnement et organiser ainsi une réponse pertinente dès le niveau « pré-alerte ». Elle facilite à la fois la prise de décision en anticipant les problèmes et leurs solutions et l'interprétation des données pour établir des diagnostics de fonctionnement d'installations. Testées en 2021, ces solutions seront déployées et étendues à tous les partenaires du Groupe à partir de 2022.

Vers une culture positive de sécurité sanitaire

La sécurité des aliments repose sur des process et des outils, mais surtout sur les comportements de tous. Afin d'influencer positivement l'état d'esprit et les comportements au quotidien, STEF entend donner plus de place à l'humain dans les systèmes de management de la qualité (SMQ). Cette approche sera intégrée dans le programme de formation à la sécurité sanitaire déjà en place afin d'assurer la compétence des acteurs de la chaîne du froid au sein de l'ensemble des organisations du Groupe.



Malgré l'absentéisme lié à la pandémie (absences et périodes de chômage partiel) STEF a pu augmenter sensiblement le nombre d'heures de formation dédiées à la sécurité sanitaire.

GOVERNANCE ET ETHIQUE

Les politiques de gouvernance adoptées par STEF contribuent à l'éthique des affaires, au respect des domaines recouvrant les droits humains et libertés fondamentales ainsi que la santé et sécurité des personnes dans les 8 pays où le Groupe est implanté.

Gouvernance

Les Directions du développement durable et de la responsabilité sociale sont en charge du déploiement de la politique RSE, de la coordination des différents acteurs internes, de l'écoute des parties prenantes, de la veille et de l'exécution des plans d'actions SST/QVT et Environnement. Elles développent et déploient les politiques dans ces domaines. Le pilotage de la démarche RSE est exposé en première partie de la DPEF.

Charte éthique et de conduite des affaires

La charte éthique et de conduite des affaires STEF intègre les règles de bonne conduite des affaires applicables dans le Groupe, de même que les dispositions de la loi Sapin II. STEF a mis en place une organisation, des outils et une procédure pour se conformer à ces obligations.

La charte éthique et de conduite des affaires définit les normes de comportement à respecter par l'ensemble des collaborateurs dans les situations présentant des risques de corruption et de trafic d'influence. Elle suit le référentiel Middledext auquel STEF a choisi de se référer. La charte éthique et de conduite figure sur les sites intranet et internet de STEF. Une plateforme digitale externe de recueil d'alertes (EQS Integrity line) complète le dispositif.

Un module de formation, sous format de e-learning personnalisé pour STEF a été mis en place. Il s'adresse aux 1 200 cadres, managers et salariés qui, du fait de leurs fonctions, sont susceptibles d'être confrontés à des situations de corruption et de trafic d'influence. Ce dispositif a été présenté à l'ensemble des Comités de direction des fonctions centrales et métiers.

PLAN DE VIGILANCE

Le plan de vigilance de STEF présente les mesures de vigilance raisonnables mises en place au sein du Groupe en vue d'identifier les risques et de prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes et l'environnement résultant des activités de la Société et de celles de ses filiales consolidées, ainsi que des activités des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels le Groupe entretient des relations commerciales établies (selon l'article L. 225-102-4 du Code de commerce).

STEF exerce ses activités en Europe dans des environnements économiques et socio-culturels qui présentent peu d'écart structurels ; de ce fait, le plan peut être déployé de façon homogène partout dans le Groupe. Le modèle d'affaires du Groupe est exposé en première partie de la DPEF.

METHODOLOGIE ET ELABORATION DU PLAN DE VIGILANCE

L'élaboration du Plan de Vigilance STEF a associé les principales fonctions Groupe concernées (Ressources Humaines, Direction du développement durable, Achats, Direction des Métiers, Audit interne, Sécurité Sanitaire des aliments, Secrétariat général). Celui-ci précise les règles et dispositifs qui permettent au Groupe d'identifier et de prévenir les atteintes, réelles ou potentielles, liées à ses activités et, le cas échéant, d'en limiter les effets.

Des échanges continus initiés de longue date avec les parties prenantes, internes et externes, permettent de les associer au choix des actions conduites et à leur déploiement.

PLAN DE VIGILANCE ENVIRONNEMENT

La cartographie des risques environnementaux de STEF se traduit par des impacts sur :

- **Le climat**, par les émissions de GES (gaz à effet de serre) issues principalement de la combustion d'hydrocarbures (traction des véhicules et fonctionnement des groupes frigorifiques embarqués, propulsion des navires) et, dans une moindre mesure, par la consommation d'électricité (alimentation à quai des navires, réfrigération des plateformes) et les émissions de fluides frigorigènes pour la maintenance des installations de production du froid des entrepôts et des plateformes ;
- **La qualité de l'air**, par les rejets dans l'atmosphère (NOx, HC et particules) lors de la combustion des hydrocarbures (traction des véhicules et fonctionnement des groupes de production de froid embarqués, propulsion et stationnement à quai des navires) ;
- **La sécurité sanitaire** qui ressort comme un enjeu majeur pour l'entreprise compte tenu de l'activité principale de STEF, la logistique des produits alimentaires sous température dirigée.

Afin de réduire ses émissions, STEF a mis en place une démarche structurée se traduisant par des investissements spécifiques (renouvellement constant de sa flotte de véhicules et de ses outils immobiliers, alimentation électrique à quai des navires, filtres à particules pour La Méridionale), associés à des politiques volontaires de labellisation et de certification.

PLAN DE VIGILANCE RESSOURCES HUMAINES ET DROITS FONDAMENTAUX

Le Groupe STEF respecte les réglementations sociales en vigueur dans chacun de ses pays d'implantation.

Outre les principes fondamentaux édictés dans la Charte éthique et de conduite des affaires du Groupe relatifs au respect des droits humains, STEF a choisi d'orienter ses actions en faveur d'une politique de diversité et d'égalité des chances, en cours de déploiement dans chacun de ses pays d'implantation.

Une feuille de route Santé et Sécurité au travail Groupe est déclinée dans chaque pays et dans chaque organisation. Elle se compose de différentes thématiques.

- Pilotage de la démarche Santé et Sécurité au travail par le management
- Maîtrise et prévention des risques :
 - Intégration de la démarche SST en amont dès la conception des outils immobiliers, process de travail, véhicules ou engins de manutention ;
 - Les risques majeurs en matière de SST ont été identifiés :
 - Accidents liés à la circulation de véhicules ou de matériels de manutention dans les entrepôts ;
 - Troubles musculo squelettiques ;
 - Consommations et conduites addictives :
 - Principe de pilotage et de suivi directement gérés par les sites d'exploitation : documents d'évaluation des risques, indicateurs de suivi d'accidentologie (taux de fréquence et de gravité) consolidés à l'échelle du pays et du groupe.
 - Déploiement de la démarche Santé et Qualité de Vie au Travail
 - Refonte de la gamme des vêtements de travail ;
 - Programme de prévention des Risques Psycho sociaux ;
 - Amélioration des environnements de travail ;
 - Actions favorisant l'épanouissement au travail des salariés : équilibre vie professionnelle/vie personnelle, hygiène de vie, accompagnement des salariés.
 - Communication ciblée à tous les niveaux de l'organisation afin de partager une même culture

RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS

En tant que donneur d'ordre dans différents domaines d'activité, tels que la sous-traitance transport, la conduite de chantiers de construction et dans d'autres familles d'achats, STEF conduit une politique volontariste et inclusive à l'égard de ses principaux fournisseurs et sous-traitants. Privilégiant le sourcing local (95 % de fournisseurs nationaux en France), le Groupe renforce par ailleurs les critères RSE dans ses appels d'offres.

Une politique volontariste et inclusive

Cette politique se traduit par :

- L'intégration d'une clause RSE dans les contrats d'achats et de sous-traitance ;

- La signature d'une charte d'achats responsables ;
- La présence de critères RSE dans les cahiers des charges lors des appels d'offres.

La charte d'achats responsables du Groupe, actualisée en 2020, s'adresse à tous les fournisseurs et fixe les principaux engagements éthiques, sociaux et environnementaux auxquels ceux-ci sont invités à adhérer.

Ceux-ci se voient requis également d'en décliner les principes auprès de leurs propres fournisseurs. Elle a été intégrée dans les conditions générales d'achats et dans les contrats types.

Les fournisseurs stratégiques font l'objet d'une évaluation régulière. Ce sondage permet aux parties prenantes internes de fournir leur perception à l'égard de ceux-ci. Ces évaluations sont partagées avec les fournisseurs eux-mêmes et donnent lieu, le cas échéant, à des plans d'actions correctifs.

Une enquête auprès des 100 principaux fournisseurs

Afin de mieux prendre en compte les facteurs RSE dans la relation et la sélection de ses fournisseurs, STEF a conduit une enquête approfondie en 2021 auprès de ses principaux fournisseurs. L'enjeu était aussi de répondre aux exigences des normes et labélisations, d'affiner la matrice de matérialité du Groupe et de mieux cerner leur niveau de maturité sur ses engagements.

- Une approche globale : cette enquête a été construite autour des grands axes de la RSE définis par la norme standard internationale ISO 26000 : la gouvernance, l'environnement, les droits de l'homme, les relations et conditions de travail, la loyauté des pratiques, les questions relatives aux consommateurs et le développement local.
- Des résultats encourageants : 72% des fournisseurs confirment ainsi avoir mis en place une politique RSE et 90% sont engagés dans une démarche environnementale. La quasi-totalité d'entre eux s'assure du respect des droits de l'homme dans leur chaîne de valeur, et 87% sont impliqués dans des actions visant à promouvoir la diversité et l'égalité des chances. Plus de la moitié des fournisseurs interrogés possède la notation Ecovadis. Enfin, pour 72% d'entre eux, la RSE est prise en compte dans la sélection de leurs propres fournisseurs.

Le renforcement des critères RSE dans les appels d'offres

Les documents de consultation, de sélection et de suivi des fournisseurs du Groupe contiennent des critères environnementaux et sociétaux qui sont renforcés et précisés chaque année en fonction de la politique du Groupe et des exigences réglementaires. Les critères RSE inclus dans les appels d'offres sont pondérés en fonction de la nature des activités des fournisseurs : pour les fournisseurs de produits, l'accent porte plutôt sur les critères environnementaux alors que pour les fournisseurs de services, l'aspect social prédomine.

FORMATION ET INFORMATION


- Les règles de bonne conduite des affaires figurent dans la charte éthique et de conduite des affaires du Groupe.
- Le Groupe a mis en place un dispositif spécifique de formation e-learning et de recueil d'alertes sur le volet de la lutte contre la corruption.
- Enfin, le Groupe s'appuie sur une communauté de correspondants européens pour

le déploiement des plans d'actions et la diffusion des règles concernant les thématiques RH, Santé et Sécurité au Travail et Environnement.

ALERTES ET RECUEIL DES SIGNALEMENTS

- La remontée des cas litigieux s'effectue via la voie managériale, selon l'organisation du Groupe et les recommandations de la charte éthique et de conduite des affaires.
- Le Groupe a complété son dispositif d'alerte et de recueil des signalements par la mise en place d'une plateforme digitale externe de recueil d'alertes pour les situations spécifiques pouvant présenter des risques de corruption et de trafic d'influence.

NOTE METHODOLOGIQUE

Les informations extra-financières du Groupe STEF sont publiées conformément aux obligations issues de l'Ordonnance 2017-1180 du 19 juillet 2017 et le Décret du 9 août 2017, qui ont permis de prendre les dispositions nécessaires à la transposition de la Directive 2014/95/UE. Les informations identifiées par le signe  ont été vérifiées avec un niveau d'assurance raisonnable¹¹ par l'Organisme Tiers Indépendant.

- **Périmètre** - Les informations, tant quantitatives que qualitatives, sont fournies sur l'ensemble du périmètre du Groupe. Le cas échéant, les différences de périmètre sont précisées pour chaque indicateur concerné. A ce titre, un paragraphe est dédié à l'activité « Maritime » couvrant la Méridionale et ses filiales. Les sociétés acquises et /ou cédées en cours d'année sont exclues du périmètre. Le calcul du KPI gCO2e/t.km exclut les clients pour lesquels le Groupe ne dispose que d'une information partielle.
- **Sélection des informations et indicateurs du reporting** - Les informations ont été sélectionnées pour leur pertinence par rapport aux principaux impacts RSE de STEF, eu égard à son cœur de métier et aux enjeux de responsabilité sociétale identifiés comme stratégiques pour le groupe. Ces indicateurs permettent de mesurer la performance de ses politiques et de ses plans d'actions. Ainsi, les thématiques suivantes, requises par l'article L.22-10-36 du Code de commerce, sont exclues car non pertinentes eu égard aux activités de STEF : lutte contre l'évasion fiscale, la lutte contre la précarité alimentaire, respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable, et les actions visant à promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives.
- **Collecte et calcul des informations** - Les modalités de remontée des informations sont définies au sein d'un protocole interne (base annuelle, réalisée sur les douze mois de l'année civile), à partir de fiches techniques décrivant les méthodes de calcul, de collecte et de contrôle des indicateurs RSE.
- **Vérification externe** - Les informations extra-financières publiées ont fait l'objet d'une vérification par un Organisme Tiers Indépendant.

¹¹ Le niveau d'assurance raisonnable, symbolisée par le logo , est une démarche volontaire du Groupe STEF, celle-ci requiert des travaux plus poussés de la part de l'Organismes tiers indépendant (OTI) que ceux déployés dans le cadre d'une assurance modérée.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LA DIRECTION GENERALE

Présidence et Direction générale

Les fonctions de Président et de Directeur Général sont réunies : M. Stanislas Lemor exerce la Présidence et la Direction Générale.

M. Marc Vettard est Directeur Général Délégué en charge des opérations. Il accompagne le Président Directeur Général dans la conduite des affaires du groupe.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration

A la date du rapport, le Conseil d'administration est composé de 13 membres, dont un membre représentant les salariés actionnaires, Mme Hensgen-Stoller et deux membres représentant les salariés : M. Benhamouda et M. Rambaud.

MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES ADMINISTRATEURS

Mandats à la date du Conseil d'administration d'arrêté des comptes – 10 mars 2022

M. Stanislas Lemor, Président Directeur Général.

Administrateur de STEF depuis le 30 avril 2019,

Administrateur de STEF Transport Saintes, de STEF Logistics Saintes, de STEF Logistics Courcelles et de STEF Transport Nazareth (Belgique),

Président de STEF Italia Holding S.R.L., de STEF Logistics Italia S.R.L. et de STEF Frozen Italia S.r.L., Administrateur de STEF Italia S.P.A. et de STEF International Italia S.P.A jusqu'au 31 décembre 2021 (Italie),

Administrateur de STEF Iberia (Espagne) et Administrateur et Vice-président de STEF Suisse (Suisse),

Représentant permanent de STEF au Conseil d'administration de GEFA et d'IMMOSTEF, Administrateur de Primever et de Primever IMMO,

Directeur général délégué d'UEF,

Membre du Conseil d'administration de France Logistique

M. Ahkim Benhamouda, administrateur depuis 2021.

Mme Sophie Breuil, administratrice depuis 2020

Présidente de SAS HâpyFew

M. Jean-Charles Fromage, administrateur depuis 2005.

Administrateur d'Atlantique Management et de La Méridionale,

Administrateur de Primever et de Primaver.

Mme Estelle Hensgen-Stoller, Administratrice depuis 2013.

M. Bernard Jolivet, Administrateur depuis 1996.

Président Directeur Général d'Atlantique Management.

M. Jean-François Laurain, Administrateur depuis 2016.

Directeur Général Délégué d'Unigrains, mandats de présidence et/ou de direction dans des sociétés membres du groupe Unigrains (administrateur et Directeur général d'Unigrains Diversification, Administrateur et Président de Messis Finances, administrateur et Directeur général d'Unigrains Equipements, représentant permanent de la société Unigrains dans la société Unigrains Développement, Directeur général d'Unigrains Avenir, Directeur général délégué d'Agricéreales et d'Unicéreales, Directeur général et représentant permanent au Conseil d'administration d'Unigrains partenaires),

Administrateur de SAIAM, représentant permanent de la société Unigrains,

Administrateur d'Atlantique Management.

Mme Murielle Lemoine, administratrice depuis 2011.

Administratrice de sociétés du Crédit Agricole Assurances, Administratrice de SER et de la société Immostef.

Mme Lucie Maurel-Aubert, administratrice depuis 2017.

Vice-Présidente de Rothschild Martin Maurel Associés, vice-présidente du conseil de surveillance de Rothschild and Co,

Administratrice du Groupe SNEF et de Plastic Omnium.

Mme Dorothee Pineau, administratrice depuis 2016.

Membre du conseil de surveillance Chevrillon et associés,

Membre du conseil de surveillance d'ACA (aéroports Côte d'azur) depuis juin 2020.

Administrateur d'Axa Iard SA,

Co-gérant de la société DP Conseil Sarl,

Gérant des SCI Vérigny et Heyrault, Gérante de D2Pconseil

M. Dominique Rambaud, Administrateur depuis 2019

Allianz Vie, Administrateur depuis 1997, représentée par M. Rémi Saucié.

M. Saucié exerce des mandats de présidence et de direction dans des sociétés membres du groupe Allianz.

Atlantique Management, administrateur depuis 2010, représentée par M. François de Cosnac.

M. François de Cosnac est administrateur d'Immostef et d'UEF, représentant permanent de la société UEF, administrateur d'Atlantique Management,

Président de Gerignac SAS et de Géribourg jusqu'au 31/12/2021, gérant de FDC Conseil Patrimoine, Vice-Président du Conseil de surveillance d'Auris Gestion Privée.

Mandats à l'issue de l'Assemblée générale du 28 avril 2022

A l'issue de l'Assemblée générale du 28 avril 2022, le Conseil d'administration sera composé de 11 membres, le mandat de Mme Dorothee Pineau arrivant à échéance à l'issue de l'assemblée et la société Allianz Vie ayant remis son mandat, également à cette date.

Par ailleurs, M. Jean-François Laurain s'étant retiré de ses activités professionnelles a souhaité mettre son mandat à la disposition du Conseil d'administration de STEF qui a coopté en remplacement, en date du 10 mars 2022, M. Maxime Vandoni, Directeur général de la société Unigrains. La ratification de la cooptation de M. Vandoni est soumise à l'approbation de l'assemblée générale du 28 avril 2022.

Ainsi, à compter du 28 avril 2022, le Conseil d'administration sera composé de 11 membres avec :

- Quatre administrateurs indépendants : Mesdames Breuil, Lemoine, Maurel-Aubert et M. Vandoni ;
- Un ratio de parité de 44% avec 4 femmes présentes au Conseil : Mmes Breuil, Lemoine, Maurel-Aubert et Hensgen Stoller.

MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LE SECOND MEMBRE DE LA DIRECTION GENERALE EN 2021

M. Marc Vettard, Directeur Général Délégué

Président de STEF Logistique et de STEF Transport,

Administrateur d'IMMOSTEF,

Président du Conseil d'Administration de STEF Italia S.p.A. et de STEF Nogarole S.r.L. jusqu'au 31 décembre 2021, Administrateur de STEF Italia Holding S.r.L., de STEF Logistics Italia S.r.L., de STEF Frozen Italia S.r.L. et de STEF International Italia S.r.L jusqu'au 31 décembre 2021 (Italie),

Président du Conseil d'Administration de STEF Iberia (Espagne),

Administrateur de STEF Transport Saintes, de STEF Logistics Saintes, de STEF Logistics Courcelles et de STEF Transport Nazareth (Belgique),

Administrateur de Primever.

Représentant permanent de STEF TRANSPORT au Conseil d'administration de Froidcombi.

Administrateur de la Chaîne Logistique du Froid

LE REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le règlement intérieur du Conseil d'administration organise le fonctionnement du Conseil d'administration dans le cadre législatif et réglementaire applicable à la Société. Il détermine les périmètres de responsabilité du Conseil d'administration et de ses membres, son mode de fonctionnement, de même que celui du Comité d'audit et du Comité des rémunérations et des nominations. Il inclut également la charte de l'administrateur.

Le code de gouvernement d'entreprise de la Société

Le code de gouvernance d'entreprise auquel se réfère la société est le code Middledext. Le Conseil d'administration a considéré que celui-ci proposait des principes de gouvernance adaptés à la taille et à la structure de capital d'une entreprise telle que STEF. Ce code, paru en 2009, a fait l'objet d'une récente mise à jour en septembre 2021. Le Conseil d'administration a examiné les nouvelles dispositions ; il a porté son attention sur trois nouvelles recommandations et sur une recommandation renforcée relative à l'auto-évaluation des travaux du Conseil.

Nouvelles recommandations et recommandation renforcée.

Création d'un Comité RSE : La démarche RSE du Groupe STEF est structurée à l'échelle du Groupe et est pilotée par le Comité exécutif. Afin de fournir à tous une information homogène et de nourrir des échanges de proximité avec l'ensemble de ses membres, le Conseil d'administration a jugé plus opportun de ne pas créer de Comité spécialisé RSE mais de traiter directement les thématiques RSE au niveau du Conseil d'administration. Deux fois par an, le Conseil examine le suivi des plans d'actions RSE, l'atteinte des objectifs et les indicateurs de performance. En 2021, le Conseil dans son ensemble s'est vu présenter la politique de développement durable du Groupe avec « les engagements Climat 2030 » et la démarche en matière d'égalité professionnelle et de mixité « Mix-up ».

Formation des membres du Conseil d'administration : Un plan de formation spécifique de 5,5 jours a été mis en place auprès d'un organisme tiers pour les administrateurs représentant les salariés, ceux-ci ayant été nommés respectivement en 2019 et en 2021 à ces fonctions, afin de leur fournir les informations nécessaires, en termes de rôle et de responsabilités, pour bien appréhender leur mandat. Le questionnaire d'auto-évaluation du Conseil d'administration permet à l'ensemble des administrateurs de s'exprimer sur leur souhait de bénéficier d'informations complémentaires sur des thématiques, de façon à mieux appréhender les contours de leur mission et les enjeux auxquels sont confrontés l'entreprise (métiers du Groupe, visites de sites).

Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise : Le Groupe a mis en place un Comité « Egalité professionnelle/mixité professionnelle » qui assure la coordination et le déploiement des actions dans ce domaine. Le Conseil d'administration s'est vu présenter sa feuille de route en matière de mixité professionnelle, en particulier, l'engagement d'augmenter de 25% à l'horizon 2030 la proportion des femmes dans l'entreprise. Les actions en matière sociale incluant cette thématique sont débattues en Conseil d'administration, à minima, une fois par an (analyse de l'évolution de la situation, suivi des plans d'actions, tableaux de bord et indicateurs).

Auto-évaluation des travaux du Conseil d'administration.

L'analyse du fonctionnement du Conseil d'administration est traitée chaque année dans la séance du Conseil d'administration qui établit le rapport sur le gouvernement d'entreprise. Afin de formaliser encore davantage cette démarche, en 2022, un questionnaire a été adressé à chaque administrateur afin que ceux-ci fournissent leur avis sur le fonctionnement du Conseil d'administration et des comités au travers de huit thématiques : le rôle et les pouvoirs du Conseil, la composition du Conseil, l'organisation des séances et le fonctionnement du Conseil, l'information du Conseil et des administrateurs, la politique de rémunération des administrateurs, les relations au sein du Conseil, la déontologie des membres du Conseil et enfin, le fonctionnement des comités spécialisés. Une restitution a été réalisée lors du Conseil du 27 janvier 2022. Les résultats de l'évaluation et les débats ont permis d'élaborer un plan d'actions dont l'un des volets pour 2022 porte sur la formation des administrateurs. Dans une démarche d'amélioration continue, ce processus sera renouvelé tous les deux ans.

Autres recommandations du Code Middlednext.

Administrateurs indépendants : A la date du rapport, le Conseil d'administration comprend cinq administrateurs indépendants au sens du Code Middlednext qui caractérise l'indépendance des administrateurs par l'absence de relation actionnariale, financière, salariale, contractuelle ou familiale proche, susceptible d'altérer l'indépendance du jugement. Ces administrateurs sont Mesdames Breuil, Lemoine, Maurel-Aubert et Pineau et M. Saucié.

Cumul mandat social - contrat de travail : les contrats de travail du Président Directeur général et du Directeur Général Délégué ont été suspendus lors de leur nomination.

Indemnités de départ des dirigeants mandataires sociaux : les engagements excédant les limites conventionnelles ont été soumis au respect de critères de performance, appréciés au regard de celle de la Société et qui sont la réalisation d'une croissance annuelle du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel consolidés. Ces engagements ont été approuvés par l'assemblée générale des actionnaires.

Rémunération des mandataires sociaux : La politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux est déterminée en application de l'article L.22-10-8 du Code de commerce. La rémunération est composée d'un salaire fixe, une part variable et un intéressement à plus long terme (attribution d'actions de performance). Cette politique établit un équilibre entre des facteurs de performance à court, moyen terme et à plus long terme.

Parité : Le Conseil d'administration comprend cinq administratrices : Mesdames Breuil, Hensgen-Stoller, Lemoine, Maurel-Aubert et Pineau. La Société répond aux prescriptions de l'article L225-17, al.2 du Code de commerce relatives à la représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein des conseils d'administration. Conformément à la loi, les deux administrateurs représentant les salariés ne sont pas pris en compte pour la détermination de ce pourcentage.

Préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration

1. L'organisation des travaux du Conseil d'administration

Le Président du Conseil d'administration réunit le Conseil aussi souvent qu'il le juge opportun. Les réunions planifiées en fonction d'un calendrier prévisionnel sont au nombre de cinq, d'autres réunions sont optionnelles suivant l'intérêt social.

Chaque réunion du conseil d'administration donne lieu à convocation individuelle des administrateurs, adressée environ quinze jours avant la réunion. La convocation est assortie de l'ordre du jour du conseil et du projet de procès-verbal de la précédente réunion. Dans les jours précédant la réunion, chaque administrateur reçoit un dossier comprenant les documents afférents aux principaux sujets à l'ordre du jour.

Les statuts et le règlement intérieur du Conseil d'administration organisent les modalités de participation des administrateurs aux réunions du Conseil d'administration par visioconférence.

Les questions susceptibles d'être traitées et les décisions arrêtées par ce mode de participation sont régies par les textes législatifs et réglementaires applicables.

Le taux de participation des administrateurs aux réunions du conseil d'administration est de 92% en 2021 (89 % en 2020).

2. Les travaux du Conseil d'administration

Le conseil d'administration s'est réuni à cinq reprises en 2021.

La projection des résultats de l'exercice écoulé et les principales composantes du budget de l'année en cours sont traditionnellement examinées lors de la réunion qui se tient fin janvier.

Les réunions de mars et fin août sont essentiellement consacrées aux arrêtés de comptes annuels et semestriels.

La réunion intervenant à la suite de l'assemblée générale en mai a généralement pour objet de mettre en œuvre le programme de rachat d'actions voté par l'Assemblée générale.

En décembre, le Conseil examine l'évolution de l'activité du groupe sur l'exercice en cours et la compare à la projection budgétaire réactualisée.

A chaque réunion de Conseil, les résultats du groupe du mois précédent sont analysés. Par ailleurs, chaque mois, les administrateurs reçoivent les données financières commentées leur permettant d'apprécier la performance du groupe au titre du mois précédent.

Le Conseil d'administration prend les avis de deux comités spécialisés.

Les Comités du Conseil d'administration

1. Le Comité d'Audit

A la date du rapport, le Comité d'Audit est composé de quatre membres : Mesdames Breuil, Lemoine et Messieurs Jolivet et Saucié. La Présidente du Comité d'audit est Madame Murielle Lemoine, administratrice indépendante.

En complément des attributions relatives à l'examen des états comptables et budgétaires, le Comité d'audit est en charge du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques. Dans ce cadre, il s'assure de la mise en place des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, de l'adéquation des missions menées par l'Audit interne avec ces enjeux et de l'efficacité des contrôles effectués sur les risques identifiés.

Le Comité d'audit a défini son mode opératoire, tant dans son fonctionnement interne qu'à l'égard de ses interlocuteurs au sein de l'entreprise et a établi son champ d'action. Les membres de la Direction générale, les représentants de la Direction financière et du service d'audit interne peuvent être entendus par le Comité d'audit, de même que les commissaires aux comptes.

Le Comité d'audit se réunit généralement à trois reprises dans l'année, pour un taux de participation de 100% en 2021 (93% en 2020).

Lors de séances précédant les réunions du conseil d'administration qui arrêtent les comptes annuels et semestriels, le Comité examine la présentation des états comptables qui lui ont été remis.

En décembre, le Comité d'audit examine les travaux conduits par le service d'audit interne au cours de l'année écoulée, analyse des rapports de missions spécifiques, étudie le plan de charge de l'Audit interne pour l'année à venir et enfin, procède à la revue des honoraires des commissaires aux comptes.

Le Président du Comité d'audit rend compte des travaux du Comité au Conseil d'administration.

2. Le Comité des rémunérations et des nominations des mandataires sociaux.

Ce Comité est composé de trois membres : Mesdames Maurel-Aubert (Présidente), Lemoine et Monsieur Laurain.

Il est chargé de faire des recommandations au Conseil d'administration pour la détermination des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux. Le Président du Conseil d'administration participe aux travaux du Comité pour présenter les éléments d'atteinte des objectifs du Président directeur général et du Directeur général délégué. Le Comité examine également la politique et les projets de plans d'attribution d'actions de performance.

Il intervient également pour faire des recommandations au Conseil sur la composition de ce dernier en formulant son avis sur le renouvellement de mandats d'administrateurs ou sur la désignation de nouveaux administrateurs.

Le Comité s'est réuni à deux reprises en 2021 pour un taux de participation de 100% (100% en 2020). Il a examiné le projet de plan d'attribution d'actions de surperformance 2021 et a formulé

ses recommandations pour la détermination de la rémunération des deux dirigeants mandataires sociaux, approuvée par l'Assemblée générale du 29 avril 2021.

REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Les rémunérations du Président Directeur général (M. Stanislas Lemor) et du Directeur général délégué (M. Marc Vettard) sont fixées par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations des mandataires sociaux et conformément aux principes des articles L22-10-8 et L22-10-34, alinéa II du Code de commerce.

Les membres du Conseil d'Administration reçoivent des rémunérations d'administrateurs dont l'enveloppe globale a été fixée à 126.000 € par l'Assemblée générale des actionnaires. Une partie, 12.000 euros est réservée aux membres du Comité d'audit et 9.000 euros aux membres du Comité des rémunérations et des nominations. Ces rémunérations sont exclusivement versées sur des critères d'assiduité aux réunions.

Il est proposé à l'Assemblée générale du 28 avril 2022 de porter l'enveloppe globale à 150.000 €, les parts revenant au Comité d'audit et au Comité des nominations et des rémunérations restent identiques.

Les administrateurs exerçant des fonctions dans l'entreprise sont rémunérés dans le cadre de leur contrat de travail.

RAPPORT SUR LA POLITIQUE DE REMUNERATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX (ARTICLE L.22-10-8 DU CODE DE COMMERCE)

Le Conseil d'administration soumet à l'approbation de l'assemblée générale les principes et critères applicables à la détermination, à la répartition et à l'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables aux dirigeants mandataires sociaux en raison de l'exercice de leur mandat et constituant la politique de rémunération les concernant.

Les deux dirigeants mandataires sociaux concernés par ces dispositions sont MM. Stanislas Lemor et Marc Vettard.

Leur rémunération est composée de trois principaux éléments : un salaire fixe, une part variable et un intéressement à plus long terme (attribution d'actions de performance). Cette politique de rémunération établit un équilibre entre des facteurs de performance à court et moyen terme et à plus long terme.

Salaire fixe.

La politique de détermination et d'actualisation de la partie fixe des rémunérations résulte d'une démarche constante dans l'entreprise, fondée sur des critères objectifs de mesure et de comparaison. Une attention particulière est portée sur le fait qu'elle soit en adéquation avec les pratiques du marché, tout en restant cohérente avec la politique salariale d'ensemble menée au

sein du groupe.

Principes de détermination de la rémunération variable annuelle.

Celle-ci est fondée sur une appréciation objective approuvée chaque année par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations, lequel se fonde sur des principes prédéfinis.

La rémunération variable annuelle est accordée sous des conditions de performance définies par rapport à trois critères : la performance économique du Groupe, un critère synthétique de performance en matière de responsabilité sociale et environnementale et enfin, un critère qualitatif de mise en œuvre du plan stratégique.

La part économique, quantitative, est établie par rapport à l'atteinte d'objectifs budgétaires se reportant aux indicateurs sur lesquels STEF communique habituellement avec le marché, à savoir, la croissance du chiffre d'affaires du Groupe (hors ventes pour compte de tiers) et le résultat avant impôt, indicateur de pilotage du groupe. L'atteinte de ces deux critères représente respectivement 20% et 55% de la rémunération variable.

L'atteinte du critère de performance RSE correspond à 10% de la rémunération variable et le critère qualitatif basé sur la mise en œuvre du plan à moyen terme correspond à 15%. Sur ce dernier volet, Stanislas Lemor est évalué sur la mise en œuvre du plan stratégique et Marc Vettard, sur la mise en œuvre opérationnelle.

L'atteinte de l'ensemble des critères conduit à 100% du montant de la rémunération variable, soit 70% de la rémunération fixe. Le dépassement de chacun des objectifs quantitatifs de performance économique peut conduire à une rémunération variable majorée qui ne pourra pas excéder 85,75% de la rémunération fixe.

A l'inverse, en cas de non-respect des prévisions budgétaires au-delà d'un certain %, la part variable calculée sur les critères financiers peut être nulle. Il n'y a donc pas de plancher dans cette hypothèse.

La grille d'évaluation des objectifs est approuvée par le Conseil d'administration après examen du Comité des rémunérations.

Actions de performance.

Les critères d'attribution et de performance du plan de performance 2022 ont été définis par le Conseil d'administration en date du 10 mars 2022. L'acquisition définitive des actions de performance dépend de l'atteinte de critères de performance basés sur l'évolution annuelle du chiffre d'affaires du groupe STEF et sur celle du résultat net part du groupe STEF après impôt. Ces deux conditions sont complétées d'une condition de présence à compter de l'attribution. Les deux dirigeants mandataires sociaux exécutifs bénéficient chacun d'un nombre maximal global de 4228 actions de performance au titre du plan 2022.

Informations complémentaires.

- Indemnités en cas de rupture du contrat de travail : les contrats de travail de MM. Stanislas Lemor et Marc Vettard contiennent des dispositions relatives aux indemnités à leur verser en cas de rupture du contrat de travail, entrant dans le champ des conventions et engagements réglementés relevant de l'article L.225-42-1 du Code de commerce. Conformément à la loi, les engagements excédant les limites conventionnelles ont été soumis au respect de critères de performances, appréciés au regard de celles de la Société et qui sont la réalisation d'une croissance annuelle du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel consolidés au moins égale à 3%. Ces engagements ont été approuvés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société ;

- Existence d'un avantage en nature constitué d'une voiture de fonction ;

- Absence d'engagements de retraites complémentaires à prestations définies au sens de l'article L137-11 du Code de la Sécurité sociale.

REMUNERATIONS, NETTES DE PRELEVEMENTS SOCIAUX, VERSEES ET ATTRIBUEES AUX DEUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX EN 2020 ET 2021

Le tableau ci-dessous contient les données relatives aux deux dirigeants mandataires sociaux permettant à l'Assemblée générale de se prononcer sur l'approbation des rémunérations les concernant (art. L.22-10-34 du Code de commerce).

En euros	Rémunération fixe		Rémunération variable			Rémunérations d'administrateurs		Avantages en nature	
	2020	2021	Versées en 2020 au titre de 2019	Versées en 2021 au titre de 2020	A verser en 2022 au titre de 2021 (1)	2020	2021	2020	2021
Stanislas Lemor, Président Directeur Général	357 758	348 939	222 000	148 000	252 000	19 603	19 054	7 746	6 436
Marc Vettard, Directeur Général Délégué	285 055	277 185	178 000	117 000	200 000	2 898	2 898	6 103	5 935

(1) Ces rémunérations variables sont fixées en fonction des critères exposés dans la section « Politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux », en application de l'article L.22-10-8 du Code commerce et sont soumises à l'approbation de l'Assemblée générale.

PROPOSITION D'APPROBATION A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 28 AVRIL 2022 DES REMUNERATIONS VARIABLES, NETTES DE PRELEVEMENTS SOCIAUX, DES DEUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

Le Conseil d'administration, sur l'avis du Comité des rémunérations et des nominations, a décidé de proposer à l'Assemblée générale des actionnaires d'approuver l'attribution aux deux dirigeants mandataires sociaux d'une rémunération variable, nette de prélèvements sociaux, d'un montant de 252 000 euros pour Stanislas Lemor et de 200 000 euros pour Marc Vettard.

Le Conseil d'administration, suivant l'analyse de la grille d'évaluation des objectifs selon les trois critères sus-mentionnés, à savoir, la performance économique du Groupe, la performance en matière de responsabilité sociale et environnementale et le critère qualitatif de mise en œuvre du plan stratégique, a conclu à l'attribution d'une rémunération variable correspondant à 72,1% de la rémunération fixe (soit 103% de l'atteinte des objectifs).

L'objectif quantitatif de performance économique relatif à la progression du chiffre d'affaires a été dépassé de 3% et a conduit de ce fait à une rémunération variable globale majorée :

- La performance économique du Groupe : la progression du chiffre d'affaires par rapport au budget et celle du résultat avant impôt représentent respectivement 20% et 55% de l'assiette du variable. Ces deux critères ont été remplis respectivement à 115% et à 100% ;
 - La performance RSE représente 10% de l'assiette et a été remplie à 100% : ce critère a été satisfait grâce, d'une part, à la finalisation du programme Moving Green avec des engagements chiffrés en matière de réduction de l'empreinte environnementale et, d'autre part, au lancement du programme Mix Up relatif à la mixité et à l'égalité professionnelle femmes/hommes.
 - Le critère qualitatif relatif à la réalisation du plan moyen terme du Groupe représente 15% de l'assiette et a été rempli à 100% avec :
 - o La réalisation du plan stratégique, grâce à l'acquisition de la société Langdons au Royaume Uni ;
 - o Sur le plan opérationnel, la mise en place d'une nouvelle Business Unit « Flux Internationaux » et le redressement des activités en difficulté.
-

REMUNERATIONS, NETTES DE PRELEVEMENTS SOCIAUX, VERSEES AUX AUTRES MANDATAIRES SOCIAUX EN 2020 ET 2021 – ADMINISTRATEURS

En euros	Rémunérations d'administrateurs		Rémunération fixe		Rémunération variable		Rémunération exceptionnelle		Avantages en nature	
	2020	2021	2020	2021	Versées en 2020 au titre de 2019	Versées en 2021 au titre de 2020	2020	2021	2020	2021
Sophie Breuil	6 705	9 852								
Ahkim Benhamouda (Début de mandat 11 mars 2021)		5 895				2 410				
Jean-Charles Fromage	9 006	8 920					50 000			
Estelle Hensgen-Stoller	7 626	7 367	51 989	54 125	10 143	8 111			2 834	2 129
Bernard Jolivet	12 948	9 852					18 333		1 628	
Jean-François Laurain	10 111	9 851								
Murielle Lemoine	15 138	15 234								
Lucie Maurel-Aubert	6 101	9 852								
Dorothee Pineau	7 626	7 367								
Dominique Rambaud	7 626	7 367	11 926	12 005						
Allianz Vie, Représentée par M. Saucié	5 271	4 780								
Atlantique Management, représentée par M.de Cosnac	10 524	8 793								

RATIOS D'EQUITE

En application des dispositions de l'article L22-10-9, le tableau ci-dessous présente le niveau de la rémunération du Président Directeur Général et du Directeur Général Délégué mis au regard de la rémunération moyenne et de la rémunération médiane des salariés de la société STEF SA (à l'exclusion des mandataires sociaux) et l'évolution de ces ratios au cours des cinq derniers exercices.

		2021	2020	2019	2018	2017
Stanislas Lemor Président Directeur Général	Rémunération rapportée au salaire moyen des salariés de STEF SA	8,3	9,5	7,4	6,4	5,6
	Rémunération rapportée au salaire médian des salariés de STEF SA	10,8	12,5	9,4	8,2	7,0
Marc Vettard Directeur Général Délégué	Rémunération rapportée au salaire moyen des salariés de STEF SA	6,7	7,7	6,3	N/A	N/A
	Rémunération rapportée au salaire médian des salariés de STEF SA	8,7	10,1	8,0	N/A	N/A

CONVENTIONS AVEC DES ADMINISTRATEURS

Néant

RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL

Au 31 décembre 2021, le capital social s'élève à 13 000 000 €, composé de 13 000 000 actions d'une valeur nominale de 1 €, sans modifications au cours de l'exercice.

REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 31 DECEMBRE 2021

9 628 145 actions bénéficiaient d'un droit de vote double en vertu des dispositions de l'article 18 des statuts de la Société.

	<i>Actions</i>	<i>% capital</i>	<i>Droits de vote théoriques</i>	<i>% droits de vote théoriques</i>	<i>Droits de vote exerçables (*)</i>	<i>% droits de vote exerçables</i>
Atlantique Management (1)	4 017 666	30,91%	8 024 388	35,46%	8 024 388	36,45%
FCPE STEF (2)	2 305 118	17,73%	4 507 888	19,92%	4 507 888	20,48%
Société des Personnels de la Financière de l'Atlantique (S.P.F.A) (1)	1 296 578	9,97%	2 593 156	11,46%	2 593 156	11,78%
Union Economique et Financière (UEF) (3)	981 345	7,55%	1 958 690	8,66%	1 958 690	8,90%
Société Européenne de Logistique du Froid (4)	771 809	5,94%	1 543 618	6,82%	1 543 618	7,01%
M. Francis Lemor	60 187	0,46%	120 374	0,53%	120 374	0,55%
Sous/total – action de concert	9 432 703	72,56%	18 748 114	82,85%	18 748 114	85,17%
Auto-détention	613 476	4,72%	613 476	2,71%	0	0,00%
Autres (actionnaires détenant moins de 5% du capital)	2 953 821	22,72%	3 266 555	14,44%	3 266 555	14,83%
Total	13 000 000	100,00 %	22 628 145	100,00%	22 014 669	100,00%

(*) Hors les droits de vote attachés aux actions privées de droit de vote (auto-détention, etc.)

(1) SA contrôlée par des dirigeants et cadres de STEF,

(2) Le FCPE STEF est géré par Natixis Interépargne et regroupe des salariés de STEF,

(3) SA contrôlée par la famille Lemor,

(4) SAS détenue à 72,82% par la société Union Economique et Financière et détenue pour le reste, par des dirigeants de STEF,

Franchissements de seuil au cours de l'exercice :

Néant.

Dispositions statutaires relatives au changement de contrôle

Les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositions qui auraient pour effet de retarder, différer ou entraver un changement de contrôle.

Participation aux Assemblées générales

La participation des actionnaires aux Assemblées générales s'effectue dans les conditions prévues par la loi et par les dispositions des articles 17 et 18 des statuts de la Société. Conformément à ce dernier article, un droit de vote double est attribué aux actions inscrites au nominatif pendant deux ans au nom du même actionnaire.

Délégations de compétence en matière d'augmentation de capital / Valeurs mobilières donnant accès au capital

Néant

Éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique

Les informations figurant dans la présente rubrique « Renseignements à caractère général » permettent de répondre aux dispositions de l'article L22-10-11 du Code de commerce, relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

PLAN D'INTERESSEMENT A LONG TERME – ACTIONS DE PERFORMANCE

L'assemblée générale du 29 avril 2021 a autorisé la mise en œuvre d'un nouveau plan d'attribution d'actions de performance au profit de salariés et/ou de dirigeants mandataires sociaux du groupe STEF d'une durée de 38 mois, pour 1,5% du capital social. Elle a délégué sa compétence au Conseil d'administration pour mettre en œuvre la décision pour une nouvelle durée de 38 mois. Dans ce cadre, celui-ci a attribué :

- Le 10 mars 2022, un nombre maximal de 111 408 actions de performance, représentant 0,85% du capital social ;

L'acquisition définitive des actions de performance dépend de l'atteinte de critères de performance basés sur l'évolution annuelle du chiffre d'affaires du groupe STEF et sur celle du résultat net part du groupe STEF après impôt. Ces deux conditions sont complétées d'une condition de présence à compter de la date d'attribution par le Conseil d'administration. Les mandataires sociaux ont l'obligation de conserver un pourcentage minimal des actions acquises jusqu'à la fin de leur mandat.

L'assemblée générale du 2 mai 2018 avait autorisé la mise en œuvre d'un nouveau plan d'attribution d'actions de performance à hauteur de 1,5% du capital social. Dans le cadre de la délégation de compétence qui lui a été faite, le Conseil d'administration a attribué :

- Le 14 mars 2019, un nombre maximal de 93 456 actions de performance, représentant 0,71 % du capital social ;
- Le 12 mars 2020, un nombre maximal de 104 016 actions de performance, représentant 0,80 % du capital social ;
- Le 11 mars 2021, un nombre maximal de 111 936 actions de performance, représentant 0,86 % du capital social.

L'Assemblée générale des actionnaires du 18 mai 2016 avait autorisé la mise en œuvre d'un plan d'actions de performance pour un pourcentage maximal de 1,5% du capital. Dans le cadre de sa délégation, le Conseil d'administration a attribué des actions en trois sous plans successifs. Au terme de ces plans, 65 616 actions de performance ont été définitivement acquises, représentant 33,25% de l'enveloppe initiale attribuée, soit 0,50% du capital social.

SYNTHESE DES PLANS D' ACTIONS DE PERFORMANCE AU 10.03.2022¹²

	Plan « Performance 2018 »	Plan « Performance 2019 »	Plan « Performance 2020 »	Plan « Performance 2021 »	Plan « Performance 2022 »
Date d'Assemblée générale	18/05/2016	02/05/2018	02/05/2018	02/05/2018	29/04/2021
Date de Conseil d'administration	14/03/2018	14/03/2019	12/03/2020	11/03/2021	10/03/2022
Nombre maximal d'actions de performance à attribuer	75 680	93 456	104 016	111 936	111 408
Nombre d'actions de performance réellement attribuées	16 720	33 141	0⁽¹³⁾		

¹² Date d'arrêt du rapport de gestion par le Conseil d'administration

¹³ Aucune action de performance n'a été attribuée dans le cadre du Plan 2020, les critères d'attribution n'ayant pas été atteints sur l'exercice.

Dont pour les dirigeants mandataires sociaux :					
- à attribuer	7 920	8 448	8 448	8 448	8 448
- attribuées	1 100	3 464	Néant		
Date d'acquisition effective – résidents fiscaux français	01/04/2019	01/04/2022	-	01/04/2024	01/04/2025
Date d'acquisition effective – non-résidents fiscaux français	01/04/2021				
Fin de période d'indisponibilité – Tous bénéficiaires	01/04/2021	01/04/2022	-	01/04/2024	01/04/2025
Nombre total d'Actions ayant fait l'objet d'une acquisition	16 720	0	-	0	0
Nombre de bénéficiaires à la date d'attribution d'origine	88	94	106	115	117
Nombre de bénéficiaires au 10/03/2022	79	79	Néant	111	117
Nombre d'actions caduques	58 960	60 315	104 016	2 640	0
Actions de performance attribuées restantes	0	33 141	Néant	109 296	111 408

ACQUISITION PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS EN 2021

<i>Destination des titres détenus en autocontrôle</i>	<i>Comptes annuels au 31/12/2020</i>	<i>Titres acquis en 2021</i>	<i>Titres cédés en 2021</i>	<i>Titres transférés en 2021</i>	<i>Comptes annuels au 31/12/2021</i>
Animation du cours par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité	8 358	30 890	- 31 956		7 292
Couverture d'attribution d'actions aux salariés dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise	15 997			- 5 452 ⁽¹⁾	10 545
Couverture du plan d'attribution du plan d'actions de performance (article L225-197-1 du Code de Commerce)	49 178			- 3 410 ⁽²⁾	45 768
Remise en paiement ou en échange dans le cadre d'une acquisition	549 871				549 871
Total	623 404	30 890	- 31 956	- 8 862	613 476

(1) Attribution d'actions aux salariés dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise.

(2) Attribution à des bénéficiaires du plan d'actions de performance.

PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS 2021

Durant l'exercice 2021, deux programmes de rachat d'actions se sont succédés. D'une durée maximale de 18 mois, ils ont fait l'objet d'un descriptif de leurs finalités et modalités, en application de l'article 241-2 du Règlement général de l'AMF :

- Assemblée Générale des actionnaires du 30 avril 2020 – 17ème résolution - cours maximal à l'achat : 100 € - part maximale de capital à acquérir : 10 %.
- Assemblée Générale des actionnaires du 29 avril 2021 – 13ème résolution - cours maximal à l'achat : 100 € - part maximale de capital à acquérir : 10 %.

Les opérations pourront être effectuées à tout moment, y compris en période d'offre publique, dans le respect de la réglementation en vigueur.

CONTRAT DE LIQUIDITE

Un contrat de liquidité sur Euronext Paris a été confié à la société de bourse Gilbert Dupont.

Ce contrat est conforme à la Charte de déontologie établie par l'Association française des entreprises d'investissement approuvée par la décision de l'AMF du 22 mars 2005.

Au 31 décembre 2021, le solde d'auto-détention au titre du contrat de liquidité s'établit à 7 292 actions.

COURS DE BOURSE

Entre le 4 janvier et le 31 décembre 2021, le cours a évolué entre 72,90 € au plus bas et 114,80 € au plus haut.

Sur la même période, la moyenne des titres échangés quotidiennement s'établit à 2 223, pour un cours moyen annuel de 92,28 €.

La Société procède régulièrement à une revue des risques susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats. Le Groupe considère, à sa meilleure connaissance, qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs ou susceptibles d'avoir un tel effet, hormis ceux présentés.

Les deux dernières années ont été traversées par la crise sanitaire Covid 19 qui a généré des bouleversements économiques et financiers dans tous les pays du monde et qui a modifié la perception de l'évolution des risques dans les entreprises. Le Groupe STEF n'a pas échappé à cette tendance. Il a procédé en 2021 à une actualisation de la cartographie de ses principaux risques identifiés et les conclusions de ces travaux ont fait ressortir des évolutions dans leur hiérarchisation, eu égard à leur probabilité d'occurrence et à leur impact potentiel estimé.

RISQUES LIES AUX ACTIVITES DU GROUPE

Risque sanitaire

Le Plan de Maitrise Sanitaire (PMS) de STEF décrit les mesures permettant d'assurer l'hygiène et la sécurité sanitaire des activités du groupe vis à vis d'éventuels risques biologiques, physiques et chimiques. Le PMS s'inscrit dans le cadre de la réglementation européenne, dite « Paquet Hygiène ». En application de cette réglementation, STEF a mis en place au travers de son PMS des mesures de maîtrise de ce risque : « bonnes pratiques d'hygiène », des procédures basées sur l'HACCP (système d'identification, d'évaluation et de maîtrise des dangers significatifs au regard de la sécurité des aliments), ainsi que des procédures de traçabilité et de gestion des produits non conformes.

La Direction de la sécurité sanitaire est chargée d'harmoniser les procédures sur l'ensemble du périmètre du groupe. A titre d'exemple, en 2020, elle a été une partie prenante de la cellule de pilotage du risque pandémique Covid-19 pour définir les politiques d'information, de prévention et de protection des salariés.

Risques liés aux systèmes d'information

Du fait de sa dépendance aux flux d'informations et à leur nécessaire sécurisation, la sauvegarde et la sécurité des données sont une priorité. C'est pourquoi, un pôle d'expertise dédié aux systèmes d'information, STEF Information et Technologies, est présent dans le Groupe. La sécurisation des données, leur restauration rapide en cas d'incident affectant les unités centrales et le maintien de l'inviolabilité des systèmes d'information constituent un enjeu fondamental et constant de la relation avec les clients. En 2020, les infrastructures matérielles (serveurs, unités de stockage, système de sauvegarde) du Groupe ont été renouvelées aux meilleurs standards requis, suite à la migration de l'infogérance des applications transport, logistique et « décisionnel » vers un nouvel opérateur.

Les risques liés à la cybercriminalité sont traités avec la plus grande vigilance, STEF Information et Technologies réalise, avec des cabinets experts, des tests pour s'assurer de la résilience des moyens mis en place face au risque d'intrusion.

Risque d'interruption d'activité

En 2021, le groupe a continué d'être impacté par la pandémie Covid-19, mais dans une moindre mesure par rapport à 2020. Grâce aux outils mis en place et à l'adaptation rapide de ses modes opératoires, la poursuite de l'exploitation a pu être assurée et la chaîne d'approvisionnement en produits alimentaires n'a pas été rompue.

Plus globalement, des solutions sont mises en place pour assurer la continuité de l'exploitation (plans de continuité d'activité), en fonction des aléas pouvant se présenter (pandémies, climatiques, sanitaires, sociaux ou d'ordre accidentel).

L'organisation du Groupe et le maillage territorial de ses implantations lui permettraient de faire face, dans un délai rapide, à l'impossibilité d'utiliser un ou plusieurs de ses outils d'exploitation. Ainsi, les conséquences d'un risque, type incendie, paraissent limitées à l'échelle du groupe, le nombre d'entrepôts et de plates-formes exploités permettant de transférer rapidement les flux affectés par le dommage vers un autre site.

STEF a mis en place un programme structuré de maintenance et investit chaque année dans la mise en sécurité de ses sites, de façon à réduire au maximum les risques de survenance d'un sinistre et pour en minimiser la portée, en cas de survenance. Une direction dédiée pilote ces actions et une politique harmonisée de prévention des risques immobiliers est déployée à l'échelle du Groupe, s'appuyant sur des outils d'évaluation et de suivi des recommandations.

Risque de rupture de la chaîne du froid

L'activité du Groupe est centrée sur les denrées périssables et les produits à contrainte de température et de date. Il est donc exposé au risque de rupture de la chaîne du froid.

Le Groupe a mis en place des procédures de sécurisation et de contrôle et dispose de moyens mobiles de productions d'énergie. Les outils immobiliers sont équipés de systèmes d'enregistrement de température pendant l'exploitation et de systèmes de télésurveillance pour les périodes hors exploitation.

Risque routier

Le risque routier est inhérent à l'activité Transport. STEF fait de la sécurité routière une priorité.

La maîtrise du risque routier s'effectue à l'aide d'un plan de formation à la sécurité (hors formation obligatoire), représentant en 2021, 7890 heures¹⁴ pour 1587 conducteurs formés et 26 formateurs spécialistes de la sécurité routière.

Par ailleurs, le plan de prévention spécifique déployé permet une amélioration régulière de la fréquence de la sinistralité. Les actions sont pilotées et coordonnées par un « référent national risque routier » qui s'appuie sur un réseau de 112 correspondants prévention du risque routier sur les sites.

¹⁴ Le nombre d'heures de formation a progressé en 2021 par rapport à 2020, mais reste en deçà de 25 % des heures réalisées en 2019, du fait de la persistance des contraintes sanitaires liées à la pandémie.

Risques liés aux effets du changement climatique

La politique de Développement durable du Groupe repose sur la maîtrise de l'énergie consommée par les outils d'exploitation, essentiellement, les bâtiments et les véhicules et sur la réduction des principales émissions liées à son activité : les émissions de gaz à effet de serre (GES) et les émissions de polluants atmosphériques. En 2021, le Groupe a défini sa politique de Développement durable pour les 10 années à venir au travers de ses « Engagements climat 2030 », décrits dans la section « Déclaration de performance Extra-financière ».

Le Groupe STEF se conforme également au règlement UE 2080/852 du 18 juin 2020 (dit « règlement taxinomie ») et publie au titre de 2021 la part du chiffre d'affaires, des investissements et des dépenses opérationnelles résultant de ses activités économiques considérées comme éligibles au titre des objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique (ref. section Environnement).

En complément de la politique de développement durable du Groupe, une démarche d'adaptation au changement climatique est en cours de construction avec notamment, le redimensionnement des installations fixes de froid et l'établissement d'une cartographie des risques.

Risques liés à la pénurie de main d'oeuvre

En tant qu'entreprise de services en développement constant, STEF est largement conscient des enjeux liés à la raréfaction de la main d'œuvre.

Pour anticiper et répondre à cette problématique, le Groupe a, dès 2018, lancé sa marque employeur « Construire votre futur au cœur du monde alimentaire », afin de donner à l'ensemble de ses parties prenantes, et évidemment aux candidats, une vision sur leurs perspectives chez STEF.

La marque employeur a été déployée aussi bien en interne qu'en externe, elle fait l'objet d'actions régulières pour s'assurer de sa pertinence et de son adéquation aux métiers du Groupe et à leurs évolutions (à titre d'exemple, vidéos mettant en valeur le travail de collaborateurs et collaboratrices dans différents métiers). Les recruteurs sont formés régulièrement aux méthodes de recrutement, leurs outils ont été renforcés par le déploiement d'un ATS (Applicant tracking system), permettant de digitaliser l'ensemble des process de recrutement.

Maritime - Desserte de la Corse

La Méridionale est partie prenante d'une délégation de service public (DSP) pour la desserte maritime de la Corse, conclue avec la Collectivité de Corse. En 2020, son activité a été réduite à la desserte de deux ports départementaux, cette situation a créé un fort déséquilibre financier. En 2021, La Méridionale a desservi les ports d'Ajaccio et de Propriano avec deux navires et, dans un but de diversification, elle a ouvert une ligne maritime, fret et passagers, entre Marseille et Tanger, avec les deux navires restants. Les restrictions sanitaires entre la France et le Maroc n'ont pas permis d'atteindre les objectifs escomptés, affectant de nouveau la situation financière de La Méridionale en 2021.

L'amélioration des résultats repose sur trois axes, la montée en puissance de la ligne Marseille-Tanger, la poursuite de la DSP sur la Corse en 2022 et son positionnement à venir dans le cadre

de la nouvelle délégation à partir du 1^{er} janvier 2023.

Risques liés à la maîtrise des relations sociales

Au sein du Groupe STEF, des instances ont été mises en place à tous les niveaux de l'entreprise. Leur importance a été réaffirmée en janvier 2022 avec la signature, à l'unanimité des organisations syndicales, d'un accord sur les instances Groupe. Celui-ci rappelle l'importance du dialogue social avec la mise en place d'instances « supra-légales ». En effet, au-delà du Comité d'entreprise européen et du Comité de Groupe, des comités transport et logistique, en liaison avec les deux principaux métiers du Groupe, ont été créés. L'ensemble de ces instances favorise un échange de proximité entre les élus et la direction du Groupe à tous les niveaux sur des sujets structurants, tels que la situation économique, la situation sociale, des projets d'investissements et les conditions de travail.

Par ailleurs, le Groupe a mis en place un parcours de formation sur le management de la relation sociale destiné aux directeurs de filiales du Groupe et responsables de ressources humaines afin que ceux-ci disposent d'un socle commun et d'outils en matière de management des relations sociales au quotidien et de dialogue social.

Risques macro-économiques liés à la conjoncture de certaines zones géographiques

La situation économique dans certains pays d'implantation pourrait se traduire par une baisse de chiffre d'affaires et de rentabilité des filiales concernées. Afin de limiter son exposition à ces risques macro-économiques, STEF oriente sa stratégie sur la recherche d'un équilibre entre, d'une part, ses principaux métiers, d'autre part, la diversification de son portefeuille de clients entre les filières (producteurs industriels, distribution, grossistes et restauration hors domicile) et également les grands comptes et le mid-market.

Respect des normes environnementales

Le respect des normes environnementales en vigueur pour chaque activité et dans chaque pays d'implantation est un critère incontournable dans les choix managériaux. La centralisation des ressources techniques, immobilières et de processus garantit le respect de ces réglementations de manière uniforme dans l'ensemble du Groupe. Un échange permanent avec l'ensemble des parties prenantes assure une bonne intégration des activités dans l'écosystème réglementaire dont elles dépendent et permet d'en anticiper les évolutions.

En France, les projets immobiliers sont réalisés dans le respect de la réglementation propre aux installations classées pour le respect de l'environnement (ICPE). Les impacts environnementaux sont pris en compte selon les prescriptions de la Charte AFILOG « plateforme logistique durable » et les préconisations du référentiel HQE (Haute Qualité Environnementale) propre aux entrepôts frigorifiques.

Assurances et couverture des risques

En 2021, dans un marché de l'assurance erratique, le Groupe a su adapter la politique de souscription de ses garanties (dommages/pertes d'exploitation, responsabilité civile, flotte automobile, autres) afin de sécuriser sa croissance et l'évolution de ses activités.

En complément, le Groupe met en œuvre une politique volontariste de prévention et de formation au travers d'une équipe dédiée qui réalise les visites de prévention des risques en collaboration avec les assureurs. Celle-ci accompagne et conseille également les projets de développement

immobilier.

RISQUES DE MARCHE

Risque de liquidité

Les besoins de trésorerie du groupe sont assurés, majoritairement, par :

- Les lignes de crédit obtenues au niveau de la société mère : STEF dispose, au 31 décembre 2021, de 10 lignes de crédit confirmées à moyen terme, totalisant 195 M€. Elles sont utilisées à hauteur de 75 M€ au 31 décembre 2021. Ces lignes de crédit portent intérêt au taux du jour du tirage.
- L'émission de titres de créances négociables, sur des durées allant de quelques jours à 1 an. Le montant de ces titres de créances, appelés communément « NEU CP » atteignait 350 M€ au 31 décembre 2021.

La société STEF dispose également de crédits spot totalisant 14 M€, non utilisés au 31 décembre 2021 et d'autorisations de découverts, sans échéances convenues, totalisant 150 M€, dont 18 M€ utilisées au 31 décembre 2021. Les besoins de trésorerie courants des filiales sont assurés principalement par la maison mère, via une convention de centralisation de trésorerie européenne.

Les lignes de crédit confirmées, non utilisées et les autorisations de découverts disponibles et crédits spot, combinées avec une bonne planification des flux de trésorerie, assurent au groupe une excellente maîtrise de son risque de liquidité.

Certaines lignes et emprunts sont assortis d'engagements de la part du groupe, notamment le respect de ratios financiers. Les principaux ratios sont les suivants : EBITDA / Charges financières nettes supérieur à 6 ou 6,5 et Endettement Net / Fonds Propres inférieur à 2. A cette date, le groupe respecte l'ensemble des engagements attachés aux financements dont il dispose.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Risque de taux d'intérêt

La politique du groupe est de conserver un équilibre entre la part de son endettement à taux fixe et à taux variable. Cette stratégie doit permettre au groupe de bénéficier pour partie de la faiblesse des taux d'intérêts actuels tout en limitant les risques d'une augmentation future des taux.

Au 31 décembre 2021, la part de la dette à taux variable, après couverture, représentait 44% de la dette financière brute du groupe. Le détail de l'exposition du groupe au risque de taux d'intérêts est présenté dans la note 25.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

L'objectif du groupe, s'agissant de la gestion du risque de taux d'intérêt, est de poursuivre une logique de micro-couverture de la dette à long terme, soit par la mise en place de nouveaux contrats de financements à taux fixe, soit par la conclusion d'instruments de couverture à mesure de la signature de nouveaux contrats de financements à taux variable. Cette politique doit permettre au groupe de renforcer sa couverture face au risque de taux et de respecter ses obligations en termes de comptabilité.

Risque de change

L'essentiel des flux en dehors de la zone euro concerne la Suisse, dont l'activité représente une faible part du chiffre d'affaires du groupe. Sur ce périmètre, les revenus et les coûts associés sont comptabilisés en francs suisses, ce qui limite l'impact d'une variation du taux de change €/CHF sur les résultats du groupe. A partir de 2022, le Groupe STEF sera également exposé à la £, suite à l'acquisition de Langdons au 31 décembre 2021. Son exposition au risque de change sera portée à environ 6% de son chiffre d'affaires (vs 1% en 2021).

Risque de crédit clients

La politique de dépréciation des créances clients chez STEF est la suivante : les créances considérées comme douteuses, selon une approche juridique ou financière, sont dépréciées pour la totalité du montant jugé non recouvrable. Les créances jugées litigieuses ou incertaines et en particulier, toutes les créances âgées de plus de 6 mois, qui n'entrent pas dans la catégorie précédente, font l'objet d'une dépréciation de la totalité de leur montant hors taxes.

Par ailleurs, pour l'activité transport, le mécanisme de « l'action directe » du transporteur à l'égard de l'expéditeur et/ou du destinataire final de la marchandise et plus généralement, le droit de rétention sur les marchandises confiées permet de réduire le risque de non-recouvrement des créances commerciales.

Enfin, le Groupe a souscrit un contrat d'assurance-crédit couvrant l'ensemble de ses activités auprès d'un partenaire notoire et aucun client ne représente plus de 5% du chiffre d'affaires du groupe, ce qui limite le risque que la défaillance de l'un d'entre eux ait des effets significatifs sur les résultats du groupe.

Risque sur le gazole

En tant que consommateur important de gazole pour ses activités, STEF est exposé aux variations du prix de ce carburant. En France, un dispositif réglementaire permet de répercuter, en pied de facture, les variations de prix du gazole aux clients, limitant ainsi très fortement l'exposition résiduelle à ce risque. Aussi, la mise en place d'instruments de couverture sur ce produit n'est pas privilégiée à ce stade.

RISQUE DE DEFAILLANCE DU SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

Le dispositif de contrôle interne du groupe est destiné à améliorer la maîtrise des activités et l'efficacité de ses opérations. Comme tout système de contrôle, le système de contrôle interne, aussi complet soit-il, ne peut offrir qu'une assurance raisonnable, mais non pas une garantie absolue que les risques auxquels est exposé le groupe soient totalement éliminés. Pour 2021, les audits réalisés n'ont pas révélé de défaillance du contrôle interne ayant pu entraîner des risques substantiels.

PROCEDURES, CONTROLES FISCAUX ET LITIGES

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe. L'évaluation des provisions constituées en date d'arrêt des comptes est jugée pertinente par la Société.

INFORMATIONS RELATIVES AUX PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

Le traitement de l'information comptable et financière est organisé comme suit.

La Direction Financière assure la production et la fiabilité des informations comptables, fiscales et financières, la gestion des risques financiers, la politique de financement du groupe, le suivi des objectifs au travers du processus budgétaire. La Comptabilité groupe est placée sous l'égide de la Direction financière.

L'animation de la fonction comptable pour l'ensemble du groupe est assurée par une société dédiée, STEF-TFE Services, qui élabore les comptes individuels des sociétés françaises et établit les comptes consolidés du groupe. Ce pôle est chargé de structurer et d'homogénéiser le traitement comptable des opérations et de répondre aux impératifs relatifs à l'application des normes IFRS et aux évolutions législatives et réglementaires.

L'organisation en place s'appuie sur des centres comptables régionaux animés par des comptables qui assurent les opérations conduisant aux arrêtés comptables des sociétés de leur périmètre. Ces centres comptables régionaux veillent au maintien d'une bonne séparation des tâches. Cette organisation transverse renforce l'indépendance de la fonction comptable par rapport aux directions opérationnelles.

La Direction Comptable du groupe fixe les directives par le biais de procédures et de groupes de travail. Elle assure la consolidation des comptes du groupe. Elle collecte et contrôle l'information auprès de l'ensemble des sociétés, assure les retraitements de consolidation et enfin, elle élabore les états financiers consolidés.

La Direction Comptable du groupe assure l'ensemble des obligations déclaratives fiscales en lien avec la Direction fiscale du groupe. Cette organisation permet, notamment, de répondre aux dispositions de l'article L22-10-36 du Code de commerce, relatives à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale.

La Direction fiscale groupe suit l'évolution réglementaire et assure notamment le respect des règles applicables dans les pays d'implantation du groupe.

L'équipe de consolidation assure également la veille à l'égard de l'évolution des normes IFRS et diffuse les procédures et instructions auprès des responsables comptables pour assurer la cohérence de l'ensemble consolidé.

Chaque directeur administratif et comptable régional, en liaison avec le service d'audit, vérifie que l'organisation en place, dans son périmètre d'intervention régional, répond aux exigences attendues de sécurité et de qualité de l'information financière.

Le service d'audit a accès, en permanence, via le logiciel d'intégration (SAP), à toutes les écritures comptables passées dans les agences et les filiales. Il peut alors étudier par sondage toute écriture comptable et effectuer tout contrôle de cohérence.

COMPTES CONSOLIDÉS

(En M€)

Chiffre d'affaires annuel	2020	2021	Variation
Activités du groupe	2 838	3 163	+11,5%
Ventes réalisées pour compte de tiers (*)	307	344	+11,9%
Chiffre d'affaires total du groupe	3 145	3 507	+11,5%

(*) Les ventes réalisées pour compte de tiers représentent le chiffre d'affaires de négoce réalisé pour les clients de la logistique de restauration et trouvent leur contrepartie en « achat de marchandises ».

Le chiffre d'affaires du groupe est en hausse à 3 507 M€ (+11,5% par rapport à 2020 et +9,4% à périmètre comparable).

La croissance du chiffre d'affaires est portée par une forte croissance des activités en France comme à l'international.

L'effet périmètre est important en 2021 et concerne l'activité internationale. Il est constitué de l'effet année pleine de l'acquisition des activités en Italie et en Belgique de Nagel Group, réalisées au 31 décembre 2020 pour 64 M€. Les acquisitions de Langdons Group et de Logistique International Alimentaire (LIA) réalisées au 31 décembre 2021, ne prendront effet dans le compte de résultat du Groupe qu'à partir de 2022.

(En M€)

Secteurs d'activité	Chiffre d'affaires		Résultat opérationnel	
	2020	2021	2020	2021
▪ STEF France	1 946	2 079	113,6	122,9
▪ STEF International	815	972	29,5	49,3
▪ Maritime	57	90	(26,3)	(19,5)
▪ Autres activités	327	367	0,1	1,2
▪ Total	3 145	3 507	116,9	153,9

STEF FRANCE

La croissance de STEF France a été portée par l'ensemble des BU en France dont l'activité a été dynamisée par la reprise forte des volumes après une année 2020 fortement impactée par les restrictions sanitaires.

L'amélioration de la performance opérationnelle découle également de cette reprise de l'activité.

ACTIVITES INTERNATIONALES

Les Activités Internationales ont également connu une très bonne dynamique, accentuée par les investissements réalisés dans l'ensemble des pays.

Le résultat opérationnel est porté par les bonnes performances dans la quasi-totalité des pays.

MARITIME

L'exercice 2021 a été marqué par :

- L'effet bénéfique de la nouvelle délégation de service public à compter du 1^{er} mars 2021 (desserte des ports d'Ajaccio et de Propriano) ;
- L'impact négatif des restrictions sanitaires en matière de circulation des passagers et de fret pour la ligne de Tanger.

RESULTATS

	2020	2021	Variation
	M€	M€	En %
Chiffre d'affaires	3 145,0	3 506,6	+11,5%
Résultat opérationnel	116,9	153,9	+31,7%
Résultat financier	(7,5)	(6,4)	
Résultat avant impôt	109,4	147,5	+34,8%
Charge d'impôt	(42,2)	(45,9)	
Part des sociétés en équivalence	5,2	8,2	
Résultat net	72,4	109,8	+51,7%
- dont part du Groupe	72,8	110,0	+51,1%
- dont intérêts minoritaires	(0,4)	(0,2)	
Résultat par action en euros (de base)	5,88	8,88	+51,0%
Résultat par action en euros (dilué)	5,86	8,78	+49,8%

Le résultat opérationnel du Groupe a bénéficié de la progression de la marge opérationnelle aussi bien pour STEF France que pour l'activité Internationale, portée par le retour de volumes d'activité proches de 2019. Le résultat opérationnel bénéficie également d'une amélioration des résultats de l'activité Maritime.

La marge opérationnelle s'élève à 4,9% du chiffre d'affaires (hors activité négoce pour compte de tiers), contre 4,1% en 2020.

La charge financière du Groupe s'établit en baisse, sous l'effet de la poursuite de la baisse des taux.

L'activité des sociétés mises en équivalence a été dynamique sur la période et bénéficie de la forte contribution de Primever.

Sur la base des éléments précédents, le résultat net part du groupe est en hausse de 51,1 % par rapport à 2020.

En 2021, le Groupe a poursuivi ses investissements pour un montant global net de 295 M€ contre 233 M€ en 2020, intégrant notamment l'acquisition de Langdons Group au Royaume-Uni.

Le gearing ressort à 1,04 au 31 décembre 2021 (il était de 1,11 à fin décembre 2020).

EVOLUTION DU PERIMETRE - PRISES DE PARTICIPATION REALISEES EN 2021

Acquisitions, créations, cessions :

France :

- En février : acquisition de 100% des titres de la SCI Fonciex ;
- En décembre : acquisition de 51 % de la société Logistique Alimentaire Internationale (LIA) et de 100% de la société Nagel Airfreight France ;

Belgique/Pays-Bas :

- Création des sociétés Immostef Belgique et Immostef Nederland

Espagne/Portugal :

- Création des sociétés Iberfroid, Blue EnerFreeze Espana et Blue EnerFreeze Portugal

Italie :

- En octobre : acquisition de 49% de la société Intermedia SRL (Groupe SVAT)

Luxembourg :

- En décembre : création de Cold Ré, captive de réassurance du Groupe

Royaume-Uni :

- En décembre : acquisition de 100% des titres de Langdons Group et ses filiales

Réorganisation interne :

Italie :

- Fusion de la société STEF Seafood Italia dans la société STEF Italia SPA ;

Tunisie :

- Liquidation de la société STEF Over Tunisie (société précédemment détenue à 49%) ;

EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS DANS LE GROUPE ENTRE LA DATE DE CLOTURE ET LA DATE D'ETABLISSEMENT DU PRESENT RAPPORT

Néant.

RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ MÈRE – STEF SA

La société STEF, holding pure, regroupe les directions fonctionnelles du Groupe et détient des ensembles immobiliers donnés en location aux sociétés d'exploitation. Le chiffre d'affaires, constitué de locations et de prestations essentiellement internes au Groupe, s'élève à 17,8 M€, contre 18,8 M€ en 2020. Les produits imputables à des tiers, reprises sur dépréciations et autres produits, représentent 57,8 M€, à comparer à 53,3 M€ pour 2020. Il s'agit principalement des frais de groupe facturés à l'ensemble des filiales.

Les produits financiers de 31,5 M€ en 2021 contre 39,4 M€ en 2020 sont composés principalement de revenus de participations à hauteur de 26,2 M€.

Le résultat exceptionnel s'élève à 0,3 M€, contre 1,6 M€ en 2020.

En 2021, la société a constaté une économie d'impôt de 5,1 M€ (STEF est tête de groupe fiscal), contre une charge de 4,7 M€ l'an passé. Cette économie relève du régime de l'intégration fiscale prévu par l'article 223 A du CGI, du fait du principe de compensation entre les différents résultats des sociétés du groupe.

Le résultat net de la maison mère est bénéficiaire de 34,3 M€ contre 39,0 M€ en 2020.

Proposition d'affectation :

Résultat de l'exercice.....	34 291 868 €
Report à nouveau.....	80 649 174 €
Formant un total disponible de	114 941 042 €

Qui sera affecté de la façon suivante :

Distribution d'un dividende de 3,00€ par action,

soit une distribution théorique globale de 39 000 000 €

soit le solde affecté au report à nouveau à hauteur de 75 941 042 €

décide, en conséquence, de verser à titre de dividende un montant de 3,00 euros par action et d'affecter le solde au compte de report à nouveau.

La société détenant certaines de ses propres actions lors de la mise en paiement du dividende, la somme correspondant au montant du dividende qui ne serait pas versée au titre de ces actions, sera affectée au compte de report à nouveau.

La mise au paiement du dividende aura lieu le 5 mai 2022

DIVIDENDES DISTRIBUES AU TITRE DES TROIS PRECEDENTS EXERCICES

<i>Exercice</i>	<i>Nombre d'actions</i>	<i>Dividende distribué par action (a)</i>
2018	13.165.649	2,50
2019	13.000.000	0,00
2020	13.000.000	4,00 (b)

(a) Distribution intégralement éligible à l'abattement fiscal de 40 %.

(b) Se décomposant comme suit : versement d'un acompte de 1,50 € sur l'exercice 2020, suivi d'un solde de 2,50 € en 2021 postérieurement à l'assemblée générale.

Conformément à l'article 223 quinquies du CGI, il est indiqué qu'il n'y a pas eu de frais généraux ayant donné lieu à réintégration dans le bénéfice imposable au titre de l'article 39-5 du CGI. Par ailleurs, la Société enregistre une charge de 130.939 € visées à l'article 39-4 du même code (charge relative aux amortissements non déductibles des véhicules de société).

Le tableau des résultats des cinq derniers exercices de STEF figure en annexe aux comptes sociaux.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Les conventions antérieures sont examinées par le Conseil d'administration conformément à la loi.

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les projets innovants concernent essentiellement la politique de développement durable du Groupe (carburant alternatif au gazole pour les véhicules, systèmes pour réduire la consommation d'énergie destinée au fonctionnement des plateformes (cf. section « Environnement ») et les évolutions des systèmes d'information du groupe.

Le groupe n'a pas retenu de projet spécifique au titre du crédit impôt recherche pour 2021, les dépenses exposées éligibles à ce titre n'étant pas significatives.

ECHEANCIER DES FACTURES RECUES ET EMISES

Le tableau « Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu » figure en annexe du présent document.

ANNEXE 1 : Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

(tableau prévu au I de l'article D. 441-4)

	Article D.441 I.-1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I.-1° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	52					284	0					50
Montant total des factures concernées T.T.C.	26.984 €	539.527 €	72.558 €	82.961 €	163.401 €	858.447 €	0	28.997 €	193.922 €	251.648 €	138.497 €	613.063 €
Pourcentage du montant total des achats T.T.C. de l'exercice	0,06%	1,13%	0,15%	0,17%	0,34%	1,79%						
Pourcentage du chiffre d'affaires T.T.C. de l'exercice							0	0,03%	0,17%	0,22%	0,12%	0,54%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input type="checkbox"/> Délais contractuels <input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux						<input type="checkbox"/> Délais contractuels <input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux					

**RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT SUR
LA DECLARATION CONSOLIDEE DE PERFORMANCE
EXTRA-FINANCIERE FIGURANT DANS LE RAPPORT DE
GESTION**

Exercice clos le 31 décembre 2021

STEF

Société anonyme au capital de 13 000 000 €
Siège social : 93 boulevard Malesherbes, 75008 Paris
RCS 999 990 0005

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2021


Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, membre du réseau Mazars, commissaire aux comptes de la société STEF, accrédité par le COFRAC Inspection sous le numéro 3-1058 (portée d'accréditation disponible sur le site www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra financière, ainsi qu'à la demande de la société et hors champ d'accréditation, une conclusion d'assurance raisonnable sur une sélection d'informations, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentées dans le rapport de gestion du groupe en application des dispositions des articles L. 225 102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.


Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Rapport d'assurance raisonnable sur une sélection d'Informations

Concernant les informations sélectionnées par la société et identifiées par le signe , nous avons mené, à la demande de la société dans un cadre volontaire, des travaux de même nature que ceux décrits dans le paragraphe « Nature et étendue des travaux » ci-dessus pour les indicateurs clés de performance et pour les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants mais de manière plus approfondie, en particulier en ce qui concerne le nombre de tests.

L'échantillon sélectionné représente ainsi 76 % des effectifs et entre 67% et 91% des informations environnementales identifiées par le signe .

Nous estimons que ces travaux nous permettent d'exprimer une assurance raisonnable sur les informations sélectionnées par la société et identifiées par le signe .

Conclusion

A notre avis, les informations sélectionnées par la société et identifiées par le signe ✓ ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et disponibles sur demande au siège de l'entité.

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Comme indiqué dans la Déclaration, les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'Administration :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant.

Responsabilité de l'Organisme Tiers Indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il nous appartient également d'exprimer, à la demande de l'entité et hors champ d'accréditation, une conclusion d'assurance raisonnable sur le fait que les informations sélectionnées par l'entité¹⁵ ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux Référentiels.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225 1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée).

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 5 personnes et se sont déroulés entre novembre 2021 et mars 2022 sur une durée totale d'intervention de 3 semaines.

Nous avons mené quinzaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les Directions générales, la Direction du contrôle de gestion, la Direction du développement durable, la Direction des ressources humaines et la Direction de la sécurité sanitaire.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

- Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

¹⁵ *Effectif total fin de période, Taux d'absentéisme, Nombre d'actions de formation par collaborateurs, Turn-over, Taux de fréquence et taux de gravité, Consommation de gazole au 100 km en parc propre (STEF France), Emission de CO2, Répartition des fluides frigorigènes par nature dans les installations fixes, Consommation d'électricité par tonne prestée, Emissions de polluants lors des opérations de transport terrestre, Evolution de la notation obtenue par les sites lors des contrôles par les autorités (STEF France), Nombre d'heures de formation et nombre de personnes formées à l'hygiène et la sécurité sanitaire*

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225 102 1 en matière sociale et environnementale: ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2eme alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - o apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - o corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Pour certains risques, Emissions de GES et Polluants atmosphériques, nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
 - o des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - o des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection

d'entités contributrices¹⁶ et couvrent entre 67% et 91% des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;

- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; les procédures mises en œuvre pour l'assurance raisonnable ont nécessité des travaux de vérification plus étendus.

L'organisme tiers indépendant,

Mazars SAS

Paris La Défense, le 11 mars 2022

Anne-Laure ROUSSELOU

Associée

Edwige REY

Associée RSE & Développement Durable

¹⁶ STEF France et STEF Suisse

Annexe 1 : Informations considérées comme les plus importantes

Informations qualitatives (actions et résultats) relatives aux principaux risques

- Le capital Humain
- Le pilotage de la démarche Santé et Sécurité au travail par le management
- Les émissions GES par la consommation de carburants
- L'utilisation de fluides frigorigènes
- La consommation d'électricité
- Les polluants atmosphériques
- La santé et sécurité des consommateurs – sécurité sanitaire des aliments

Indicateurs quantitatifs incluant les indicateurs clés de performance

- Effectif total fin de période
- Taux d'absentéisme
- Nombre d'actions de formation
- Turn-over
- Taux de fréquence et taux de gravité
- La consommation de Gazole au 100 km en parc propre (STEF France)
- Emission de CO₂ en gCO₂ / t.kilomètre
- Répartition des fluides frigorigènes par nature dans les installations fixes
- Consommation d'électricité par tonne prestée
- Emissions de polluants lors des opérations de transport terrestre en g(Nox+HC) / t.kilomètre et en mg.part / t.kilomètre
- Evolution de la notation moyenne obtenue par les sites lors des contrôles par les autorités (périmètre STEF France)
- Nombre d'heures de formation et nombre de personnes formées à l'hygiène et la sécurité sanitaire



COMPTES CONSOLIDES 2021

SOMMAIRE

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	116
ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ	117
BILAN CONSOLIDÉ.....	118
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS.....	119
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	120
NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2021 ...	121

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(En milliers d'euros)

	note	Exercice 2021	Exercice 2020
Chiffre d'Affaires	4	3.506.647	3.145.040
Consommations en provenance des tiers	5	(2.162.437)	(1.873.533)
Impôts, taxes et versements assimilés		(46.713)	(65.079)
Charges de personnel	6	(937.445)	(903.899)
Dotations aux amortissements	7	(178.524)	(174.270)
(Dotations) Reprises nettes aux provisions	8	(3.095)	(4.618)
Autres produits et charges opérationnels	9	(24.494)	(6.738)
Résultat opérationnel		153.938	116.903
Charges financières		(7.740)	(8.577)
Produits financiers		1.299	1.040
Résultat Financier	11	(6.441)	(7.537)
Résultat avant impôt		147.496	109.366
Charge d'impôt	12	(45.853)	(42.161)
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	15	8.169	5.156
Résultat de la période		109.813	72.361
* dont part du Groupe		110.008	72.767
* dont intérêts minoritaires		(195)	(407)
EBITDA	10	358.051	303.333
Résultat par action :		(en euros)	(en euros)
- de base :	20.3	8,88	5,88
- dilué :	20.3	8,78	5,86

ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

(En milliers d'euros)

	note	Exercice 2021	Exercice 2020
Résultat de la période		109.813	72.361
Gains ou pertes actuariels sur régimes de retraite	21.3	1.631	1.536
Réévaluation des actifs financiers		538	0
Charge d'impôt sur les éléments non recyclables		(887)	(445)
Autres éléments du résultat global, nets d'impôt qui ne sont pas reclassés ultérieurement en résultat		1.282	1.091
Ecart de change résultant des activités à l'étranger		677	119
Part efficace des variations de juste valeur des dérivés		5.663	583
de couverture de flux de trésorerie			
Charge d'impôt sur les éléments recyclables		(905)	8
Autres éléments du résultat global, nets d'impôt qui sont reclassés ultérieurement en résultat		5.435	710
Résultat Global de la période		116.529	74.161
* dont part du Groupe		116.675	74.563
* dont intérêts minoritaires		(145)	(402)

BILAN CONSOLIDÉ

(En milliers d'euros)

Actif	note	31 décembre 2021	31 décembre 2020 ¹
Actifs non courants			
Ecart d'acquisition	13.1	281.864	206.177
Autres immobilisations incorporelles	13.1	15.085	13.779
Immobilisations corporelles	13.2	1.383.171	1.303.673
Droit d'utilisation au titre des contrats de location	13.3	241.823	222.792
Actifs financiers non courants	14	43.638	39.889
Participations dans les entreprises associées	15	65.344	48.583
Actifs d'impôt différé	12.3	10.837	8.502
Total des actifs non courants		2.041.762	1.843.394
Actifs courants			
Stocks et en cours	16	86.229	81.153
Clients	17	612.962	510.514
Autres créances et actifs financiers courants	18	138.752	140.109
Actif d'impôt courant		3.454	10.520
Trésorerie et équivalents de trésorerie	19	92.239	54.413
Total des actifs courants		933.637	796.709
Total de l'actif		2.975.399	2.640.103
Passif	note	31 décembre 2021	31 décembre 2020 ¹
Capitaux propres			
Capital	20	13.000	13.000
Primes		0	0
Réserves		899.242	809.957
Capitaux propres part du Groupe		912.242	822.957
Intérêts minoritaires		476	863
Total des capitaux propres		912.719	823.819
Passifs non courants			
Provisions non courantes	21/22	69.100	40.147
Passifs d'impôt différé	12.3	27.007	22.769
Dettes financières non courantes	23	371.769	362.111
Obligations locatives non courantes	23	183.003	159.244
Total des passifs non courants		650.880	584.271
Passifs courants			
Dettes fournisseurs		557.551	461.047
Provisions courantes	21/22	16.254	15.915
Autres dettes courantes	24	349.784	316.832
Dettes d'impôt courant		5.960	363
Dettes financières courantes	23	426.841	380.855
Obligations locatives courantes	23	55.412	57.002
Total des passifs courants		1.411.801	1.232.013
Total du passif		2.975.399	2.640.103

¹ Retraitement du bilan de l'exercice 2020 en application de la décision IFRS IC de mai 2021 (cf. note 1)

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(En milliers d'euros)

	Capital	Primes	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Actions propres	Réserve de juste valeur	Total attribuable aux actionnaires de STEF	Part des minoritaires	Total Capitaux Propres
Capitaux propres au 31 décembre 2019 ¹	13.000	0	795.674	256	(39.454)	(4.167)	765.309	1.478	766.787
Dividendes versés			(18.563)				(18.563)	0	(18.563)
Achats et ventes d'actions propres					617		617		617
Autres opérations en actions	0		1.163		(86)		1.077	13	1.090
Opérations avec les intérêts minoritaires			(46)				(46)	(226)	(272)
Total des transactions avec les actionnaires	0	0	(17.446)	0	531	0	(16.915)	(213)	(17.128)
Résultat global de la période	0	0	73.861	119	0	582	74.563	(402)	74.161
Capitaux propres au 31 décembre 2020	13.000	0	852.089	375	(38.923)	(3.585)	822.957	863	823.819
Dividendes versés			(30.957)				(30.957)	0	(30.957)
Achats et ventes d'actions propres					614		614		614
Autres opérations en actions	0		3.151		0		3.151	0	3.151
Opérations avec les intérêts minoritaires			(198)				(198)	(241)	(439)
Total des transactions avec les actionnaires	0	0	(28.004)	0	614	0	(27.390)	(241)	(27.630)
Résultat global de la période	0	0	110.902	677	0	5.096	116.675	(145)	116.529
Capitaux propres au 31 décembre 2021	13.000	0	934.987	1.052	(38.309)	1.511	912.242	476	912.719

¹ En mai 2021, l'IFRS IC a publié une décision définitive apportant une clarification sur le rattachement des droits à prestations aux périodes de service. L'impact résultant de la mise en conformité des comptes consolidés avec la décision, détaillé en note 1, a été comptabilisé rétrospectivement dans les capitaux propres au 31 décembre 2019

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(En milliers d'euros)

	note	Exercice 2021	Exercice 2020
Résultat de la période		109.813	72.361
+/- Dotations nettes aux amortissements, dépréciations d'actifs non courants et provisions	27.2	204.336	186.666
+/- Plus ou moins values de cession d'actifs non courants		(799)	(518)
+/- Quote-part de résultat des entreprises associées	15	(8.169)	(5.156)
+/- Variation en juste valeur des instruments dérivés	11	0	(120)
+/- Autres charges et produits sans incidence sur la trésorerie		3.937	(798)
- Impôts différés	12.1	(630)	3.280
Capacité d'autofinancement (A)		308.487	255.714
Elimination de la charge (produit) d'impôt	27.1	46.483	38.881
Impôts payés	27.1	(28.942)	(49.064)
Variations des autres éléments du BFR	27.1	42.188	(24.080)
+/- Variation du Besoin en Fonds de Roulement lié à l'activité (B)		59.729	(34.263)
Flux net de trésorerie généré par l'activité (C)=(A+B)		368.216	221.452
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles	27.1	(3.431)	(3.263)
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles	27.1	(161.697)	(204.864)
+/- Variation des prêts et avances consentis, actifs financiers		(2.754)	(6.425)
-/+ Encaissements et décaissements liés aux acquisitions et cessions de filiales nets de la trésorerie acquise	2.2.1.A	(135.332)	(32.353)
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		5.683	12.602
+ Dividendes reçus des entreprises associées		2.412	1.199
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (D)		(295.119)	(233.104)
+/- Achats et ventes d'actions propres		267	(172)
- Dividendes versés aux propriétaires de STEF		(30.957)	(18.563)
- Dividendes versés aux minoritaires des filiales		0	0
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts	23	208.499	110.306
- Remboursements d'emprunts et obligations locatives	23	(184.490)	(111.281)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (E)		(6.680)	(19.710)
Trésorerie nette à l'ouverture		7.387	38.749
Trésorerie nette à la clôture	19	73.803	7.387
= Variation de la trésorerie nette (C+D+E)		66.417	(31.362)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2021

Note 1 – Principes comptables	122
Note 2 – Périmètre de consolidation	126
Note 3 – Information sectorielle	129
Note 4 – Produits des activités ordinaires	131
Note 5 – Consommations en provenance des tiers	131
Note 6 – Charges de personnel	132
Note 7 – Dotations aux amortissements	132
Note 8 – Dotations nettes des reprises aux dépréciations et provisions	132
Note 9 – Autres produits et charges opérationnels	133
Note 10 – EBITDA	133
Note 11 – Résultat financier	134
Note 12 – Impôts sur les résultats	134
Note 13 – Immobilisations incorporelles et corporelles	137
Note 14 – Actifs financiers non courants	144
Note 15 – Participations dans les entreprises associées	145
Note 16 – Stocks	145
Note 17 – Clients	146
Note 18 – Autres créances et actifs financiers courants	146
Note 19 – Trésorerie et équivalents de trésorerie	147
Note 20 – Capitaux propres et résultat par action	148
Note 21 – Avantages au personnel	149
Note 22 – Provisions	151
Note 23 – Dettes financières	153
Note 24 – Autres dettes courantes	155
Note 25 – Gestion des risques financiers	155
Note 26 – Opérations avec des parties liées	161
Note 27 – Lien entre le tableau des flux de trésorerie et les notes aux états financiers	162
Note 28 – Honoraires des Commissaires aux comptes	163
Note 29 – Engagements hors bilan	163
Note 30 – Passifs éventuels	164
Note 31 – Événements postérieurs à la clôture	164
Note 32 – Liste des sociétés consolidées	164

Préambule

La société STEF et ses filiales (ci-après STEF ou le Groupe) ont pour principales activités le transport routier et la logistique sous température dirigée ainsi que le transport maritime.

La société mère, STEF S.A. est une société de droit français dont le siège situé à Paris 8ème – 93, boulevard Maiesherbes et dont les actions sont inscrites au compartiment B de NYSE Euronext Paris.

Les comptes consolidés du Groupe STEF pour l'exercice s'achevant le 31 décembre 2021 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 10 mars 2022. Ils seront soumis à l'approbation des actionnaires au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2022. Sauf indication contraire, les états financiers consolidés sont présentés en euro qui est la monnaie fonctionnelle de STEF, arrondi au millier le plus proche.

Note 1 – Principes comptables

1.1 Référentiel comptable

Les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021 de la société STEF sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté dans l'Union Européenne et applicable à l'exercice clos le 31 décembre 2021. Ces principes comptables sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des états financiers consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Les états financiers consolidés sont préparés sur la base du coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés, des actifs financiers classés en juste valeur par OCI (autres éléments du résultat global) et des équivalents de trésorerie qui sont évalués en juste valeur par le résultat.

L'application sur la période des nouvelles normes et interprétations suivantes n'a pas eu d'effet significatif sur les comptes consolidés au 31 décembre 2021 :

- Amendement d'IAS 39, IFRS 7, IFRS 9 IFRS 4 et IFRS 16: taux d'intérêt de référence ;
- Amendement d'IFRS 16 : Covid-19 - Contrats de location ;

Amendements aux normes IAS 39, IFRS 7, IFRS 9 IFRS 4 et IFRS 16 – Réforme des taux d'intérêt de référence (IBOR) – Phase 1 et 2

Cet amendement aux normes IAS 39, IFRS 7, IFRS 9 et IFRS 4 relatif à la réforme des taux d'intérêt de référence qui sont utilisés comme base de valorisation de nombreux instruments financiers comporte deux phases :

- Phase 1, applicable depuis le 1er janvier 2020, qui permet de ne pas tenir compte des incertitudes sur le devenir des taux de référence dans l'évaluation de l'efficacité des relations de couverture et/ou dans l'appréciation du caractère hautement probable du risque couvert ;
- Phase 2, applicable depuis le 1er janvier 2021, qui indique de préciser les impacts comptables liés au remplacement effectif des indices de références. La phase 2 est sans impact en l'absence de modification effective des indices de référence dans les contrats du Groupe au 31 décembre 2021. La transition vers les nouveaux indices de référence n'aura pas d'impacts significatifs.

Amendements à la norme IFRS 16 - Contrats de location sur les allègements de loyers liés au Covid-19

Cet amendement à la norme IFRS 16 permet aux preneurs de ne pas appliquer les directives d'IFRS 16 sur la comptabilisation des modifications de contrats pour les concessions de loyers accordées par

les bailleurs et résultant directement de la pandémie de Covid-19. Il est sans impact sur les comptes consolidés du Groupe.

Décision de l'IFRS IC – Attribution des droits aux périodes de services (IAS 19)

En mai 2021, l'IASB a approuvé la décision de l'IFRS IC portant sur l'attribution des droits des régimes pour avantages du personnel postérieurs à l'emploi. Cette décision porte sur le rattachement des avantages d'un plan aux périodes de service et favorise l'approche consistant à linéariser sur la période précédant l'âge de la retraite et permettant d'obtenir les droits plafonnés.

Pour le Groupe, seuls les régimes d'indemnités de fin de carrière en France sont concernés par cette décision. Les autres régimes de nos différentes zones géographiques ne répondent pas aux caractéristiques évoquées par l'IFRS IC.

Au 1^{er} janvier 2020, l'impact représente une diminution de l'engagement de 7,7 M€. L'application de cette décision est rétrospective et les conséquences de celle-ci ont été comptabilisées dans le report à nouveau de l'exercice comparatif présenté :

Actif	31/12/2019 publié	Impact lié à la décision IFRS IC - IAS 19	01/01/2020 retraité	31/12/2020 retraité
Actifs non courants	1.735.613		1.735.613	1.843.394
Actifs courants	809.796		809.796	796.709
Total de l'actif	2.545.410		2.545.410	2.640.103

Passif	31/12/2019 publié	Impact lié à la décision IFRS IC - IAS 19	01/01/2020 retraité	31/12/2020 retraité
Capital	13.000		13.000	13.000
Primes	0		0	0
Réserves	746.266	6.043	752.309	809.957
Capitaux propres part du Groupe	759.266	6.043	765.309	822.957
Intérêts minoritaires	1.478		1.478	863
Total des capitaux propres	760.743	6.043	766.787	823.819
Provisions non courantes	46.585	(7.682)	38.903	40.147
Passifs d'impôt différé	16.188	1.639	17.827	22.769
Autres passifs non courants	490.815		490.815	521.355
Passifs non courants	553.588	(6.043)	547.546	584.271
Passifs courants	1.231.078		1.231.078	1.232.013
Total du passif	2.545.410	0	2.545.410	2.640.103

Le compte de résultat consolidé, ainsi que l'état du résultat global consolidé, de l'année 2020 n'ont pas été retraités car l'application de la décision de l'IFRS-IC n'a pas d'impact significatif sur ces états.

Le Groupe n'a en outre, pas appliqué les normes et interprétations suivantes, qui n'ont pas été adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2021 ou dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2021 :

- Normes adoptées par l'Union Européenne :
 - o Amendements d'IFRS 3 - Référence au cadre conceptuel ;
 - o Amendements d'IFRS 16 - Concessions de loyers liées au Covid-19 au-delà du 30 juin 2021 ;
 - o Amendements d'IAS 16 - Produits de la vente avant l'utilisation prévue ;
 - o Amendements d'IAS 37 - Coûts à prendre en compte pour déterminer si un contrat est déficitaire ;
 - o Cycle 2018-2020 des améliorations annuelles des IFRS ;
 - o Norme IFRS 17 – Contrats d'assurance ;

- Normes non encore adoptées par l'Union Européenne :
 - o Amendements d'IAS 1 - Classification des passifs courants et non-courants ;
 - o Amendement d'IAS 1 - Présentation des états financiers et Enoncé pratique sur les IFRS 2 : Informations à fournir sur les méthodes comptables ;
 - o Amendements d'IAS 8 - Définition d'une estimation comptable ;
 - o Amendements d'IAS 12 - Impôts différés relatifs à des actifs et passifs résultant d'une même transaction ;

Les analyses des impacts potentiels des normes non applicables sur les comptes consolidés sont en cours. A ce stade, le Groupe n'attend aucun impact matériel sur ses états financiers consolidés.

1.2 Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La préparation des états financiers selon les normes IFRS nécessite, de la part de la Direction, l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables, sur les montants comptabilisés de certains actifs, passifs, produits et charges ainsi que sur certaines informations données en notes annexes. Les estimations et hypothèses retenues sont celles que la Direction considère comme étant les plus pertinentes et réalisables, compte tenu de l'environnement du Groupe et des retours d'expérience disponibles.

En raison du caractère incertain inhérent à ces estimations, les montants définitifs peuvent se révéler différents de ceux initialement estimés. Pour limiter ces incertitudes, les estimations et hypothèses font l'objet de revues périodiques et les modifications apportées sont immédiatement comptabilisées.

L'utilisation d'estimations et hypothèses revêt une importance particulière dans les domaines suivants :

- détermination des durées d'utilisation des immobilisations (notes 13.1 et 13.2)
- détermination de la durée des contrats de location (note 13.3)
- détermination de la valeur recouvrable des actifs non financiers à long terme (note 13.4)
- évaluation des actifs et passifs identifiables acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises
- évaluation des avantages au personnel (note 21)
- évaluation des provisions pour risques et charges (note 22)
- reconnaissance des impôts différés actifs (note 12)

1.3 Options en matière de présentation

Le Groupe a choisi de présenter, par nature, les charges opérationnelles au compte de résultat.

La charge de l'exercice au titre des régimes de retraite à prestations définies est incluse dans les charges opérationnelles pour son montant total y compris la composante financière.

Les « autres produits et charges opérationnels » comprennent les plus et moins-values sur cessions d'actifs non courants, les dépréciations d'actifs non courants ainsi que les produits et charges opérationnels de montants significatifs, liés à des événements ou opérations inhabituels et qui sont de nature à altérer la comparabilité des exercices.

Le résultat net de change, est présenté en produits financiers (gain net) ou en charges financières (perte nette).

Les flux de trésorerie engendrés par l'activité sont présentés, selon la méthode indirecte, dans le tableau des flux de trésorerie.

1.4 Indicateurs non comptables

Le Groupe présente dans ses états financiers les indicateurs de performance suivants :

EBITDA : cet indicateur est égal au résultat opérationnel avant dotations aux amortissements des immobilisations, dépréciations des immobilisations y compris les pertes de valeur des éléments incorporels, dotations/(reprises) sur provisions et écarts d'acquisition négatifs.

Endettement net : cet indicateur est égal au total des dettes financières courantes et non courantes (incluant les obligations locatives courantes et non courantes), diminué de la trésorerie et des équivalents de trésorerie

Note 2 – Périmètre de consolidation

2.1 Règles et modalités de consolidation

A. Filiales

Les comptes des entités contrôlées sont consolidés suivant la méthode de l'intégration globale. Le contrôle sur une entité est acquis lorsque STEF dispose, d'une manière directe ou indirecte, du droit de prendre les décisions d'ordre opérationnel et financier sur une entité, de manière à bénéficier de ses activités. Le contrôle sur une entité est présumé lorsque STEF détient, d'une manière directe ou indirecte, le pouvoir sur l'entité et est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité. STEF a également la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient. L'appréciation de l'existence du contrôle se fonde sur les droits de vote dont dispose le Groupe. L'intégration des comptes d'une entité débute à la date de prise de contrôle et prend fin lorsque celui-ci cesse.

B. Entreprises associées

La mise en équivalence est appliquée aux titres des entités contrôlées conjointement ou dans lesquelles le Groupe dispose d'une influence notable sans pouvoir en exercer le contrôle. L'influence notable est présumée lorsque le Groupe dispose, directement ou indirectement, d'au moins 20 % des droits de vote. La mise en équivalence débute lorsque l'influence notable est obtenue et cesse lorsqu'elle disparaît.

C. Elimination des opérations et résultats intragroupe

Les créances, dettes et transactions entre entités consolidées, sont intégralement éliminées. Les profits internes, réalisés à l'occasion de cessions d'actifs, sont également éliminés de même que les pertes internes. L'existence de pertes internes est un indice de dépréciation.

Les profits et pertes internes entre le Groupe et les entreprises associées sont éliminés en proportion de la participation du Groupe dans ces entreprises.

D. Regroupements d'entreprises

Les acquisitions de filiales et de participations dans des entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition.

Lors de la transition aux IFRS, le Groupe a choisi de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs au 1er janvier 2004. Pour ces regroupements, les écarts d'acquisition correspondent aux montants comptabilisés selon le référentiel comptable antérieur du Groupe.

Les écarts d'acquisition provenant d'acquisitions postérieures au 1er janvier 2004 sont égaux à la différence existant, à la date d'acquisition, entre le coût d'acquisition et la part acquise dans la juste valeur des actifs, des passifs et des passifs éventuels identifiables.

Le Groupe évalue l'écart d'acquisition à la date d'acquisition comme :

- la juste valeur de la contrepartie transférée, plus
- le montant comptabilisé pour toute participation minoritaire de l'entreprise acquise ; plus, si l'acquisition est réalisée par étapes, la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société ; moins
- le montant net comptabilisé à la juste valeur au titre des actifs et des passifs, et de certains passifs éventuels identifiables.

Quand la différence est négative, un profit au titre de l'acquisition avantageuse, est comptabilisé immédiatement en résultat.

Les écarts d'acquisition sont évalués ultérieurement, à leur coût, diminués du cumul des dépréciations. Ils font l'objet d'un test de dépréciation dès survenance d'un évènement indicatif d'une perte de valeur et au minimum une fois par an (cf. note 13.4).

E. Acquisition d'intérêts minoritaires

Les acquisitions d'intérêts minoritaires sont comptabilisées comme des transactions avec les propriétaires agissant en cette qualité et il ne résulte, en conséquence, aucun écart d'acquisition de telles transactions.

Les ajustements de participations minoritaires sont déterminés sur la base de la quote-part dans les actifs nets de la filiale.

F. Conversion monétaire

Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont converties au cours du change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion correspondants sont enregistrés en résultat, à l'exception de ceux relatifs à des créances et dettes qui font partie, en substance, des investissements nets dans les filiales étrangères et qui sont comptabilisés directement en autres éléments du résultat global.

Les actifs et les passifs des filiales étrangères, dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro, sont convertis au cours du change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les charges et les produits sont convertis au cours moyen de l'exercice qui, sauf fluctuations importantes des cours, est considéré comme approchant les cours en vigueur aux dates des transactions. Les écarts de conversion qui en résultent sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

2.2 Evolution du périmètre

2.2.1 Acquisitions et cessions réalisées sur la période

A. Acquisitions

Langdons Group

Le 31 décembre 2021, le Groupe a finalisé l'acquisition de 100% des titres du Groupe Langdons pour un prix d'acquisition de 128,9 M€ entièrement réglé en liquidités. Au cours de l'exercice 2021, Langdons Group a réalisé un chiffre d'affaires de 173,8 M€ pour un résultat net de 5,7 M€.

Langdons Group est consolidé dans les comptes du Groupe à la date d'acquisition. L'allocation du prix d'acquisition requise par IFRS 3R n'est pas finalisée à la date de clôture de l'exercice. A la date d'acquisition, un goodwill préliminaire de 67,4 M€ a été reconnu.

L'impact de cette acquisition se présente comme suit :

Acquisition de Langdons Group

Description de l'activité	Transport sous température dirigé
Localisation	Bridgewater (Angleterre)
Date d'acquisition	31/12/2021
Pourcentage d'instruments de capitaux propres acquis conférant droits de vote	100%
Prix du regroupement (intégralement payé en liquidités)	128 919 k€
Juste valeur des actifs acquis et des passifs assumés	61 489 k€
Ecart d'acquisition (Profit sur acquisition)	67 431 k€
Chiffre d'affaires depuis l'acquisition	0 k€
Résultat opérationnel depuis l'acquisition	0 k€

Logistique Alimentaire Internationale (LIA)

Le 31 décembre 2021, le Groupe a acquis 51% des titres de la société LIA, société précédemment intégrée par mise en équivalence, Le Groupe détient dorénavant 100% du capital de cette entité. Le prix d'acquisition des 51%, intégralement réglé en liquidités, s'établit à 9 M€. En 2021, cette société a réalisé un chiffre d'affaires de 36,1 M€ pour un résultat net de 1,4 M€.

LIA est consolidée par intégration globale dans les comptes du Groupe à la date d'acquisition. L'allocation du prix d'acquisition requise par IFRS 3R n'est pas finalisée à la date de clôture de l'exercice. A la date d'acquisition, un goodwill préliminaire de 11,9 M€ a été reconnu.

Intermedia SRL (Groupe SVAT)

Le 28 octobre 2021, Le Groupe a acquis 49% des titres de la société Intermerdia SRL en Italie, holding du Groupe SVAT, pour 20 580 k€. Le reste du capital est détenu par les actionnaires historiques. Le Groupe Italien est spécialisé dans le transport et la logistique de produits surgelés. Au cours de l'exercice 2021, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 70,5 M€ pour un résultat net de 3 M€. La société est mise en équivalence à compter du 28 octobre 2021.

Trésorerie affectée aux acquisitions et cessions de filiales

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Décaissement net suite à l'acquisition de participations consolidées	(116.952)	(17.077)
Décaissement net suite à l'acquisition d'intérêts ne donnant pas le contrôle	(20.580)	(10.070)
Encaissement net suite à la cession de filiales	0	0
Autres éléments (compléments de	2.200	(5.206)
Total acquisitions	(135.332)	(32.353)

B. Cessions, liquidations, TUP

Aucune cession n'a eu lieu au cours de l'exercice 2021.

2.2.2 Suivi des acquisitions 2020

Activités du Groupe Nagel en Italie et en Belgique

Au cours de l'exercice 2021, le Groupe a finalisé l'allocation du prix d'acquisition des activités du Nagel Group en Italie. Le prix d'acquisition des titres de STEF Nogarole (ex- Nagel Italia) a fait l'objet d'un ajustement de prix à la baisse de 2 200 k€ au cours du 1er semestre 2021. Cet ajustement de prix correspond à l'écart entre la position nette de trésorerie estimée lors de l'acquisition et la position nette de trésorerie réelle au 31 décembre 2020. Parallèlement, au second semestre, l'actif net a été réévalué de 1 286 k€ correspondant à la reconnaissance d'actifs d'impôts différés.

En conséquence, l'écart d'acquisition constaté au 31 décembre 2020 et relatif à l'acquisition des activités du Groupe Nagel en Italie et en Belgique (9 633 k€) a été diminué du même montant (3 486 k€), pour s'établir à 6 147k€ au 31 décembre 2021.

Par ailleurs, ces activités acquises fin 2020 ont contribué à hauteur de 64,5 M€ au chiffre d'affaires du Groupe de l'exercice 2021.

Note 3 – Information sectorielle

Un secteur opérationnel est une composante du Groupe :

- qui se livre à des activités dont elle est susceptible de retirer des produits et d'encourir des charges, y compris des produits et des charges liés à des transactions avec d'autres composantes du Groupe.
- dont le résultat opérationnel du secteur est régulièrement examiné par la Direction Générale en vue de prendre des décisions quant aux ressources à affecter au secteur et d'évaluer sa performance et
- pour laquelle des informations financières distinctes sont disponibles.

L'information sectorielle consiste en une analyse des données consolidées par activités et par zones géographiques.

Il est rappelé que le Groupe identifie et présente, en application d'IFRS 8 « Secteurs opérationnels », trois secteurs opérationnels basés sur l'information transmise, en interne, à la Direction Générale qui est le principal décideur opérationnel du Groupe.

Les informations concernant les résultats des secteurs sont incluses dans les tableaux ci-dessous. La performance de chacun des secteurs présentés est évaluée par la Direction générale sur la base de leur résultat opérationnel.

3.1 Information par activité

2021	STEF France	STEF International	Maritime	Autres	Données consolidées
Chiffre d'affaires des activités (ventes inter-activités incluses)	2.110.341	988.670	89.731	443.072	3.631.815
Inter-activités	(31.685)	(17.153)	0	(76.331)	(125.169)
Chiffre d'affaires net consolidé	2.078.656	971.518	89.731	366.741	3.506.647
Résultat d'exploitation courant	147.798	48.624	(19.470)	1.481	178.432
<i>Autres charges et produits opérationnels</i>	(24.927)	651	(9)	(209)	(24.494)
Résultat opérationnel des activités	122.870	49.275	(19.479)	1.272	153.938
Charges financières nettes					(6.441)
Charges d'impôt sur les bénéfices					(45.853)
Quote-part du résultat net des entreprises associées					8.169
RESULTAT					109.813
Actifs des activités	1.610.730	1.072.829	155.286	136.554	2.975.399
Actifs non affectés	0	0	0	0	0
Total des actifs	1.610.730	1.072.829	155.286	136.554	2.975.399
dont écarts d'acquisition	123.434	148.760	6.816	2.854	281.864
dont entreprises associées	38.922	26.423	0	0	65.344
Passifs des activités	565.289	358.408	78.214	23.746	1.025.657
Passifs non affectés et capitaux propres					1.949.743
Total des passifs					2.975.399
Montant des amortissements comptabilisés au cours de l'exercice	(108.212)	(46.413)	(12.673)	(11.226)	(178.524)

2020	STEF France	STEF International	Maritime	Autres	Données consolidées
Chiffre d'affaires des activités (ventes inter-activités incluses)	1.972.573	832.373	56.610	403.825	3.265.382
Inter-activités	(26.203)	(17.860)	0	(76.279)	(120.342)
Chiffre d'affaires net consolidé	1.946.370	814.513	56.610	327.546	3.145.040
Résultat d'exploitation courant	112.508	37.694	(26.324)	(237)	123.641
<i>Autres charges et produits opérationnels</i>	1.042	(8.165)	(18)	403	(6.738)
Résultat opérationnel des activités	113.550	29.529	(26.342)	165	116.903
Charges financières nettes	0	0	0	0	(7.537)
Charges d'impôt sur les bénéfices	0	0	0	0	(42.161)
Quote-part du résultat net des entreprises associées	0	0	0	0	5.156
RESULTAT	0	0	0	0	72.361
Actifs des activités	1.524.064	831.324	149.307	135.408	2.640.103
Actifs non affectés	0	0	0	0	0
Total des actifs	0	0	0	0	2.640.103
dont écarts d'acquisition	111.691	84.816	6.816	2.854	206.177
dont entreprises associées	34.235	14.347	0	0	48.583
Passifs des activités	556.592	302.946	46.829	(43.252)	863.115
Passifs non affectés et capitaux propres					1.776.988
Total des passifs					2.640.103
Montant des amortissements comptabilisés au cours de l'exercice	(105.733)	(44.261)	(9.747)	(14.529)	(174.270)

Le chiffre d'affaires du secteur « Autres » inclut le négoce de marchandises pour le compte de tiers pour 344 millions d'euros en 2021 contre 307 millions d'euros en 2020.

Les actifs des activités sont constitués de la totalité des actifs du bilan. Les passifs non affectés sont les dettes financières. Ces dernières, dans la mesure où le financement du Groupe est assuré par une structure centrale, ne peuvent être raisonnablement affectées.

Note 4 – Produits des activités ordinaires

A. Principes comptables

Les produits des activités ordinaires sont évalués à la juste valeur de la contrepartie à recevoir, nette des remises et rabais accordés. Les revenus sont enregistrés lorsque chaque obligation de performance est satisfaite à savoir lorsque le service est transféré au client.

Les produits des activités de transport sont reconnus lorsque la prestation est achevée.

Les produits des activités logistiques sont reconnus au fur et à mesure de l'exécution des prestations convenues.

Les produits dans le cadre du contrat d'approvisionnement de l'activité Restauration Hors Domicile sont comptabilisés lors de la vente des marchandises aux points de ventes.

Les produits provenant des activités maritimes incluent les compensations financières provenant de l'Office des Transports de Corse prévues au contrat de délégation de service public. Ces compensations sont reconnues au même rythme que l'obligation de performance sous-jacente.

B. Chiffres-clés

	France	Autres régions	Données consolidées
2021			
Chiffre d'affaires	2.516.835	989.812	3.506.647
Actifs non courants des zones	1.285.592	756.170	2.041.762
2020			
Chiffre d'affaires	2.299.806	845.234	3.145.040
Actifs non courants des zones	1.259.239	584.155	1.843.394

Les autres régions comprennent les entités en Europe hors France, avec négoce

Note 5 – Consommations en provenance des tiers

	2021	2020
Achats hors énergie (dont marchandises RHD)	(387.827)	(351.662)
Achats de gazole et autres carburants	(144.147)	(117.129)
Achats d'autres énergies	(62.925)	(40.612)
Sous-traitance transport	(1.119.007)	(965.389)
Loyers et charges locatives	(25.652)	(21.069)
Entretien et maintenance	(102.005)	(93.763)
Personnels externes et rémunérations d'intermédiaires	(185.312)	(164.147)
Assurances et avaries	(58.948)	(52.670)
Services extérieurs et divers	(76.613)	(67.092)
Total	(2.162.437)	(1.873.533)

La variation de ce poste s'explique principalement par :

- L'augmentation de la sous-traitance transport en lien avec le rebond de l'activité en 2021 après les fortes restrictions connues en 2020 ;
- la hausse des prix du gazole et de l'électricité en 2021.

Les charges de loyers et charges locatives correspondent essentiellement aux charges relatives aux contrats de location exemptés selon la norme IFRS 16 (courte durée et/ou dont la valeur du bien unitaire est faible) ainsi qu'aux composantes services des contrats de location (principalement les charges locatives immobilières et les contrats de maintenance et d'entretien pour le matériel roulant).

Note 6 – Charges de personnel

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans d'attribution d'actions de performance sont définies par la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions ». L'attribution d'actions de performance en France et à l'international représentent un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constituent à ce titre un complément de rémunération supporté par STEF. Leur évaluation est directement liée aux performances du Groupe. En conséquence, STEF a inclus la charge correspondante dans le résultat opérationnel dans la rubrique charges de personnel.

	2021	2020
Salaires et rémunérations	(896.395)	(868.802)
Charges nettes d'indemnités de départ à la retraite	(4.863)	(4.886)
Intéressement et participation des salariés	(36.187)	(30.211)
Charges de personnel	(937.445)	(903.899)

Les postes « Salaires et rémunérations » inclut la charge relative aux plans d'attribution d'actions de performance. En 2021, celle-ci, incluant les charges patronales, s'établit à 3,9 millions d'euros (1,1 millions d'euros en 2020). Les caractéristiques des plans d'attribution d'actions de performance sont décrites dans la partie « renseignements à caractère général » du rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Les charges de personnel incluent les prestations payées au titre des médailles du travail et des retraites.

Les éléments relatifs à ces engagements sont analysés en note 21 et 22.

Note 7 – Dotations aux amortissements

	2021	2020
Amortissements des immobilisations	(2.867)	(3.572)
Amortissements des immobilisations corporelles	(121.824)	(116.376)
Amortissements des droits d'utilisation	(53.833)	(54.322)
Total	(178.524)	(174.270)

Note 8 – Dotations nettes des reprises aux dépréciations et provisions

	2021	2020
Dépréciations nettes sur actifs circulants hors financier	(46)	(883)
Dépréciations d'autres actifs financiers	36	(99)
Autres mouvements nets sur provisions	(3.085)	(3.636)
Total	(3.095)	(4.618)

Les mouvements de provisions sont analysés en note 22.

Note 9 – Autres produits et charges opérationnels

	2021	2020
Cessions immobilières	631	679
Cessions de matériels roulants	808	2.156
Dépréciations d'actifs	0	(10.375)
Autres yc. mises au rebut	(25.933)	802
Total	(24.494)	(6.738)

Les autres produits et charges opérationnels sont essentiellement impactés par la provision constituée au titre d'un contentieux avec les Douanes au titre de la taxation de ses achats d'électricité pour un montant en base de 21,9 M€. Le risque est détaillé en note 22.

En 2020, les dépréciations d'actifs concernaient notamment la dépréciation d'un écart d'acquisition au sein de l'activité STEF International pour 7,1 M€.

Note 10 – EBITDA

	2021	2020
Résultat opérationnel	153 938	116 903
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations	178 524	174 270
Dotations nettes sur dépréciations et provisions et autres éléments sans impact sur la trésorerie comptabilisés en charges de personnel et en autres produits & charges opérationnelles	25 590	12 161
Total	358 051	303 333

Note 11 – Résultat financier

	2021	2020
Produits financiers		
Produit de juste valeur des actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le résultat	44	120
Autres produits financiers	788	920
Gain de change net	148	0
Charges financières		
Charges nettes d'intérêt sur passifs financiers au coût amorti	(5.590)	(6.507)
Charges d'intérêts sur les obligations locatives	(1.831)	(2.038)
Perte de change nette		(32)
Total	(6.441)	(7.537)

La dette du groupe est en majeure partie à taux fixe (note 25).

Le résultat financier profite de taux négatifs (Euribor 3mois à -0,55% en moyenne sur 2021 vs. -0,42 % en 2020) malgré la hausse des besoins de financement du Groupe consécutifs à des investissements immobiliers et des opérations de croissance externe.

Le taux d'emprunt moyen marginal pondéré relatif aux obligations locatives s'établit à 0,81% pour la période (0,94% en 2020).

Note 12 – Impôts sur les résultats

La charge (ou le produit) d'impôt sur les bénéfices comprend, d'une part, l'impôt exigible au titre de l'exercice, d'autre part, la charge ou le produit d'impôts différés. Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés en résultat sauf s'ils se rattachent à un regroupement d'entreprises ou à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global, auxquels cas ils sont comptabilisés en capitaux propres, ou en autres éléments du résultat global.

Les impôts différés sont calculés par entité fiscale lorsqu'il existe des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales. Ils sont évalués en appliquant les taux d'impôt qui seront en vigueur au moment du dénouement des différences temporelles, sur la base de législations fiscales adoptées ou quasiment adoptées à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés au titre des différences temporaires déductibles et des pertes fiscales reportables et crédits d'impôt non utilisés que dans la mesure où il est probable que les entités fiscales concernées disposeront de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces actifs pourront s'imputer. Ils sont examinés à chaque date de clôture. Le taux d'impôt retenu pour le calcul des impôts différés est celui connu à la date de clôture. Les effets de changement de taux sont enregistrés en résultat sur la période au cours de laquelle la décision de ce changement est prise.

12.1 Analyse de la charge d'impôt sur les bénéfices au compte de résultat :

	2021	2020
Charge d'impôt courant	(46.483)	(38.881)
Charge/ produit d'impôt différé (note 12.3)	630	(3.280)
Total	(45.853)	(42.161)

12.2 Réconciliation entre la charge d'impôt calculée sur la base des taux d'imposition applicables à la société mère et la charge effective :

	2021	2020
Résultat avant impôt	147.496	109.366
Taux d'impôt courant	28,41%	32,02%
Impôt théorique au taux d'impôt courant :	(41.904)	(35.019)
Incidence des résultats de l'activité maritime soumis à la taxe au tonnage	(6.023)	(7.557)
Utilisation de déficits antérieurs non activés	63	105
Création de déficits dans la période non activés	(778)	(1.291)
Déficits activés dans la période	0	0
Dépréciations de déficits activés	(658)	0
Différentiel de taux d'impôt à l'étranger	561	399
Effet des changements de taux sur les impôts différés	381	0
Autres éléments et différences permanentes	2.505	1.202
Impôt effectif	(45.853)	(42.161)
Taux effectif d'impôt	31,1%	38,6%

Le taux effectif d'impôt est principalement impacté par les pertes de l'activité maritime qui sont sans effet sur la charge d'impôt compte-tenu de la taxation particulière de cette activité (taxe sur les tonnages).

La baisse du taux effectif est principalement à mettre en relation avec la diminution du taux d'impôt sur les sociétés en France (de 32,02% en 2020 à 28,41% en 2021) et la diminution des pertes de l'activité Maritime entre les deux périodes.

12.3 Actifs et passifs d'impôt différé

Les positions nettes d'impôts différés par pays à la clôture se présentent comme suit :

2021	France	Belgique	Espagne	Italie	Royaume-Uni	Pays-Bas	Portugal	Suisse	Total groupe
Impôts différés	(20.720)	(859)	(850)	7.702	(2.160)	8	222	487	(16.170)
2020 retraité ¹	France	Belgique	Espagne	Italie	Royaume-Uni	Pays-Bas	Portugal	Suisse	Total groupe
Impôts différés	(19.637)	(1.001)	(1.003)	6.232	0	606	208	327	(14.267)

¹ Le retraitement des actifs et passifs d'impôt différé est lié à l'impact de la décision de l'IFRIC portant sur l'attribution des droits des régimes pour avantages du personnel postérieurs à l'emploi (cf. note 1)

Les principales natures d'impôt différé, ainsi que leurs variations au cours de l'exercice sont les suivantes :

2021	1er janvier 2021 retraité ¹	Variations au compte de résultat	Autres variations	Variations en OCI	31 décembre 2021
Actifs d'impôt différé					
Différences temporaires fiscales	9.615	34	1.748	0	11.397
Juste valeur des instruments de couverture	1.228	21	10	(1.061)	198
Déficits reportables	3.104	(1.075)	1.346	0	3.375
Autres	12.305	290	(1.096)	(744)	10.755
Effet de la compensation	(17.750)	0	0	0	(14.888)
Total actifs d'impôt différé	8.502	(730)	2.007	(1.805)	10.837
Passifs d'impôt différé					
Amortissements dérogatoires	(20.951)	(1.678)	16	0	(22.613)
Contrats de location immobilisés	(8.990)	2.921	137	0	(5.932)
Réévaluations d'immobilisations	(5.082)	495	0	0	(4.586)
Autres	(5.496)	(378)	(2.904)	13	(8.765)
Effet de la compensation	17.750	0	0	0	14.888
Total passifs d'impôt différé	(22.769)	1.360	(2.750)	13	(27.007)
Impact net	(14.267)	630	(743)	(1.792)	(16.170)

¹ le retraitement des actifs et passifs d'impôt différé est lié à l'impact de la décision de l'IFRIC portant sur l'attribution des droits des régimes pour avantages du personnel postérieurs à l'emploi (cf. note 1)

2020	1er janvier 2020 retraité ¹	Variations au compte de résultat	Autres variations	Variations en OCI	31 décembre 2020 retraité ¹
Actifs d'impôt différé					
Différences temporaires fiscales	17.364	(1.887)	(5.862)	0	9.615
Juste valeur des instruments de couverture	1.344	(55)	(69)	8	1.228
Déficits reportables	3.668	(862)	298	0	3.104
Autres	5.687	(523)	7.585	(445)	12.305
Effet de la compensation	(22.027)	0	0	0	(17.750)
Total actifs d'impôt différé	6.037	(3.327)	1.952	(437)	8.502
Passifs d'impôt différé					
Amortissements dérogatoires	(20.217)	(714)	(21)	0	(20.951)
Contrats de location immobilisés	(14.244)	759	4.495	0	(8.990)
Réévaluations d'immobilisations	(5.393)	413	(101)	0	(5.082)
Autres	0	(412)	(5.084)	0	(5.496)
Effet de la compensation	22.027	0	0	0	17.750
Total passifs d'impôt différé	(17.827)	47	(711)	0	(22.769)
Impact net	(11.790)	(3.280)	1.241	(437)	(14.267)

¹ le retraitement des actifs et passifs d'impôt différé est lié à l'impact de la décision de l'IFRIC portant sur l'attribution des droits des régimes pour avantages du personnel postérieurs à l'emploi (cf. note 1)

Les autres variations comprennent les impacts des entrées de périmètre et des reclassements par nature.

Le Groupe estime que, sur la base des plans d'actions engagés localement et des prévisions de résultat qui en découlent et qui ont été établies sur la base d'hypothèses prudentes, les filiales porteuses de ces actifs disposeront dans un avenir prévisible de bénéfices imposables suffisants sur lesquels les actifs d'impôts différés reconnus pourront s'imputer.

L'ensemble des bases d'impôts différés non reconnues, au titre des pertes reportables, s'élève à fin 2021 à 45,5 M€ principalement sur la France pour 14,6 M€, la Suisse pour 14,4 M€ et les Pays-Bas pour 14,3 M€.

Note 13 – Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont enregistrées au coût amorti sous déductions des pertes de valeur en application d'IAS 36 (note 13.4).

13.1 Ecart d'acquisition et immobilisations incorporelles

A. Ecart d'acquisition

Les principes comptables relatifs aux écarts d'acquisition sont décrits en note 2.1.D.

L'évolution des écarts d'acquisition sur la période est la suivante :

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Valeur nette au 1 ^{er} janvier	206.177	203.824
Acquisition de filiales et d'activités	75.687	9.448
Cession de filiales		
Dépréciations		(7.095)
Valeur nette au 31 décembre	281.864	206.177

En 2021, les nouveaux écarts d'acquisition de la période comprennent 67,4 M€ relatifs à l'acquisition des sociétés Langdons Group en UK et 11,9 M€ liés à l'acquisition complémentaire des 51% de la société Logistique Internationale Alimentaire qui était acquise par STEF à hauteur de 49% l'an dernier. Par ailleurs, une baisse de l'écart d'acquisition relatif à l'ajustement du prix d'achat de STEF Nogarole a été constaté au cours de la période pour (3,5 M€).

En 2020, les écarts d'acquisition comprennent principalement 9,6 M€ relatif à l'acquisition des sociétés Nagel Italia S.r.l. (devenue depuis STEF Nogarole S.r.l.) en Italie et Nagel Belgium BVBA (devenue depuis STEF Transport Nazareth) en Belgique. Une dépréciation 7,1 M€ relatif à l'activité International avait été enregistrée sur la même période.

B. Immobilisations incorporelles

- Principes comptables :

Les immobilisations incorporelles, autres que les écarts d'acquisition, sont principalement constituées de logiciels informatiques, créés en interne ou acquis. Ils figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de production. Ils sont amortis linéairement sur leur durée estimée d'utilisation qui actuellement n'excède pas cinq ans.

Les coûts de développement des logiciels à usage interne ou destinés à être commercialisés, sont immobilisés à partir du jour où certaines conditions sont réunies, en particulier lorsqu'il est démontré que ces logiciels généreront des avantages économiques futurs probables du fait d'une amélioration significative des processus d'exploitation, et que le Groupe dispose des ressources techniques et financières suffisantes pour les mener à bien et a l'intention de les utiliser ou de les commercialiser.

- **Evolution de la valeur nette comptable :**

Le détail des immobilisations incorporelles se présente comme suit :

Valeurs brutes	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Total
Au 31 décembre 2019	131.830	27.730	159.560
Acquisitions	1.910	1.353	3.263
Mouvements de périmètre	541	8	549
Autres variations	790	(1.819)	(1.029)
Cessions et mises au rebut	(657)	0	(657)
Au 31 décembre 2020	134.414	27.272	161.686
Acquisitions	2.024	1.407	3.431
Mouvements de périmètre	988	514	1.502
Autres variations	459	(640)	(181)
Cessions et mises au rebut	(299)	0	(299)
Au 31 décembre 2021	137.586	28.553	166.139

Amortissements et dépréciations	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Total
Au 31 décembre 2019	127.703	13.776	141.479
Dotations	3.478	3.374	6.852
Mouvements de périmètre	391	8	399
Autres mouvements	(91)	(89)	(180)
Reprises et cessions	(643)	0	(643)
Au 31 décembre 2020	130.838	17.069	147.907
Dotations	2.822	45	2.867
Mouvements de périmètre	773	7	780
Autres mouvements	(201)	(6)	(207)
Reprises et cessions	(293)	0	(293)
Au 31 décembre 2021	133.939	17.115	151.054

Valeurs nettes comptables	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Total
Au 31 décembre 2020	3.576	10.203	13.779
Au 31 décembre 2021	3.647	11.438	15.085

Les activités de Nagel-Group aux Pays-Bas ont été acquises le 30 juin 2021 sous la forme d'un « asset deal » pour 3,4 M€. Un fonds de commerce a été acquis pour 0,6 M€ ainsi que la plateforme immobilière à Raalte (en acquisitions d'immobilisations corporelles) pour 2,8 M€.

13.2 Les immobilisations corporelles

- **Principes comptables :**

Les immobilisations corporelles sont principalement constituées par des entrepôts frigorifiques, des plates-formes, des véhicules de transport, des navires transbordeurs et des immeubles de bureau. S'agissant des immobilisations réévaluées antérieurement au 1^{er} janvier 2004, date de transition aux normes IFRS, leurs valeurs réévaluées ont été présumées correspondre à leur coût d'acquisition à cette date.

Les amortissements sont déterminés de manière linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations corporelles. La base amortissable est leur coût, à l'exception des entrepôts et plates-formes récents, pour lesquels la base amortissable est égale à 90 % du coût. Lorsque certains éléments des constructions ont des durées d'utilité inférieures à la durée d'utilité de l'ensemble de la construction,

ils sont amortis sur leur durée d'utilité propre. Les terrains ne sont pas amortis. Les durées d'utilité, estimées à compter de la livraison à neuf sont les suivantes :

- Entrepôts et plates-formes : 25 à 30 ans
- Extensions ultérieures : 20 ans
- Immeubles de bureaux : 40 ans
- Matériel et installation de production : 10 ans
- Agencements et installations : 6 à 10 ans
- Installations photovoltaïques : 25 ans
- Navires : 20 ans
- Matériel de transport : 5 à 9 ans
- Mobilier de bureau : 7 à 10 ans
- Matériel informatique : 3 à 5 ans

Les coûts d'emprunts directement attribuables à l'acquisition, la construction et la production d'un actif éligible sont incorporés au coût de l'actif. Les actifs éligibles sont les navires acquis à neuf, dont la durée de construction excède largement 12 mois.

Les subventions d'investissements sont des aides reçues d'autorités publiques pour contribuer au financement de certains investissements. Conformément à l'option offerte par la norme IAS 20, le Groupe a choisi de présenter les subventions d'investissements en déduction du coût des immobilisations financées, ce qui a pour effet de réduire les bases d'amortissement et les dotations aux amortissements.

- **Evolution de la valeur nette comptable :**

L'évolution des immobilisations corporelles, intégrant les droits d'utilisation au titre des contrats de location, est la suivante :

Valeurs brutes	Terrains et constructions	Matériel de transport	Navires	Autres	Total
Au 31 décembre 2019	1.565.271	287.767	292.353	681.940	2.827.331
Acquisitions	83.997	61.886	30.649	79.198	255.730
Mouvements de périmètre	6.567	1.758	0	6.334	14.659
Cessions et mises au rebut	(15.161)	(87.915)	0	(18.700)	(121.775)
Autres variations (y compris immobilisations en cours)	12.604	1.769	160	(14.853)	(320)
Au 31 décembre 2020	1.653.279	265.264	323.162	733.919	2.975.624
Acquisitions	71.745	44.848	1.049	92.610	210.252
Mouvements de périmètre	45.007	33.484	0	22.665	101.156
Cessions et mises au rebut	(16.750)	(35.825)	0	(15.915)	(68.490)
Autres variations (y compris immobilisations en cours)	34.322	8.742	2.865	(35.884)	10.045
Au 31 décembre 2021	1.787.603	316.513	327.076	797.395	3.228.587
Amortissements et dépréciations	Terrains et constructions	Matériel de transport	Navires	Autres	Total
Au 31 décembre 2019	580.260	151.741	205.563	441.976	1.379.540
Dotations	63.638	48.526	9.977	48.557	170.698
Mouvements de périmètre	1.913	1.520	0	5.052	8.485
Cessions et mises au rebut	(8.667)	(82.528)	0	(16.774)	(107.969)
Autres variations	(1.018)	2	1	(579)	(1.594)
Au 31 décembre 2020	636.126	119.260	215.541	478.232	1.449.159
Dotations	68.113	47.646	11.146	48.752	175.657
Mouvements de périmètre	5.194	12.275	0	12.245	29.714
Cessions et mises au rebut	(10.545)	(32.537)	0	(14.605)	(57.687)
Autres variations	2.391	5.195	0	(836)	6.750
Au 31 décembre 2021	701.279	151.839	226.687	523.788	1.603.593
Valeurs nettes comptables	Terrains et constructions	Matériel de transport	Navires	Autres	Total
Au 31 décembre 2020	1.017.153	146.004	107.621	255.686	1.526.465
Au 31 décembre 2021	1.086.323	164.674	100.389	273.607	1.624.994

Les variations de périmètre concernent principalement les actifs repris des sociétés Langdons Group au Royaume-Uni et les actifs de la société Logistique Internationale Alimentaire désormais consolidés en intégration globale.

Par ailleurs, les acquisitions de la période, situées dans la colonne « Autres », comprennent des immobilisations en cours pour un montant de 51,8 millions d'euros (contre 41,9 millions d'euros au 31 décembre 2020) correspondant notamment à des sites en cours de construction ou d'aménagement.

13.3 Contrats de location

- Principes comptables :

- Obligation locative :

À la date de début du contrat de location, le Groupe comptabilise les passifs au titre du contrat de location, évalués à la valeur actualisée des paiements de loyers à effectuer sur la durée du contrat de location. La valeur actualisée des loyers est calculée principalement à l'aide :

- du taux du contrat lorsque celui-ci est disponible ;
- à défaut, du taux d'emprunt marginal du Groupe auquel est ajouté un spread pour tenir compte du risque propre à chaque pays. Ce taux est adapté à la durée du contrat (durée résiduelle pour les contrats existants en date de première application) en tenant compte de sa durée.

Les loyers comprennent des loyers fixes (déduction faite des incitations locatives à recevoir), des loyers variables dépendant d'un indice ou d'un taux, des montants qui devraient être payés au titre des garanties de valeur résiduelle ainsi que le prix d'exercice d'une option d'achat et les pénalités de résiliation si l'exercice de ces options est raisonnablement certain. La composante service est dissociée du loyer et est comptabilisée en charge de la période.

La valeur comptable du passif des contrats de location est réévaluée en cas de réestimation ou modification du contrat (exemple : modification de la durée du contrat de location, modification des paiements de location, application d'une indexation annuelle. . .).

- Droit d'utilisation relatif aux contrats de location

Le Groupe comptabilise les actifs liés au droit d'utilisation à la date de début du contrat de location (c'est-à-dire la date à laquelle l'actif sous-jacent est disponible). Les actifs sont évalués au coût et ajustés en fonction de la réévaluation des passifs liés aux contrats de location. Le coût des actifs liés au droit d'utilisation comprend le montant des passifs liés aux contrats de location, des coûts directs initiaux engagés et des paiements de location versés à la date de prise d'effet ou avant, moins les incitations à la location reçues.

Ces actifs sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée la plus courte entre la durée de vie utile estimée de l'actif sous-jacent et la durée du contrat de location à moins que le Groupe ne soit raisonnablement certain de devenir propriétaire de l'actif loué à la fin de la durée du contrat de location.

Les contrats dont la durée d'origine est inférieure à 12 mois et/ou dont l'actif est de faible valeur unitaire (inférieure ou égale à 5 000 euros) ne donnent pas lieu à la comptabilisation d'un actif et d'une dette.

Les actifs liés au droit d'utilisation sont sujets à dépréciation (« méthode transitoire » appliquée).

- Détermination de la durée des contrats :

La durée du bail à retenir pour déterminer les loyers à actualiser correspond à la durée non résiliable du contrat de location ajustée pour tenir compte :

- des options de prolongation du contrat que le Groupe est raisonnablement certain d'exercer ;
- des options de résiliation anticipées que le Groupe est raisonnablement certain de ne pas exercer.

La durée des contrats du Groupe varie en fonction de leur nature et des zones géographiques.

La durée retenue pour les contrats de location hors immobilier correspond généralement à la durée définie dans le contrat.

Concernant les contrats de location immobiliers, certains contrats immobiliers présentent des options unilatérales de résiliation des contrats (notamment en France avec les contrats 3-6-9, les baux emphytéotiques et les Autorisations d'Occupation Temporaires). Aussi, pour déterminer la durée à retenir pour calculer l'obligation locative, le Groupe détermine la durée exécutoire du contrat (durée maximale) et prend en compte les options de résiliation s'il n'est pas raisonnablement certain de poursuivre le contrat de location au-delà de l'option de résiliation. Cette estimation est faite en collaboration avec la Direction Immobilière du Groupe qui détermine la stratégie immobilière. Il est également tenu compte des agencements indissociables détenus par le Groupe.

- Impôts sur les bénéfices

Un impôt différé est comptabilisé sur la base du montant net des différences temporelles imposables et déductibles. En date de comptabilisation initiale du droit d'utilisation et de l'obligation locative, aucun impôt différé n'est constaté si le montant de l'actif est égal au montant du passif.

Les différences temporelles nettes qui pourraient résulter des variations ultérieures du droit d'utilisation et de l'engagement locatif entraînent la comptabilisation d'un impôt différé.

- **Evolution de la valeur nette comptable des droits d'utilisation relatifs aux contrats de location :**

Les droits d'utilisation relatifs aux contrats de location sont présentés ci-dessous par nature de bien sous-jacents :

	Immobilier	Matériels roulants	Autres actifs	Total
Au 31 décembre 2020	108.714	111.458	2.620	222.792
Augmentations	18.456	33.041	711	52.208
Mouvement de périmètre	17.234	17.370	89	34.693
Dotation aux amortissements	(16.563)	(36.553)	(716)	(53.833)
Résiliations	(3.856)	(2.956)	(24)	(6.836)
Reclassements et autres variations*	(8.799)	1.592	6	(7.201)
Au 31 décembre 2021	115.186	123.952	2.686	241.823

* incluant notamment les transferts d'immobilisations dont les options d'achats ont été levées.

13.4 Dépréciation des écarts d'acquisition et des immobilisations

- **Principes comptables**

La norme IAS 36 prescrit de s'assurer que la valeur comptable des immobilisations incorporelles (y compris les écarts d'acquisition) et corporelles, n'excède pas leur valeur recouvrable.

Cette vérification est effectuée au minimum une fois par an, pour les écarts d'acquisition, les éléments incorporels à durée de vie indéterminée et ceux en cours de développement. Des tests de dépréciation sont également réalisés dès la survenance d'un évènement indicatif d'une perte de valeur.

Par ailleurs, le Groupe analyse de manière régulière si ses immobilisations corporelles ne sont pas soumises à des indices de perte de valeur, et le cas échéant, établit des tests de perte de valeur.

Les indices de perte de valeur suivis par le Groupe sont :

- la rentabilité dégradée des Unités Génératrices de Trésorerie (ci-après « UGT ») qui correspondent aux trois secteurs opérationnels tels que définis en note 3 et/ou la rentabilité dégradée d'une zone géographique ;
- la non exploitation/inoccupation d'un site ou d'une plateforme ;
- une évolution réglementaire particulière pouvant impacter de façon significative la rentabilité.

La valeur recouvrable d'une immobilisation est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur, nette des coûts de la vente. La valeur d'utilité d'une immobilisation est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus de son utilisation. Les immobilisations qui ne produisent pas des flux de trésorerie suffisamment autonomes sont regroupées en UGT qui correspondent aux plus petits groupes d'immobilisations produisant des flux de trésorerie autonomes. Les écarts d'acquisition sont affectés aux UGT qui bénéficient des synergies des regroupements d'entreprises correspondants.

Les flux de trésorerie futurs attendus d'une immobilisation ou d'une UGT sont établis sur la base d'une projection budgétaire à 5 ans et d'une valeur terminale déterminée par capitalisation d'un flux normatif, obtenu par extrapolation du dernier flux de l'horizon explicite du plan d'affaires, affecté d'un taux de croissance spécifique à l'activité concernée, exception faite de l'UGT Maritime pour laquelle la valeur des navires est évaluée à dire d'expert. Les flux ainsi obtenus sont actualisés à un taux déterminé, sur la base du coût moyen pondéré du capital.

Une dépréciation est constatée si la valeur comptable d'une immobilisation ou d'une unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. Cette dépréciation est d'abord affectée à la réduction de la valeur comptable de tout écart d'acquisition attaché à l'UGT, puis à celle de la valeur comptable des autres actifs de l'unité. Une dépréciation constatée au titre d'un écart d'acquisition ne peut pas être reprise.

Test de dépréciation des UGT

Des tests de dépréciation ont été effectués à la clôture de l'exercice 2021. Ces tests sont menés par zone géographique. Les valeurs d'utilité des UGT, qui correspondent aux flux de trésorerie futurs actualisés, ont été déterminées sur la base des principales hypothèses suivantes :

	France	International	Maritime
Taux d'actualisation	6,1%	6,1%	6,1%
Taux de croissance sur horizon	1,5%	4,5%	

Le taux d'actualisation correspond au coût moyen pondéré du capital incluant les paramètres généralement admis (bêta, prime de risque du marché). Ce taux tient compte de l'effet d'impôt.

Ventilation par secteurs des écarts d'acquisition et actifs à durée d'utilité indéterminée

	France	International	Maritime	Total
Ecarts d'acquisition et actifs incorporels à durée d'utilité indéterminée	134.954	150.539	6.816	292.309

Analyse de sensibilité

Le tableau ci-dessous indique, pour chacune des UGT, la marge des tests correspondant à la différence entre la valeur recouvrable et la valeur comptable résultant d'une part d'une variation des taux de croissance (baisse d'1 point), d'autre part d'une variation du taux d'actualisation (hausse d'1 point):

Hypothèses retenues :

Les taux de croissance normatifs varient de :

France : 1,5% à 0,5%

International : 2% à 1%

Le taux d'actualisation (WACC) varie de 6,1% à 7,1%

Résultat des tests :

Le taux d'actualisation qui conduirait à des valeurs recouvrables égales aux valeurs nettes comptables se situe à 17,42%.

en millions d'euros	Marge de résistance à la variation des taux	
	de croissance (baisse de 1pt)	d'actualisation (hausse de 1pt)
31/12/2021		
France	1.779	1.698
International	1.125	1.071
Maritime	56	56
TOTAL	2.960	2.825

Note 14 – Actifs financiers non courants

- **Principes comptables**

Les actifs financiers représentatifs de titres non consolidés sont évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global. Les actifs dont la juste valeur ne peut être déterminée de manière fiable sont évalués au coût d'acquisition par simplification et compte tenu de leurs montants globalement non significatifs.

Les prêts et créances comprennent principalement les prêts versés au personnel dans le cadre de la participation à l'effort de construction pour 26,2 millions d'euros en 2021 (24,4 millions d'euros en 2020). Ces prêts sans intérêt, consentis à des organismes dans le cadre de la contribution obligatoire des employeurs à l'effort de construction, sont enregistrés initialement à la juste valeur qui correspond à leur montant actualisé à la date du versement. La différence avec le montant versé est enregistrée en charges au moment du versement.

- **Evolution de la période**

Les actifs financiers non courants se décomposent de la façon suivante :

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actifs financiers à la juste valeur par autres éléments du résultat global	4 111	2 145
Autres actifs financiers au coût amorti	39 527	37 744
Total	43 638	39 889

Note 15 – Participations dans les entreprises associées

Les données issues des états financiers des sociétés dont les titres sont mis en équivalence figurent ci-dessous :

31 décembre 2021	Part du groupe	Total chiffre d'affaires	Total des actifs	Actif net de la société	Valeur de mise en équivalence	Résultat net	Quote part résultat	Dividendes versés au Groupe
GROUPE PRIMEVER	40%	372.605	274.012	45.216	18.784	9.212	3.685	400
MESSAGERIES LAITIÈRES	39%	86.531	48.356	17.635	8.159	3.645	1.410	1.074
NORFRIGO	38%	10.720	39.711	24.278	6.264	5	2	0
FROID COMBI	25%	24.437	19.247	7.433	1.895	3.284	837	510
OLANO SEAFOOD IBERICA	32%	45.678	16.092	6.510	2.430	1.432	458	0
OLANO VALENCIA	40%	5.900	15.082	3.408	2.258	472	189	0
SNC NORMANDIE EXPORT LOGISTICS	39%	3.115	11.608	7.125	2.757	(93)	(36)	0
QSL STEF	49%	427.156	71.763	3.925	1.925	1.220	598	0
LIA ¹	49%	36.127	11.163	5.740	0	1.402	687	144
MEDSEALOG	40%	32.097		1.241	1.015	(487)	(195)	0
INTERMEDIA (GROUPE SVAT) ²	49%	70.458	40.346	16.600	20.720	285	140	0
AUTRES ENTITES (SSCV)					(863)	805	394	284
TOTAL		1.114.824	547.380	139.111	65.344	21.182	8.169	2.412

¹ Société consolidée par intégration globale au 31 décembre 2021

² Société en mise en équivalence depuis le 28 octobre 2021

31 décembre 2020	Part du groupe	Total chiffre d'affaires	Total des actifs	Actif net de la société	Valeur de mise en équivalence	Résultat net	Quote part résultat	Dividendes versés au Groupe
GROUPE PRIMEVER	40%	348.087		37.004	15.500	7.103	2.841	0
MESSAGERIES LAITIÈRES	39%	81.567	42.997	16.612	7.763	2.778	1.075	893
NORFRIGO	38%	8.748		24.273	6.262	(593)	(223)	0
FROID COMBI	25%	20.224	15.398	6.150	1.568	3.107	792	306
OLANO SEAFOOD IBERICA	32%	42.456		5.078	1.971	556	178	0
OLANO VALENCIA	40%	5.139		2.936	2.069	655	262	0
SNC NORMANDIE EXPORT LOGISTICS	39%	2.937	12.061	7.206	2.789	(149)	(57)	0
QSL STEF	49%	319.041		2.709	1.327	17	8	0
LIA	49%	34.786	11.914	4.633	8.992	979	442	0
MEDSEALOG	40%	15.727	11.560	1.728	1.210	(774)	(310)	0
AUTRES ENTITES (SSCV)					(869)	313	147	0
TOTAL		878.712	93.930	108.329	48.583	13.992	5.156	1.199

Le Groupe n'est partie prenante dans aucune co-entreprise.

Note 16 – Stocks

- Principes comptables

Les principaux stocks sont constitués de carburants, de pièces détachées, d'emballages commerciaux et de matières consommables et de marchandises de l'activité Restauration Hors Domicile (RHD).

Ils sont évalués à leur coût d'acquisition et, pour la plupart, valorisés selon la méthode premier entré/premier sorti (FIFO). Les stocks endommagés font l'objet d'une dépréciation, évaluée sur la base de leur valeur probable de réalisation.

- **Evolution de la période**

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Matières premières et fournitures	59.004	50.630
Marchandises RHD	27.278	30.897
Autres		
Total	86.282	81.527
Dépréciations	(53)	(374)
Total	86.229	81.153

L'évolution de ce poste correspond d'une part à l'augmentation du stock des matières en Italie, et d'autre part à l'effet du périmètre suite à l'acquisition des sociétés Langdons Group et Logistique Internationale Alimentaire.

Note 17 – Clients

- **Principes comptables**

Les créances clients ayant des échéances courtes figurent à l'actif à leur valeur nominale qui est proche de leur juste valeur. En cas de défaillance des débiteurs et d'indication objective de perte de valeur, les créances clients font l'objet de dépréciations pour que leurs montants nets reflètent les flux de trésorerie espérés.

- **Evolution de la période**

Ce poste se présente comme suit :

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Montant brut des créances clients	624.128	524.197
Dépréciations	(11.166)	(13.683)
Total	612.962	510.514

L'évolution de ce poste comprend 39,7 M€ d'effet du périmètre suite à l'acquisition des sociétés Langdons Group et Logistique Internationale Alimentaire.

Les mouvements de dépréciations des créances clients, constatés en résultat en 2021 et 2020 sont mentionnés dans la note 8. Il n'y a pas de client important au sens d'IFRS 8.

Note 18 – Autres créances et actifs financiers courants

Ce poste est composé de la manière suivante :

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Avances et acomptes versés	8.787	9.608
Créances sociales	2.991	2.601
Créances fiscales hors IS	90.076	81.972
Comptes courants actifs	9.538	11.255
Charges constatées d'avance	9.578	7.076
Autres créances	17.782	27.596
Total	138.752	140.109

Les autres créances ayant des échéances courtes figurent à l'actif à leur valeur nominale qui est proche de leur juste valeur. En cas de défaillance des débiteurs et d'indication objective de perte de valeur, ces créances font l'objet de dépréciations pour que leurs montants nets reflètent les flux de trésorerie espérés.

Note 19 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

- Principes comptables

Les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de variation de valeur. Le Groupe a opté pour une gestion de ces actifs à leur juste valeur, les variations de juste valeur ultérieures étant portées en résultat.

- Evolution de la période

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
VMP et placements	2.253	2.264
Trésorerie active	89.986	52.149
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	92.239	54.413
Découverts bancaires et crédits à court terme	(18.436)	(47.026)
Total trésorerie nette	73.803	7.387

Note 20 – Capitaux propres et résultat par action

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers, du marché, de soutenir le développement futur de l'activité et d'assurer la liquidité du titre. Pour assurer un certain volume d'échange sur le titre, le Groupe a conclu un contrat de liquidité avec un établissement financier.

20.1 Capital social

Le nombre d'actions composant le capital social est de 13 000 000 actions de valeur nominale de 1€ au 31 décembre 2021 comme au 31 décembre 2020.

Le Conseil d'Administration réuni le 10 mars 2022 a proposé un dividende de 3 euros par action à verser au titre de l'exercice.

Le Groupe a versé les dividendes au titre de l'exercice 2020 pour 31 M€

20.2 Actions propres

Les montants décaissés par le Groupe pour l'acquisition d'actions STEF (actions propres) sont présentés en déduction des capitaux propres. Lorsque les actions propres sont vendues ou remises en circulation, les montants encaissés ont pour contrepartie les capitaux propres. Les cessions d'actions propres en tant qu'opération entre actionnaires n'engendrent aucun résultat.

20.3 Résultat par action

Le résultat non dilué par action est déterminé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires de STEF par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation est déterminé en tenant compte des actions émises à la suite de l'exercice d'options de souscription par les bénéficiaires de ces options, des actions propres acquises par le Groupe qui sont déduites et des actions propres attribuées aux bénéficiaires d'options d'achat d'actions qui exercent leurs options d'achat.

Le calcul du résultat dilué par action est effectué sur la base d'un nombre d'actions majoré par l'effet de l'exercice de l'ensemble de ces instruments.

Le rapprochement entre les actions existantes au début de l'exercice et le nombre moyen pondéré d'actions retenu dans les calculs des résultats par action est le suivant:

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Résultat part de Groupe	110.008	72.767
Nombre d'actions de capital au 31 décembre (a)	13.000.000	13.000.000
Nombre d'actions propres à fin de période (b)	613.476	623.404
Pondération des mouvements d'actions propres de l'exercice (c)	(3.291)	(4.692)
Nombre moyen pondéré d'actions au cours de l'exercice pour le calcul du résultat non dilué (a) - (b) + (c)	12.383.233	12.371.904
Nombre d'actions propres affecté au plan d'action de performance (d)	(144.151)	(36.177)
Nombre moyen pondéré d'actions retenu pour le calcul du résultat par action dilué (a) - (b) + (c) - (d)	12.527.384	12.408.081
Résultat par action en Euro :		
- non dilué :	8,88	5,88
- dilué :	8,78	5,86

Note 21 – Avantages au personnel

21.1 Principes comptables

A. Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages post-emploi à prestations définies consentis par le Groupe sont comptabilisés au passif au fur et à mesure de l'acquisition des droits. Ils sont évalués selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées, appliquée à une estimation des salaires au moment du versement des indemnités. Les écarts actuariels provenant des changements d'hypothèses et des différences entre les prévisions et les montants versés sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

La juste valeur des fonds cantonnés auprès de compagnies d'assurance pour couvrir l'engagement, vient en déduction du passif. Les différences entre le rendement réel des fonds cantonnés et le produit financier comptabilisé en résultat, sur la base du taux actuariel retenu pour calculer la dette actuarielle, sont comptabilisées en autres éléments du résultat global.

B. Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme sont des rémunérations versées plus d'un an après le terme de la période au cours de laquelle la prestation a été rendue par le salarié. Ils sont comptabilisés au fur et à mesure de l'acquisition des droits par les salariés, et évalués selon les mêmes modalités que les indemnités de fin de carrière. Toutefois, les écarts actuariels qui en résultent sont immédiatement constatés en résultat.

Les avantages post-emploi et les autres avantages à long terme sont évalués par un actuaire indépendant.

21.2 Hypothèses retenues

Les principales hypothèses retenues pour évaluer la dette actuarielle, au titre des indemnités de départ à la retraite, sont les suivantes :

	Zone Euro	Suisse
Taux d'actualisation		
2021	1,00%	0,45%
2020	0,60%	0,35%
Taux d'inflation		
2021	1,75% ou 2%	0,50%
2020	1,75%	0,75%
Taux de rendement attendu des fonds cantonnés		
2021	1,75% ou 2%	0,50%
2020	1,75%	0,75%
Taux prévu d'augmentation des salaires		
2021	2,25% ou 1,75%	1,00%
2020	2,25% ou 1,75%	1,00%
Duration moyenne (en années)		
2021	10	28
2020	12	28
Age de départ à la retraite		
2021	60 à 66 ans	
2020	60 à 66 ans	
Table de mortalité		
2021	TGH/F 05 et RGM/RGF 48	BVG 2020
2020	TGH/F 05 et RGM/RGF 48	BVG 2015

L'âge de départ en retraite dépend de la qualification des salariés et des secteurs d'activité au sein desquels ils sont employés. Il est, par ailleurs, retenu comme hypothèse, que les salariés quittent le Groupe sur la base d'une demande de départ volontaire. Par conséquent, les indemnités qui leur sont versées en France sont assujetties à charges sociales conformément à la loi Fillon de 2003 et aux lois ultérieures de financement de la sécurité sociale.

Un test de sensibilité a été effectué avec un taux d'actualisation variant de 0,25% par rapport au taux ci-dessus. Il conduit à une diminution de l'engagement de 3,1% ou à une augmentation de 3,2% selon le sens de la variation du taux d'actualisation.

21.3 Evolution sur l'exercice

Les dettes nettes relatives à ces avantages postérieurs à l'emploi sont détaillées ci-dessous :

	2021	2020 ¹
Dette actuarielle	65.778	63.528
Actifs de couverture	(45.989)	(43.323)
s/total Indemnités de départ à la retraite	19.789	20.205
Médailles du travail	10.904	11.441
Total	30.693	31.646

¹ Retraitement de la provision à l'ouverture en application de la décision IFRS IC de mai 2021 (cf. note 1)

L'évolution des montants nets comptabilisés au bilan se présente comme suit :

	2021	2020 ¹
Montant au 1er janvier	20.205	21.645
Charge de l'exercice	4.863	4.886
Variation de périmètre	230	(306)
Variation des écarts actuariels	(1.631)	(1.536)
(Prime versée) / remboursement reçu des compagnies	1.250	852
Cotisations versées par les employés/employeur	(602)	(487)
Prestations payées	(4.627)	(4.848)
Ecart de conversion	101	
Montant au 31 décembre	19.789	20.205

¹ Retraitement de la provision à l'ouverture en application de la décision IFRS IC de mai 2021 (cf. note 1)

La variation de la dette actuarielle est présentée ci-dessous :

	2021	2020 ¹
Montant au 1er janvier	63.528	63.034
Droits acquis au cours de l'exercice et coût financier lié à la désactualisation de la dette actuarielle	5.110	5.286
Prestations payées	(4.627)	(4.848)
Projection de la dette actuarielle au 31 décembre sur la base des hypothèses en début d'exercice	64.011	63.472
Variation de périmètre	230	(306)
Cotisations versées par les employés	1.466	1.307
Écarts actuariels liés à :		
- des hypothèses démographiques	178	0
- des hypothèses financières	(2.603)	3.048
- des ajustements d'expérience	2.090	(3.993)
Ecart de conversion (suisse)	406	
Montant au 31 décembre	65.778	63.528

¹ Retraitement de la provision à l'ouverture en application de la décision IFRS IC de mai 2021 (cf. note 1)

La variation de la juste valeur des actifs de couverture est détaillée dans le tableau ci-après :

	2021	2020
Montant au 1er janvier	43.323	41.389
Variation de périmètre		0
Rendement financier attendu	247	400
Ecart actuariels	1.296	592
Cotisations versées par les employés	1.466	1.307
Cotisations versées par l'employeur	602	487
Remboursements sur prestations reçus des fonds	(1.250)	(852)
Ecart de conversion	305	
Juste valeur des actifs au 31 décembre	45.989	43.323

Le détail de la charge de l'exercice se présente de la manière suivante :

	2021	2020
Droits acquis au cours de l'exercice	4.754	4.617
Coût financier lié à la désactualisation de la dette actuarielle	356	670
Rendement prévu des fonds cantonnés	(247)	(400)
Charge de l'exercice	4.863	4.886

L'échéancier des versements des prestations théoriques est le suivant :

Echéancier des prestations théoriques à payer par années	2022	2023	2024	2025	2026
Versements des prestations théoriques	4.220	2.904	3.898	4.432	5.625

La charge de l'exercice a été comptabilisée en charges opérationnelles. Les fonds cantonnés, gérés en euros, sont déposés auprès d'investisseurs institutionnels en France et en Suisse. Ils bénéficient de la garantie en capital et, pour l'essentiel, d'une garantie de rendement minimal. Les fonds cantonnés auprès des contrats d'assurances sont composés d'actifs en euros (part principale) et d'actifs diversifiés, offrant pour certains une garantie minimale de taux et dans tous les cas une garantie en capital.

Note 22 – Provisions

- Principes comptables

Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant comporte un certain degré d'incertitude. Elles sont comptabilisées lorsque le Groupe doit faire face à une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'événements passés, que l'obligation peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'il en résultera une sortie de ressources. Elles sont évaluées pour le montant le plus probable de décaissement à effectuer.

Les provisions pour litiges commerciaux consécutifs à des avaries survenues lors de l'exécution des prestations de transport et de logistique sont évaluées au cas par cas sur la base des réclamations reçues ou connues à la clôture de l'exercice.

- Evolution de la période

Le détail des provisions pour risques et charges au bilan est le suivant :

	31 décembre 2021	31 décembre 2020 ¹
Indemnités de départ à la retraite	19.789	20.205
Médailles du travail	10.904	11.441
Provisions litiges	16.367	13.764
Autres provisions	38.294	10.653
Total	85.354	56.063

¹ Retraitement de la provision à l'ouverture en application de la décision IFRS IC de mai 2021 (cf. note 1)

L'évolution des provisions, autres que celles relatives aux indemnités de départ à la retraite, développées en note 21, se présente comme suit :

	Médailles du travail	Litiges	Autres	Total
Au 1er janvier 2021	11.441	13.764	10.653	35.858
Mouvements de périmètre et autres variations	27	47	1.388	1.462
Dotations	149	14.840	32.057	47.046
Reprises utilisées	(713)	(6.502)	(5.684)	(12.899)
Reprises non utilisées	0	(5.782)	(120)	(5.902)
Au 31 décembre 2021	10.904	16.367	38.294	65.565
Non courantes	10.904	4.075	34.332	49.311
Courantes	0	12.292	3.962	16.254
Au 31 décembre 2021	10.904	16.367	38.294	65.565

	Médailles du travail	Litiges	Autres	Total
Au 1er janvier 2020	10.948	15.490	8.051	34.489
Mouvements de périmètre et autres variations	11	0	596	607
Dotations	1.090	12.145	6.321	19.556
Reprises utilisées	(608)	(9.999)	(4.303)	(14.910)
Reprises non utilisées	0	(3.872)	(12)	(3.884)
Au 31 décembre 2020	11.441	13.764	10.653	35.858
Non courantes	11.441	4.726	3.776	19.943
Courantes	0	9.038	6.877	15.915
Au 31 décembre 2020	11.441	13.764	10.653	35.858

La provision pour litiges couvre, pour la part courante, les coûts engendrés par les avaries intervenues pendant les prestations de transport, manutention ou entreposage et pour la part non courante la prise en compte de risques dans des contentieux divers.

Le Groupe a connu une incertitude sur l'interprétation des textes concernant les modalités d'application de la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (« TICFE »). Le Groupe considère qu'il devrait bénéficier de l'application d'une taxation réduite sur sa consommation d'électricité en France et avait déposé un rescrit le 30 août en ce sens. Ce rescrit a fait l'objet d'un retour négatif de la part de l'Administration des douanes mi-décembre 2021. En conséquence, le Groupe a décidé de provisionner un risque de 21,9 M€ en base concernant la période 2019-2021 dans le poste « Autre provisions » tout en poursuivant ces discussions pour faire valoir son point de vue.

Note 23 – Dettes financières

- Principes comptables :

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les dettes financières ainsi que celles engendrées par les opérations d'exploitation (fournisseurs et autres). Lors de leur comptabilisation initiale, ils sont évalués à leur juste valeur, nette des coûts de transaction. Dans le cas des dettes d'exploitation, du fait de leurs échéances très courtes, leur juste valeur correspond à leur valeur nominale. Les passifs financiers sont ultérieurement évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le Groupe ne possède pas d'instrument composé au 31 décembre 2021.

Des instruments dérivés sont mis en place par le Groupe pour gérer son exposition au risque de taux d'intérêt lié à son endettement. Ces instruments sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Même lorsque l'objectif du Groupe est de couvrir économiquement un risque, certains instruments dérivés ne remplissent pas les conditions imposées par la norme IFRS 9 pour être qualifiés de couverture comptable. Dans ce cas, les variations de valeur ultérieures sont enregistrées en résultat.

Lorsqu'un dérivé a pu être qualifié d'instrument de couverture, les variations ultérieures de la juste valeur sont comptabilisées comme suit :

- s'il s'agit d'une couverture de juste valeur (échange de flux d'intérêts fixes contre des flux variables), celles-ci sont inscrites en résultat, sous la même rubrique que les ajustements de la juste valeur de la dette au titre du risque couvert ;
- s'il s'agit d'une couverture de flux futurs de trésorerie (échange de flux d'intérêts variables contre des flux fixes), celles-ci sont enregistrées comme autres éléments du résultat global, pour la partie efficace de la couverture, et sont, par la suite, transférées en résultat lors de la comptabilisation des flux d'intérêts faisant l'objet de la couverture. La part inefficace est, quant à elle, constatée en résultat.

- Evolution de la période

Le détail des dettes financières courantes et non courantes est composé des catégories de dettes suivantes :

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Dettes financières non courantes		
Emprunts bancaires et tirages de lignes de crédit confirmées à plus d'un an	369.449	356.679
Obligations locatives	183.003	159.244
Juste valeur des instruments financiers dérivés	2.319	5.431
Total	554.772	521.354
Part à moins d'un an des :		
- Emprunts bancaires et de lignes de crédit spot	53.078	50.869
- Obligations locatives	55.412	57.002
- Autres dettes financières diverses	3.770	3.739
- Billets de trésorerie	350.000	277.000
Juste valeur des instruments financiers dérivés	1.557	2.221
Découverts bancaires et crédits à court terme	18.436	47.026
Total	482.252	437.857
TOTAL DES DETTES FINANCIERES	1.037.024	959.211
Endettement net	944.785	904.799
Ratio Endettement net /Total des capitaux propres	1,04	1,11

Pour financer ses investissements, le Groupe a fait appel principalement à des emprunts bancaires ainsi qu'à l'émission de billets de trésorerie.

L'exigibilité des dettes financières se présente, comme suit, au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020 :

2021	Total	Moins d'un an	Échéances plus d'un an et moins de cinq ans	Plus de cinq ans
Emprunts bancaires et tirages sur lignes de crédits (y compris juste valeur des dérivés)	426.403	54.634	260.900	110.868
Obligations locatives	238.415	55.412	112.664	70.339
Billets de trésorerie	350.000	350.000		
Découverts bancaires	18.436	18.436		
Dettes financières diverses	3.770	3.770		
Total	1.037.024	482.252	373.564	181.207

2020	Total	Moins d'un an	Échéances plus d'un an et moins de cinq ans	Plus de cinq ans
Emprunts bancaires et tirages sur lignes de crédits (y compris juste valeur des dérivés)	415.201	53.090	241.990	120.121
Obligations locatives	216.246	57.002	96.372	62.872
Billets de trésorerie	277.000	277.000	0	0
Découverts bancaires	47.026	47.026	0	0
Dettes financières diverses	3.739	3.739	0	0
Total	959.211	437.857	338.362	182.993

L'exposition du Groupe aux risques de change, de taux et de liquidité du fait de son endettement financier est analysée en note 25.

Les variations des activités de financement détaillées par flux cash et non cash figurent ci-dessous :

2021	Flux de trésorerie			Flux non cash					31 décembre 2021
	31 décembre 2020	Nouveaux emprunts	Rembours.	Mouvements périmètre	Variation de juste valeur	Effet de change	Nouvelles obligations locatives (IFRS 16)	Reclassement et autres mouvements*	
Emprunts bancaires et tirages de lignes de crédit	407.549	135.421	(121.798)	398		958			422.527
Obligations locatives courantes (IFRS16)	216.246		(62.172)	35.287		2.177	52.842	(5.965)	238.415
Billets de trésorerie	277.000	73.000							350.000
Dettes financières diverses & ICNE	3.739	78	(520)	8		465			3.770
Découverts bancaires et crédits à court terme	47.026		(28.595)			5			18.436
Juste valeur des instruments financiers dérivés	7.652				(3.776)				3.876
Total :	959.211	208.499	(213.085)	35.693	(3.776)	3.605	52.842	(5.965)	1.037.024

*les reclassements et autres mouvements intègrent notamment les résiliations de contrats de location

2020	Flux de trésorerie			Flux non cash					31 décembre 2020
	31 décembre 2019	Nouveaux emprunts	Rembours.	Mouvements périmètre	Variation de juste valeur	Effet de change	Nouvelles obligations locatives (IFRS 16)	Reclassement et autres mouvements*	
Emprunts bancaires et tirages de lignes de crédit	370.469	94.900	(57.939)	0	0	119	0	0	407.549
Obligations locatives courantes (IFRS16)	219.257	0	(53.215)	0	0	50	52.931	(2.777)	216.246
Billets de trésorerie	262.000	15.000	0	0	0	0	0	0	277.000
Dettes financières diverses & ICNE	3.077	406	(127)	0	0	48	0	335	3.739
Découverts bancaires et crédits à court terme	22.450	24.576	0	0	0	0	0	0	47.026
Juste valeur des instruments financiers dérivés	8.297	0	0	0	(645)	0	0	0	7.652
Total :	885.550	134.882	(111.281)	0	(645)	216	52.931	(2.442)	959.211

*les reclassements et autres mouvements intègrent notamment les résiliations de contrats de location

Note 24 – Autres dettes courantes

Les autres dettes courantes comprennent les éléments suivants :

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Avances et acomptes reçus	17.352	15.113
Dettes sociales	181.955	178.302
Dettes fiscales	123.240	101.231
Produits constatés d'avance	6.565	7.342
Comptes courants passifs	39	25
Dettes sur acquis. d'actifs	1.300	4.953
Autres dettes	19.332	9.865
Total	349.784	316.832

Note 25 – Gestion des risques financiers

25.1 Risque de crédit

Aucun client ne représente plus de 5 % du chiffre d'affaires du Groupe, ce qui limite le risque que la défaillance de l'un d'entre eux puisse avoir des effets significatifs sur les résultats et la situation financière du Groupe. Le Groupe dispose également d'un contrat d'assurance contre le risque de défaillance de ses clients qui est renouvelé de manière régulière.

Les placements financiers sont constitués de titres de premier rang et sont négociés avec des banques, elles-mêmes de premier rang.

Le Groupe souscrit des dérivés de gré à gré avec des banques de première catégorie dans le cadre de conventions qui prévoient de compenser les montants dus et à recevoir en cas de défaillance de l'une des parties contractantes.

Ces accords de compensation conditionnels ne respectent pas les critères de la norme IAS 32 pour permettre la compensation des dérivés actifs et passifs au bilan.

25.2 Risque de taux d'intérêt

La structure de la dette financière par type de taux, après prise en compte des instruments de couverture en place, est la suivante :

	31 décembre 2021		31 décembre 2020	
	Taux fixes	Taux variables	Taux fixes	Taux variables
Emprunts bancaires	334.131	88.396	326.320	81.229
Billets de trésorerie	0	350.000		277.000
Obligations locatives	238.415		216.246	
Dettes financières diverses (yc. juste valeur des dérivés)	3.770	3.876	3.739	7.652
Découverts bancaires et crédits à court terme	0	18.436		47.026
Total des dettes financières après couverture	576.316	460.708	546.305	412.907

L'objectif du Groupe en termes de gestion du risque de taux d'intérêt est de poursuivre une logique de micro-couverture au fur et à mesure de la mise en place de nouveaux contrats de financements immobiliers soit en contractant directement à taux fixe avec les établissements prêteurs, soit en mettant en place des contrats de swaps. Cette politique de couverture du Groupe doit permettre d'optimiser l'adossement des instruments de couverture aux dettes sous-jacentes, tout en améliorant son efficacité et en respectant les obligations comptables en termes de comptabilité de couverture.

En France, 15 swaps sont actifs au 31 décembre 2021, totalisant un notionnel cumulé couvert de 65 millions d'euros. Les swaps de taux sont parfaitement adossés aux financements longs en termes de durée et de notionnel amortissable. Leur échéance est fonction de la durée du financement sous-jacent, soit entre 9 et 15 ans à l'origine.

En Italie, 2 swaps de taux adossés aux financements des actifs immobiliers de Mairano et Fidenza pour un notionnel cumulé couvert de 49 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Analyse de sensibilité au risque de taux :

Une variation de 50 points de base des taux d'intérêt, à la date de clôture, aurait eu pour conséquence une augmentation (diminution) des capitaux propres et du résultat (avant impôt) à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables sont supposées constantes.

(-) Débit / (+) Crédit	Impact sur le compte de résultat		Impact sur le résultat global	
	Hausse de 50 bps	Baisse de 50 bps	Hausse de 50 bps	Baisse de 50 bps
Charges d'intérêt sur actifs/passifs à taux variable	2.284	(2.284)	0	0
Variation de JV des dérivés	0	0	1.681	(1.732)
Impact net	2.284	(2.284)	1.681	(1.732)

Exposition du bilan aux risques de taux

31 décembre 2021	Courant		Non courant	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Dettes financières*	87.078	393.616	375.580	176.874
Actifs financiers non courants (note 14)			(39.708)	(3.930)
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 19)		(92.239)		
Exposition nette avant prise en compte des dérivés	87.078	301.377	335.872	172.944
Notionnels des dérivés	22.384	(22.384)	91.274	(91.274)
Exposition nette après prise en compte des dérivés	109.462	278.993	427.146	81.670

* Hors juste valeur des instruments dérivés

Au 31 décembre 2020	Courant		Non courant	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Dettes financières*	82.329	353.307	319.439	196.484
Actifs financiers non courants (note 14)			(37.547)	(2.342)
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 19)		(54.413)		
Exposition nette avant prise en compte des dérivés	82.329	298.895	281.892	194.142
Notionnels des dérivés	27.848	(27.848)	116.456	(116.456)
Exposition nette après prise en compte des dérivés	110.177	271.047	398.348	77.686

* Hors juste valeur des instruments dérivés

25.3 Risque de change

L'essentiel des flux en dehors de la zone euro concerne la Suisse, dont l'activité représente moins de 1 % du chiffre d'affaires du Groupe. Sur ce périmètre, les revenus et les coûts associés sont majoritairement comptabilisés en francs suisses, ce qui limite l'impact d'une variation du taux de change €/CHF sur les résultats du Groupe.

25.4 Risque de liquidité

Le Groupe dispose d'une gestion centralisée de trésorerie qui lui assure la maîtrise de l'ensemble des disponibilités de ses filiales.

Les besoins de trésorerie du Groupe sont assurés, majoritairement, par des lignes de crédit obtenues au niveau de la société mère.

STEF dispose au 31 décembre 2021, de 10 lignes de crédit confirmées à moyen terme, totalisant 195 M€. Au 31 décembre 2021, elles sont utilisées à hauteur de 75 M€.

Par ailleurs, le Groupe dispose d'un programme de billets de trésorerie d'un montant plafond de 350 M€. Ces billets sont émis par STEF SA sur des maturités allant de 1 jour à 1 an. L'encours du programme au 31 décembre 2021 est de 350 M€.

La société STEF dispose également de crédits spots totalisant 14 millions d'euros, non utilisés au 31 décembre 2021, et d'autorisations de découverts, sans échéance convenue, totalisant 150,3 millions d'euros dont 18,4 millions d'euros utilisées au 31 décembre 2021. Les besoins de trésorerie courants

des filiales sont assurés principalement par la maison-mère via une convention de centralisation de trésorerie européenne.

Les lignes de crédit confirmées, non utilisées, et les autorisations de découvert disponibles et crédits spots, combinées avec une bonne planification des flux, assurent au Groupe une excellente maîtrise de son risque de liquidité.

Certaines lignes et emprunts sont assortis d'engagements de la part du groupe, notamment le respect de ratios financiers. Les principaux ratios sont les suivants : EBITDA / Charges financières nettes supérieur à 6 ou 6,5 et Endettement Net / Fonds Propres inférieur à 2. Au 31 décembre 2021, le Groupe respecte l'ensemble des engagements attachés aux financements dont il dispose.

25.5 Risque sur le Gazole

En tant que consommateur important de gazole, STEF qui est exposé aux variations du prix de ce carburant n'envisage pas, pour le moment, de procéder à des achats d'instruments de couverture. Outre les mécanismes de répercussion de cette charge, le Groupe privilégie surtout l'optimisation des achats avec des acheteurs dédiés ainsi que la mise en œuvre de mesures visant à réduire les consommations des véhicules.

25.6 Information sur la juste valeur des instruments financiers par catégorie

	Valeur au bilan 31 décembre 2021	Juste valeur par résultat	Juste valeur par autre résultat global	Instruments financiers au coût amorti	Actifs non qualifiés de financiers
Titres de participation non consolidés	1.782		1.782		
Autres actifs financiers non courants	6.456			6.456	
Prêts et créances des activités de financement	33.071			33.071	
Titres de placement	2.329		2.329		
s/total : actifs financiers non courants	43.638	0	4.111	39.527	0
Clients	612.962			612.962	
Autres débiteurs	142.206		1.901	140.305	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	92.239	92.239			
Actifs	891.046	92.239	6.012	792.794	0

	Valeur au bilan 31 décembre 2021	Juste valeur par résultat	Juste valeur par autre résultat global	Instruments financiers au coût amorti	Passifs non qualifiés de financiers
Passifs financiers dérivés	3.876		3.876		
Dettes des activités de financement	1.014.712			776.297	238.415
Passifs financiers courants	18.436			18.436	
s/total : dettes financières	1.037.024	0	3.876	794.733	238.415
Fournisseurs	557.551			557.551	
Autres créditeurs	355.744			355.744	
Passifs	1.950.318	0	3.876	1.708.027	238.415

	Valeur au bilan 31 décembre 2020	Juste valeur par résultat	Juste valeur par autre résultat global	Instruments financiers au coût amorti	Actifs non qualifiés de financiers
Titres de participation non consolidés	344		344		
Autres actifs financiers non courants	6.547			6.547	
Prêts et créances des activités de financement	31.197			31.197	
Titres de placement	1.801		1.801		
s/total : actifs financiers non courants	39.889	0	2.145	37.744	0
Clients	510.514			510.514	
Autres débiteurs	150.629			150.629	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	54.413	54.413			
Actifs	755.445	54.413	2.145	698.887	0

	Valeur au bilan 31 décembre 2020	Juste valeur par résultat	Juste valeur par autre résultat global	Instruments financiers au coût amorti	Passifs non qualifiés de financiers
Passifs financiers dérivés	7.652	15	7.637		
Dettes des activités de financement	904.533			688.287	216.246
Passifs financiers courants	47.026			47.026	
s/total : dettes financières	959.211	15	7.637	735.313	216.246
Fournisseurs	461.047			461.047	
Autres créditeurs	317.195			317.195	
Passifs	1.737.453	15	7.637	1.513.555	216.246

Les actifs et passifs financiers n'entrant pas dans le champ d'application de la norme IFRS 9 sont principalement constitués de dettes relatives aux contrats de location.

Hiérarchie des justes valeurs au 31 décembre 2021

Les instruments financiers à la juste valeur sont classés selon le niveau de hiérarchie suivant :

- Niveau 1 : instruments financiers faisant l'objet de cotation sur un marché actif ;
- Niveau 2 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables ;
- Niveau 3 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des paramètres non observables.

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers à la juste valeur par autre résultat global		4.111	
Autres débiteurs		1.901	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2.253	89.986	
Actifs	2.253	95.998	0
Instruments dérivés		3.876	
Passifs	0	3.876	0

Portefeuille des dérivés au 31 décembre 2021	Juste valeur	A l'actif	Au passif	Part inefficace comptabilisée en Résultat Net Global de la période	Nominal couvert	Maturité moyenne	Taux de référence
Swaps	(1.975)	1.901	(3.876)	15	113.658	3 ans	Euribor

Méthode de détermination des justes valeurs

La juste valeur des swaps de taux d'intérêt, et les options reposent sur les cotations effectuées par des intermédiaires financiers. Le Groupe s'assure que ces cotations sont raisonnables en valorisant les swaps par actualisation des flux de trésorerie futurs estimés et les options à partir de modèles de valorisation (type Black & Sholes).

La juste valeur des « dettes fournisseurs » et « créances clients » correspond à la valeur comptable au bilan car l'actualisation des flux de trésorerie présente un impact non significatif compte tenu des faibles délais de paiement et de règlement.

La juste valeur des dettes à taux variables est sensiblement égale à la valeur comptable, au risque de crédit près.

Note 26 – Opérations avec des parties liées

Les parties liées par rapport à STEF sont les entreprises associées, ses administrateurs et ses dirigeants. Sont également dans cette position les structures d'actionnariat de cadres et de dirigeants ainsi que le fonds commun de placement des salariés qui, en agissant de concert, contrôlent 85,17 % des droits de vote à l'assemblée de STEF.

26.1 Les rémunérations nettes et autres avantages

Les rémunérations nettes et autres avantages versés aux administrateurs et aux dirigeants mandataires sociaux ont été les suivants, en euros :

	2021	2020
Traitements et salaires	982.275	1.224.849
Jetons de présence	127.084	127.283
Total	1.109.359	1.352.132
Avantages à court terme :	1.109.359	1.352.132
Avantages postérieurs à l'emploi :	0	0
Avantages à long terme :	Néant	Néant
Indemnités de fin de contrat de travail :	Néant	Néant
Paiements en actions *	262.535	89.140

* Quote-part de charges IFRS 2 de l'exercice pour les administrateurs et dirigeants mandataires sociaux

Les salaires et traitements présentés donnent, sur une base annuelle, le cumul des rémunérations nettes ainsi que les avantages versés aux anciens et nouveaux administrateurs et dirigeants mandataires sociaux.

26.2 Entreprises associées

Il s'agit essentiellement des sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable, comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence. Les transactions avec ces parties liées sont réalisées à des prix de marché. Sur l'exercice 2021, les transactions les plus significatives, réalisées par le Groupe, concernent les sociétés suivantes :

	Soldes au 31 décembre 2021				Transactions de l'exercice	
	Clients	Fournisseurs	Prêts LT	Compte -courant	Ventes de biens ou de services	Achats de biens ou de services
Primever	500	(1.126)	6.903	4.456	2.226	(17.685)
Messageries Laitières	3.936	0	0	4.939	30.307	(5)
QSL-STEF	9.174	(92)	0	0	49.409	(89)

En 2020, les transactions les plus significatives concernaient les sociétés suivantes :

	Soldes au 31 décembre 2020				Transactions de l'exercice	
	Clients	Fournisseurs	Prêts LT	Compte -courant	Ventes de biens ou de services	Achats de biens ou de services
Primever	102	(582)	6.840	4.484	1.135	(7.020)
Messageries Laitières	3.403	0	0	3.883	28.895	(5)
QSL-STEF	8.736	(240)	0	2.724	40.469	(202)

Par ailleurs, il n'est pas intervenu de transaction significative, en 2021 et 2020, entre le Groupe d'une part, et les structures d'actionariat de cadres et de dirigeants et le fonds commun de placement des salariés d'autre part.

Note 27 – Lien entre le tableau des flux de trésorerie et les notes aux états financiers

27.1 Lien entre les variations des postes du bilan et les flux de trésorerie

	Note	Ouverture	Variation non monétaires*	Ligne du tableau des flux de trésorerie			Clôture
				Variation des autres éléments de BFR	Impôt décaissé	Flux d'investissement	
Stocks et en cours	16	81.153	2.524	2.552	0	0	86.229
Clients	17	510.514	41.088	61.360	0	0	612.962
Autres créances et actifs financiers courants	18	140.109	(2.230)	873	0	0	138.752
Actif d'impôt courant		10.520	0	39.417	(46.483)	0	3.454
Total		742.296	41.382	104.203	(46.483)		841.397
Dettes fournisseurs		461.047	14.471	82.032	0	0	557.551
Autres dettes courantes (dont fournisseurs d'immobilisations)	24	316.832	6.785	29.820	0	(3.653)	349.784
-dont lié aux acquisitions d'immobilisations corporelles (a)						(3.653)	
Dette d'impôt courant		363	0	34.539	(28.942)	0	5.960
Total		778.242	21.257	146.391	(28.942)	(3.653)	913.295
Impact sur les flux de trésorerie				42.188	17.541	(3.653)	
Impôt au compte de résultat	12				(46.483)		
Décaissement liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles	13.1					(3.431)	
Décaissement liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles (b)	13.2					(158.044)	
Total tableau des flux de trésorerie				42.188	(28.942)	(165.128)	
<i>dont décaissement liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles (a) + (b)</i>						<i>(161.697)</i>	

* Les variations non monétaires intègrent notamment les effets des variations de périmètre, les effets de la conversion et reclassements de compte à compte

27.2 Détail des dotations aux amortissements et provisions présentés dans le tableau des flux de trésorerie

	Note	2021
Dépréciations des écarts d'acquisition	13.1	0
Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles	13.1	(2.867)
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles	13.2	(175.657)
Dépréciations nettes des reprises sur actifs financiers non		209
Dépréciations nettes des reprises sur actifs courants		3.047
Dotations nettes aux provisions		(29.068)
Total des dotations nettes des reprises		(204.336)

Note 28 – Honoraires des Commissaires aux comptes

	Mazars				KPMG			
	Montants		%		Montants		%	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
AUDIT								
I) Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	1.045	998	85%	93%	857	861	98%	86%
a) Émetteur	117	116	10%	11%	181	175	21%	17%
b) Filiales intégrées globalement	928	882	76%	82%	676	686	78%	68%
II) Services autres que la certification des comptes	180	79	15%	7%	14	143	2%	14%
a) Émetteur	43	23	3%	2%	8	141	1%	14%
b) Filiales intégrées globalement	137	56	11%	5%	6	2	1%	0%
TOTAL	1.224	1.077	100%	100%	870	1.004	100%	100%

Les honoraires de commissariats aux comptes des autres cabinets s'élèvent à 121 k€ pour l'année 2021 (121 K€ en 2020). Les services autres que la certification des comptes concernent principalement le rapport sociétal et environnemental et des attestations spécifiques ou rapports complémentaires.

Note 29 – Engagements hors bilan

	2021	2020
Engagements reçus		
Engagements liés au financement	0	0
Engagements liés aux activités opérationnelles	3.828	4.168
Engagements liés au périmètre consolidé	39.599	10.180
Lignes de crédit disponibles à moyen terme non utilisées	120.000	179.500
Crédits spots et découverts bancaires non utilisés	145.864	130.774
Autres engagements reçus	0	0
TOTAL	309.291	324.622

	2021	2020
Engagements donnés		
Engagements liés au financement	408	0
Engagements liés aux activités opérationnelles	53.636	51.759
Engagements liés au périmètre consolidé	0	0
Autres engagements donnés	0	0
TOTAL	54.044	51.759

Les engagements liés aux activités opérationnelles comprennent principalement des commandes fermes d'immobilisations corporelles non encore exécutées qui s'élèvent à 46,6 millions d'euros au 31 décembre 2021 (contre 45,9 millions d'euros au 31 décembre 2020).

Note 30 – Passifs éventuels

Dans le cadre normal de ses activités, le Groupe peut être défendeur dans des litiges et contentieux. Il comptabilise une provision à chaque fois qu'il estime probable un dénouement défavorable devant se traduire par une sortie de ressources dont le montant peut être estimé de manière fiable.

Au 31 décembre 2021 comme au 31 décembre 2020, il n'existait aucun litige ou contentieux susceptible d'avoir des incidences significatives sur la situation financière du Groupe et ses résultats futurs à l'exception du litige Corsica Ferries présenté ci-dessous.

- Pour rappel, en février 2018, Corsica Ferries a assigné devant le Tribunal de Commerce de Marseille le groupement SNCM (par l'intermédiaire de ses liquidateurs judiciaires) et La Méridionale. Corsica Ferries estime que la réponse conjointe des deux sociétés à la consultation en vue de l'attribution de la Délégation de service public pour la période 2014-2023 (délégation aujourd'hui annulée), constituait une pratique anti-concurrentielle, alors même que le cahier des charges de cette consultation l'autorisait ;
- Le Groupe estime que cette action judiciaire n'est pas légitime et a préparé une action en défense avec l'aide de ses avocats. Plusieurs audiences de procédures sont intervenues. En décembre 2019, le juge du Tribunal de Commerce de Marseille a fait droit à la demande de sursis en attendant la décision du juge administratif dans le cadre de l'assignation de la Collectivité Territoriale de Corse par Corsica Ferries. Il n'y a pas eu d'avancée significative en 2021.

Note 31 – Événements postérieurs à la clôture

Néant.

Note 32 – Liste des sociétés consolidées

En application des règles énoncées au paragraphe 2.1 ci-dessus les sociétés suivantes sont comprises dans les états financiers consolidés :

SOCIÉTÉS INTÉGRÉES GLOBALEMENT
**Pourcentage de contrôle
31-déc-21**
**Pourcentage de contrôle
31-déc-20**
Société STEF-SA (Mère)

Atlantique SA (Espagne)	100%	100%
Bretagne Frigo	100%	100%
Entrepôts Frigorifiques de Nord et de l'Est (EFNE)	100%	100%
Entrepôts Frigorifiques du Sud-Ouest (EFSO)	100%	100%
FSD	100%	100%
GIE STEF Geodis	50%	50%
Institut des métiers du froid	100%	100%
SLD Aix-en-Provence	100%	100%
SNC STEF-TFE Services	100%	100%
Langdons Group (Royaume-Uni) et ses filiales :	100%	0%
Nagel Langdon (Royaume-Uni)	100%	0%
Langdon Bridgwater Ltd (Royaume-Uni)	100%	0%
Chillnet Ltd (Royaume-Uni)	100%	0%
FerryLine Forwarding Ltd (Royaume-Uni)	100%	0%
Nagel Group Ltd (Royaume-Uni)	100%	0%
STEF Information et Technologies et sa filiale :	100%	100%
STEF IT Portugal	100%	100%
STEF Logistics Courcelles (Belgique)	100%	100%
STEF Logistics Saintes (Belgique)	100%	100%
STEF Logistique Plouénan	100%	100%
STEF Suisse	100%	100%
STEF Nederland (Pays-Bas) et ses filiales	100%	100%
STEF Bodegraven BV	100%	100%
STEF International Raalte BV	100%	100%
STEF Eindhoven BV	100%	100%
STEF Raalte BV	100%	100%
SGN Paris Investissements et sa filiale :	100%	100%
Cold Ré	100%	0%
Immostef et ses filiales :	100%	100%
Blue EnerFreeze et ses filiales :	100%	100%
Blue EnerFreeze Espana	100%	0%
Blue EnerFreeze Portugal	100%	0%
Blue EnerSun	75%	75%
Entrepôts Frigorifiques de Normandie Loire (EFNL)	100%	100%
Frigaurice	100%	100%
GEFA	100%	100%
Immostef Italia S.r.l	100%	100%
Immostef Nederland	100%	0%
SNC Loudéac Froid	100%	100%
Immostef Espana S.L.U et sa filiale :	100%	100%
Friomerk S.A.U et sa filiale:	100%	100%
Euromerk S.A.U	100%	100%
Immostef Portugal S.L.U	100%	100%
Immostef Belgique	100%	0%
Les Frigorifiques du Périgord	100%	100%
Normandie Souchet	100%	100%
SCI C2W2	100%	100%
SCI des Pins	100%	100%
SCI des Vallions	100%	100%
SCI Fresh 5	100%	100%
SCI Fresh 7	100%	100%
SCI Immo	100%	100%
SCI Immotrans 42	100%	100%
SNC Adour Cap de Gascogne	100%	100%
SNC Agen Champs de Lassalle	100%	100%
SNC Allonnes Entrepôts	100%	100%
SNC Atton Logistique	100%	100%
SNC Bondoufle La Haie Fleurie	100%	100%
SNC Brignais Charvolin	100%	100%
SNC Burnhaupt Les Mulhouse	100%	100%
SNC Carros La Manda	100%	100%
SNC Cavillon Le Castanie	100%	100%
SNC Cergy Frais	100%	100%
SNC Cergy Froid	100%	100%
SNC de la Vesvoise	100%	100%
SNC Donzenac Entrepôts	100%	100%
SNC Donzenac La Maleyrie	100%	100%

SOCIÉTÉS INTÉGRÉES GLOBALEMENT	Pourcentage de contrôle	
	31-déc-21	31-déc-20
SNC France Plateformes	100%	100%
SNC Gap Plan de Lardier	100%	100%
SNC Immotrans 49	100%	100%
SNC Immotrans 56	100%	100%
SNC Immotrans 69	100%	100%
SNC La Pointe de Pessac	100%	100%
SNC Le Mans Faraday	100%	100%
SNC Les Essarts Sainte-Florence	100%	100%
SNC Louverne Les Guichérons	100%	100%
SNC Mâcon Est Replonges	100%	100%
SNC Mions La Perrinière	100%	100%
SNC Plan d'Orgon sur Durance	100%	100%
SNC Reims La Pompelle	100%	100%
SNC Saran Les Champs Rouges	100%	100%
SNC Strasbourg Pont de L'Europe	100%	100%
SNC Toussieu Chabroud	100%	100%
SNC Trangé Le Bois Chardon	100%	100%
SNC Valence Pont des Anglais	100%	100%
STEF Logistique et ses filiales :	100%	100%
DYAD	100%	100%
STEF Logistique Canejean	100%	100%
DYAD SOLUTIONS	100%	100%
KL Services (KLS)	100%	100%
STEF Logistique Aix-en-Provence	100%	100%
STEF Logistique Alsace	100%	100%
STEF Logistique Arnage	100%	100%
STEF Logistique Atton	100%	100%
STEF Logistique Aulnay-sous-Bois	100%	100%
STEF Logistique Aurice	100%	100%
STEF Logistique Bain de Bretagne	100%	100%
STEF Logistique Bondoufle	100%	100%
STEF Logistique Bourgogne	100%	100%
STEF Logistique Bretagne Nord	100%	100%
STEF Logistique Bretagne Sud	100%	100%
STEF Logistique Brignais	100%	100%
STEF Logistique Cergy	100%	100%
STEF Logistique Darvault	100%	100%
STEF Logistique Distribution Cergy	100%	100%
STEF Logistique Distribution Montsoul	100%	100%
STEF Logistique Distribution Vitry	100%	100%
STEF Logistique Fuveau	100%	100%
STEF Logistique Givors	100%	100%
STEF Logistique Isle d'Abeau	100%	100%
STEF Logistique Le Plessis Belleville	100%	100%
STEF Logistique Le Plessis Paté	100%	100%
STEF Logistique Lesquin	100%	100%
STEF Logistique Lorraine Surgelés	100%	100%
STEF Logistique Méditerranée	100%	100%
STEF Logistique Midi-Pyrénées Limousin	100%	100%
STEF Logistique Mions	100%	100%
STEF Logistique Montbartier	100%	100%
STEF Logistique Montsoul	100%	100%
STEF Logistique Moulins-Les-Metz	100%	100%
STEF Logistique Nemours	100%	100%
STEF Logistique Niort	100%	100%
STEF Logistique Nord	100%	100%
STEF Logistique Normandie	100%	100%
STEF Logistique Pays de Loire	100%	100%
STEF Logistique St Pierre des corps	100%	100%
STEF Logistique Tigery	100%	100%
STEF Logistique Vendenheim	100%	100%
STEF Logistique Pessac	100%	100%
STEF Logistique Rhône-Alpes	100%	100%
STEF Logistique Rouen	100%	100%
STEF Logistique Saint-Dizier	100%	100%
STEF Logistique Saint-Sever	100%	100%
STEF Logistique Santé	100%	100%
STEF Logistique Sorgues	100%	100%
STEF Logistique Tours	100%	100%

SOCIÉTÉS INTÉGRÉES GLOBALEMENT	Pourcentage de contrôle 31-déc-21	Pourcentage de contrôle 31-déc-20
STEF Logistique Toussieu	100%	100%
STEF Logistique Vénissieux	100%	100%
STEF Logistique Vitry	100%	100%
STEF Restauration France	100%	100%
STEF Transport Montsoult	100%	100%
STEF TSA	100%	100%
STEF TSA Orléans Nord	100%	100%
STEF TSA Rhône Alpes	100%	100%
STEF Logistique Macon	100%	100%
STEF Logistique Lieusaint	100%	100%
STEF Logistique 2	100%	100%
STEF Logistique 3	100%	100%
Compagnie Méridionale de Participation (CMP) et ses filiales :	100%	100%
La Méridionale et ses filiales :	99%	98%
A.M.C	99%	98%
Cie Méridionale de Manutention (CMM)	99%	98%
SNC PIANA	99%	98%
Sigma	100%	100%
STEF Transport et ses filiales :	100%	100%
Dispack	100%	100%
Ebrex France et sa filiale :	100%	100%
STEF Logistique Miramas	100%	100%
STEF Transport Lezignan Corbières	100%	100%
Immotrans 35	100%	100%
Logistique Frigorifique Bourguignonne	100%	100%
STEF Eurofrischfracht	100%	100%
STEF International Strasbourg	100%	100%
STEF International Paris	100%	100%
STEF International Ouest	100%	100%
STEF International Lyon	100%	100%
STEF International Bordeaux	100%	100%
STEF Logistique Caen	100%	100%
STEF Logistique Vannes	100%	100%
STEF Transport Agen	100%	100%
STEF Transport Alpes	100%	100%
STEF Transport Angers	100%	100%
STEF Transport Avignon	100%	100%
STEF Transport Bordeaux Bègles	100%	100%
STEF Transport Boulogne	100%	100%
STEF Transport Bourges	100%	100%
STEF Transport Brive	100%	100%
STEF Transport Caen	100%	100%
STEF Transport Caillon	100%	100%
STEF Transport Chaulnes	100%	100%
STEF Transport Clermont-Ferrand	100%	100%
STEF Transport Côte d'Azur	100%	100%
STEF Transport Dijon	100%	100%
STEF Transport Epinal	100%	100%
STEF Transport Saint Lô	100%	100%
STEF Transport Investissement	100%	100%
STEF Transport Landivisiau	100%	100%
STEF Transport Langres	100%	100%
STEF Transport Laval	100%	100%
STEF Transport Le Mans	100%	100%
STEF Transport Le Rheu	100%	100%
STEF Transport Lesquin	100%	100%
STEF Transport Lille	100%	100%
STEF Transport Limoges	100%	100%
STEF Transport Lorient	100%	100%
STEF Transport Lyon	100%	100%
STEF Transport Lyon Est	100%	100%
STEF Transport Mâcon	100%	100%
STEF Transport Marseille	100%	100%
STEF Transport Metz	100%	100%
STEF Transport Metz Nord	100%	100%
STEF Transport Montpellier	100%	100%
STEF Transport Mulhouse	100%	100%
STEF Transport Nantes Carquefou	100%	100%
STEF Transport Narbonne	100%	100%

SOCIÉTÉS INTÉGRÉES GLOBALEMENT	Pourcentage de contrôle 31-déc-21	Pourcentage de contrôle 31-déc-20
STEF Transport Niort 1-La Crèche	100%	100%
STEF Transport Niort 2-La Crèche	100%	100%
STEF Transport Orléans	100%	100%
STEF Transport Paris Athis	100%	100%
STEF Transport Paris Distribution	100%	100%
STEF Transport Paris Plessis Belleville	100%	100%
STEF Transport Paris Rungis	100%	100%
STEF Transport Paris Vitry	100%	100%
STEF Transport Pilotage France	100%	100%
STEF Transport Plan d'Orgon	100%	100%
STEF Transport Quimper	100%	100%
STEF Transport Reims	100%	100%
STEF Transport Rennes	100%	100%
STEF Transport Chateaubourg	100%	100%
STEF Transport Rethel	100%	100%
STEF Transport Rouen	100%	100%
STEF Transport Saint Amand	100%	100%
STEF Transport Saint Briec	100%	100%
STEF Transport Saintes (Belgique)	100%	100%
STEF Transport Saint-Sever	100%	100%
STEF Transport Seafood Lyon	100%	100%
STEF Transport Sens	100%	100%
STEF Transport Strasbourg	100%	100%
STEF Transport Tarbes	100%	100%
STEF Transport Toulouse	100%	100%
STEF Transport Tours	100%	100%
STEF Transport Valence	100%	100%
STEF Transport Nazareth	100%	100%
STEF Transport Ifs	100%	100%
STEF Transport 2	100%	100%
STEF Transport Vannes	100%	100%
STEF Transport Velaines	100%	100%
STEF Transport Vendée	100%	100%
STEF Transport Vire	100%	100%
Stefover	100%	100%
TFE International Ltd (Royaume-Uni)	100%	100%
Tradimar Bordeaux	100%	100%
Transport Frigorifique Normandie	100%	100%
Transports Frigorifiques des Alpes (TFA)	100%	100%
SCI Fonciex	100%	0%
Logistique Internationale Alimentaire	100%	49%
Nagel Airfreight France	100%	0%
Transports Frigorifiques Spadis et sa filiale :	100%	100%
STEF Transport St-Etienne	100%	100%
STEF Italia Holding S.r.l et ses filiales :	100%	100%
STEF Logistics Italia S.r.l	100%	100%
STEF Italia SpA et ses filiales :	100%	100%
CDL S.r.l	51%	51%
STEF Frozen	100%	100%
STEF International Italia S.l.r	100%	100%
STEF Seafood Italia S.r.l	0%	100%
STEF Nogalore S.r.l	100%	100%
STEF Iberia et ses filiales :	100%	100%
Logirest S.L.U	100%	100%
STEF Los Olivos S.A.U	100%	100%
STEF Olot Distribucion	100%	100%
Iberfroid	100%	0%
STEF Portugal-Logistica E Transporte LDA	100%	100%

SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE	Pourcentage de contrôle 31-déc-21	Pourcentage de contrôle 31-déc-20
Participations de STEF Transport :		
Froidcombi	25%	25%
Messageries Laitières	39%	39%
Stefover Tunisie (filiale de Stefover)	0%	49%
Groupe Primever	40%	40%
Olano Seafood Iberica	32%	32%
Normandie Export Logistics	39%	39%
Logistique Internationale Alimentaire*	-	49%
Participations de STEF Logistique :		
QSL - STEF	49%	49%
Participations d'Immostef :		
Norfrigo	38%	38%
SCCV Innovespace Corbas	25%	25%
SCCV Parc Dijon Champollion	49%	49%
SCCV SILSA	49%	49%
SCCV NOBEL	49%	49%
Participation de STEF Iberia :		
Olano Valencia (Espagne)	40%	40%
Participation de STEF Italia SpA :		
Med Sealog	40%	40%
Participation de STEF Frozen :		
INTERMEDIA SRL (Groupe SVAT (Italie))	49%	0%

* Logistique Internationale Alimentaire est intégrée globalement à fin décembre 2021



COMPTES ANNUELS 2021

BILAN AU 31 DECEMBRE 2021

ACTIF		EXERCICE 2021			(en euros)
		BRUT	AMORTISSEMENTS & DEPRECIATIONS	NET	EXERCICE 2020 NET
I M M O B I L I S A T I O N S	<u>Immobilisations incorporelles</u>				
	Logiciels et licences informatiques	52 370 579	49 692 085	2 678 494	2 173 204
	Fonds commercial	1 602 807	1 566 222	36 585	36 585
	Mali de fusion			0	0
	<u>Immobilisations corporelles</u>				
	Terrains	15 149 650	558 933	14 590 718	14 660 874
	Constructions	115 686 112	56 635 251	59 050 861	61 731 847
	Matériel et installations spécifiques.....	51 686 453	41 757 676	9 928 777	12 098 558
	Matériel de transport	119 734	100 767	18 967	32 870
	Mobilier, matériel et agencements de bureau	2 059 016	1 771 360	287 656	220 202
	Autres immobilisations corporelles	815 661	515 082	300 579	386 426
	Immobilisations en cours	374 636		374 636	226 814
	<u>Immobilisations financières</u>				
	Participations	540 459 846	26 831 361	513 628 485	379 488 046
	Créances rattachées	10 542 164		10 542 164	10 336 975
	Prêts	1 298 976	0	1 298 976	1 292 424
	Autres titres Immobilisés.....	4 502 352	21 711	4 480 641	4 368 161
Autres immobilisations financières.....	3 092 060	1 551 691	1 540 369	1 533 698	
Total I	799 760 044	181 002 136	618 757 908	488 586 684	
A C T I V S	<u>Stocks</u>				
	Marchandises	100 674		100 674	157 622
	<u>Créances d'exploitation</u>				
	Clients et comptes rattachés	10 850 905	93 013	10 757 892	4 763 840
	Autres créances	13 800 494	450 000	13 350 494	30 977 530
	Comptes-courants avec les sociétés du groupe	700 580 027	17 743 785	682 836 242	627 148 926
	Valeurs mobilières de placement	27 100 362		27 100 362	27 504 390
	Disponibilités	44 636 798		44 636 798	19 909 412
	Charges constatées d'avance	471 716		471 716	599 548
	Ecart de conversion	669		669	1 110
Total II	797 541 646	18 286 798	779 254 847	711 062 378	
TOTAL I + II	1 597 301 689	199 288 935	1 398 012 755	1 199 649 062	

BILAN AU 31 DECEMBRE 2021

		<i>(en euros)</i>	
P A S S I F		Avant affectation	
		Exercice 2021	Exercice 2020
S	Capital social	13 000 000	13 000 000
I	Prime d'émission d'apport et de fusion	0	0
T	Réserve légale	1 396 485	1 396 485
U	Réserve réglementée	0	0
A	Réserves facultatives.....	1 204 626	1 204 626
T	Report à nouveau	80 649 174	66 369 100
I	Résultat de l'exercice	34 291 868	39 042 887
O			
N	Situation nette	130 542 153	121 013 098
N	Subventions d'investissements	351 907	429 694
E	Provisions réglementées	8 948 759	9 078 554
T			
T	Capitaux propres Total I	139 842 819	130 521 345
E			
PROVI-	Provisions pour risques et charges	13 210 675	17 060 589
SIONS	Total II	13 210 675	17 060 589
	Dettes financières		
	Emprunt obligataire	0	0
	Emprunts auprès des établissements de crédit.....	118 410 336	138 386 368
	Emprunts et dettes financières divers	400 005 460	327 005 908
D	Comptes-courants avec les sociétés du groupe	701 167 499	563 094 530
E		1 219 583 296	1 028 486 806
T			
T	Dettes d'exploitation		
E	Fournisseurs et comptes rattachés	13 352 992	13 870 446
S	Dettes fiscales et sociales	11 754 134	8 129 110
	Dettes diverses		
	Fournisseurs d'immobilisations	1 993	45 069
	Autres dettes	266 846	1 535 697
Compte	Ecart de conversion.....	0	0
de ré-			
gulari-			
sation	Total III	1 244 959 261	1 052 067 129
	TOTAL I + II + III	1 398 012 755	1 199 649 062

COMPTE DE RESULTAT 2021

DESIGNATION	<i>(en euros)</i>	
	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
<u>EXPLOITATION</u>		
<u>Produits d'exploitation</u>		
Montant du chiffre d'affaires :	17 811 476	18 776 801
. Entrepôts prestations de services.....	17 811 476	18 776 801
Production de l'exercice	17 811 476	18 776 801
<u>Charges d'exploitation</u>		
Consommations en provenance des tiers :	23 697 994	23 507 337
. Achats de sous-traitance.....	51 567	31 016
. Achats non stockés.....	483 194	2 350 553
. Variation de stock.....	56 948	-157 622
. Services extérieurs :		
- personnel extérieur.....	1 579 556	1 186 099
- Autres services extérieurs.....	21 526 729	20 097 291
Valeur ajoutée	(5 886 517)	(4 730 536)
Charges imputables à des tiers refacturés.....	45 360 814	43 251 847
Impôts, taxes et versements assimilés :	2 309 709	3 340 234
Charges de personnel :	32 590 289	29 494 969
. Salaires et traitements.....	20 893 097	17 894 313
. Charges sociales.....	11 697 192	11 600 656
Excédent brut d'exploitation	4 574 298	5 686 108
Reprises sur dépréciations et transferts de charges.....	8 051 979	5 507 181
Autres produits	4 427 894	4 499 469
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions :	14 145 720	12 894 789
. Sur immobilisations.....	8 061 609	9 238 298
. Sur actif circulant.....	67 356	553 486
. Pour risques et charges.....	6 016 754	3 103 005
Résultat d'exploitation	2 908 451	2 797 968

COMPTE DE RESULTAT 2021

DESIGNATION	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
<u>FINANCIER</u>		
<u>Produits financiers</u>	31 454 968	39 426 429
. De participations.....	26 222 109	35 484 037
. Autres intérêts et produits assimilés.....	4 138 979	3 882 509
. Reprises sur provisions et dépréciations.....	1 093 880	59 883
<u>Charges financières</u>	5 485 032	9 434 191
. Dotations aux provisions et dépréciations.....	4 101 423	7 480 794
. Intérêts et charges assimilées.....	1 383 609	1 953 398
Résultat financier	25 969 936	29 992 238
Résultat courant avant impôt	28 878 387	32 790 206
<u>EXCEPTIONNEL</u>		
<u>Produits exceptionnels</u>	1 774 430	3 692 827
. Sur opérations de gestion.....	4 007	75 453
. Sur opérations de capital :		
- produits de cessions d'éléments d'actifs immobilisés.....	568 892	2 290 049
- quote part subventions d'investissements.....	106 887	197 817
- autres	146 979	31
. Reprises sur provisions et amortissements		
- sur provisions réglementées.....	947 665	1 129 477
- sur provisions et dépréciations.....	0	0
<u>Charges exceptionnelles</u>	1 436 607	2 138 120
. Sur opérations de gestion.....	280 258	11 309
. Sur opérations de capital :		
- valeurs comptables des éléments immobilisés cédés.....	172 992	859 988
- charges exceptionnelles diverses.....	165 487	207 547
. Dotations aux amortissements et aux provisions :		
- aux provisions réglementées.....	817 870	1 059 275
Résultat exceptionnel	337 823	1 554 707
Impôts sur les bénéfices :	(5 075 658)	(4 697 973)
- Intégration fiscale - charge	20 797 346	21 975 206
- Intégration fiscale - produit	(25 873 004)	(26 673 179)
Résultat net	34 291 868	39 042 887

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS EXERCICE 2021

1. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

L'exercice social clos le 31 décembre 2021 a une durée de 12 mois.

Il n'y a pas de modification substantielle dans les méthodes d'évaluation, les principes et règles comptables ni dans les activités opérationnelles qui altèrent la comparabilité des comptes annuels par rapport à l'exercice précédent ; à l'exception du changement de méthode comptable sur l'étalement des droits des régimes pour avantage personnel postérieur mentionné en 2.10.

STEF SA a acquis 100% des titres de NAGEL LANGDON GROUP LTD.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de la société ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables du 5 juin 2014 homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général (modifié par les règlements 2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables du 4 novembre 2016 homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2016, 2018-01 et 2018-02, 2019-09).

Sauf indication explicite contraire, les montants mentionnés dans la présente annexe sont exprimés en milliers d'euros.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles, qui comprennent principalement :

- des licences et logiciels informatiques acquis
- des fonds de commerce

sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition) ou à leur coût de production. Les licences et logiciels sont amortis sur leur durée d'utilité (maximum 5 ans).

Conformément à la réglementation comptable, les fonds commerciaux sont présumés à durée non limitée. Ils font alors l'objet d'un test de dépréciation annuel systématique visant à comparer la valeur nette comptable à la valeur actuelle. La valeur actuelle est la plus élevée de la valeur vénale et de la valeur d'usage. A défaut de pouvoir isoler la valeur actuelle de cet actif pris isolément, l'approche se fonde sur la valeur actuelle du groupe d'actifs auquel il appartient.

Si la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est alors constatée.

2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production, à l'exclusion de toutes charges financières.

Les amortissements figurant à l'actif sont calculés, suivant le mode linéaire, sur la durée d'utilisation estimée pour chaque catégorie d'immobilisations :

Immeuble du siège social :	40 ans
Constructions d'origine : brute.	25-30 ans sur la base de 90 % de la valeur brute.
Constructions postérieures : brute.	20 ans sur la base de 90 % de la valeur brute.
Installations spécifiques :	10 ans
Installations, agencements, aménagements :	6 à 10 ans
Outillage industriel :	5 ans
Matériel industriel :	4 ans
Matériel de bureau :	8 ans
Matériels informatiques :	3 à 5 ans
Matériels de transport :	5 à 9 ans

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation en cas d'indice de perte de valeur.

2.3. Immobilisations financières

Les titres de participation et les autres titres immobilisés sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition y compris les honoraires et frais d'actes liés à l'acquisition des titres.

A la clôture, une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'utilité des participations, appréciée titre par titre, est inférieure à la valeur comptable.

La valeur d'utilité est déterminée sur la base de la quote-part d'actif net comptable de l'entité détenue. Il est également tenu compte dans cette appréciation des perspectives d'activité, de rentabilité et des plus-values latentes immobilières.

2.4. Créances

Les créances, dont les créances clients, sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances sur les clients font l'objet le cas échéant, d'une dépréciation calculée sur la base du risque de non- recouvrement :

- les créances douteuses sont dépréciées en totalité de leur valeur hors taxe.
- les créances jugées incertaines sont également dépréciées de la totalité de leur valeur hors taxe dès lors que leur ancienneté excède 6 mois sauf si une partie de la créance bénéficie d'une transaction, d'un concordat ou d'une réelle possibilité de récupération.

2.5. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement autres que les actions propres, dont la méthodologie est précisée en note 2.6, sont comptabilisées à leur prix d'acquisition et donnent lieu, le cas échéant, à des dépréciations pour les ramener à leur valeur de marché ou à leur valeur liquidative.

2.6. Actions propres

Les actions de la société, acquises dans le cadre des programmes de rachat, sont classées en Autres Titres Immobilisés ou en Valeurs Mobilières de Placement en fonction de leur affectation d'origine ou ultérieure.

Les actions explicitement destinées à être attribuées aux dirigeants et cadres dans le cadre des plans d'options ou de bons d'acquisition d'actions en cours sont classées en Valeurs Mobilières de Placement, de même que celles acquises dans le cadre d'un Plan d'Epargne Européen et celles destinées à être remises en paiement ou échangées dans le cadre d'une opération de croissance externe.

Elles sont comptabilisées pour une nouvelle valeur brute égale à la valeur nette comptable de l'action, au jour de la décision de leur affectation.

Les titres acquis dans le cadre du contrat de liquidité pour l'animation boursière du titre sont portés en Autres Titres Immobilisés.

Une dépréciation est constatée à la clôture de l'exercice lorsque leur valeur d'inventaire, déterminée par référence au cours de bourse moyen du dernier mois de l'exercice, est inférieure à leur coût d'acquisition, sauf en ce qui concerne les actions destinées à être annulées ou les actions affectées en couverture des plans d'actions de performance dont la remise est probable à l'issue de la période d'acquisition.

La méthodologie d'évaluation est au coût moyen pondéré.

2.7. Actions de performance

Des actions de performance ont été attribuées à certains salariés et aux cadres dirigeants du Groupe. L'acquisition définitive des actions est subordonnée à la réalisation de critères financiers.

Cette attribution d'actions de performance représente un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constitue à ce titre un complément de rémunération.

Les avantages des attributions d'actions de performance sont octroyés sur décision du Conseil d'administration de STEF SA après approbation en Assemblée Générale.

2.8. Revenus des participations, des autres titres immobilisés

Les dividendes sont affectés comptablement à la date de l'Assemblée Générale ayant décidé des distributions, étant observé qu'en fin d'exercice sont également pris en compte les coupons détachés avant le 31 décembre et qui seraient effectivement encaissés au début de l'exercice suivant.

2.9. Impôt sur les bénéfices

STEF SA est la tête de groupe fiscal. A ce titre, elle comptabilise, d'une part, le produit d'impôt en provenance des filiales intégrées au groupe fiscal et, d'autre part, la charge d'impôt calculée au niveau du groupe fiscal.

Les impôts différés ne sont pas comptabilisés.

2.10. Engagements en matière de départ à la retraite

La société applique depuis 2014 la recommandation n° 2013-02 du 7 novembre 2013 de l'Autorité des Normes Comptables relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires pour les comptes annuels et les comptes consolidés établis selon les normes comptables françaises. La société a fait le choix d'appliquer la méthode 2 décrite dans cette recommandation ce qui implique qu'elle reconnaîtra désormais immédiatement en résultat de l'exercice les écarts actuariels nés sur cette même période.

Les avantages post-emploi à prestations définies consentis par le groupe sont constitués des indemnités de fin de carrière versées lors du départ à la retraite et dont le montant est fonction du dernier salaire et de l'ancienneté acquise.

L'engagement correspondant est géré dans le cadre d'un contrat groupe, par STEF, qui par ailleurs a versé des fonds cantonnés auprès de compagnies d'assurances.

Le calcul des engagements est effectué par un actuair e indépendant en application de la méthode actuarielle.

Les droits acquis à la clôture de l'exercice sont définis par la Convention Collective dont relève chaque société et refacturés à celles-ci par STEF qui rembourse en contrepartie les indemnités réellement versées. Ces droits sont évalués sur la base du départ volontaire du salarié et sont ainsi calculés charges sociales comprises.

Ils sont évalués en conformité avec les dernières évolutions législatives.

La société a tenu compte de la mise à jour de la recommandation ANC 2013-02 faisant suite de la décision de l'IFRS IC sur l'interprétation d'IAS 19 portant sur l'attribution des droits des régimes pour avantages du personnel postérieurs à l'emploi. Cette décision porte sur le rattachement des avantages d'un plan aux périodes de service et favorise l'approche consistant à linéariser sur la période précédant l'âge de la retraite et permettant d'obtenir les droits plafonnés.

Les principales données actuarielles sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,00% (contre 0,60% l'an dernier).
- Profil de carrière égal à : 1,75% pour la catégorie non cadres et 2,25% pour les cadres.
- Age de départ à la retraite de 60 ans pour les cadres et non cadres sédentaires nés avant 1950, de 62 ans pour ceux nés par la suite, et de 58 ans à 62 ans pour les non cadres roulants.
- Taux de turnover du personnel constaté dans le Groupe sur 3 années.
- Table de mortalité -TGH 05 et TGF 05.
- Taux de rendement des fonds cantonnés de 1,75 %.

2.11. Médailles du travail

La provision destinée à couvrir les droits conventionnels des salariés, liés à l'attribution de médailles du travail, est calculée selon les mêmes méthodes et les mêmes hypothèses actuarielles que celles retenues en matière d'indemnités de fin de carrière. Les écarts actuariels sont immédiatement comptabilisés en résultat. Les règles d'attribution des médailles, propres à la société, ont été prises en compte. Le montant de l'engagement, ainsi calculé, figure en provisions pour risques et charges, à la clôture de l'exercice.

2.12. Provisions réglementées

Les provisions réglementées comprennent, à la clôture de l'exercice, les amortissements dérogatoires. Les amortissements dérogatoires résultent des différences existantes entre les bases et entre les durées d'amortissement fiscal et comptable des immobilisations.

2.13. Instruments dérivés

La société utilise des instruments dérivés de taux pour réduire son exposition à la variation des taux d'intérêts, principalement à raison de ses emprunts bancaires et lignes de crédit à taux variables.

Les produits et charges résultant de l'utilisation de ces instruments sont constatés en résultat, de manière symétrique à l'enregistrement des charges et des produits des opérations couvertes, lorsqu'ils sont comptablement qualifiés de couverture.

Les dérivés qui ne sont pas qualifiés de couverture sur le plan comptable suivent le mode de comptabilisation suivant :

- Les moins-values latentes sont provisionnées (les plus-values latentes ne sont pas reconnues en résultat)
- Les plus / moins-values réalisées sont comptabilisées en résultat.

2.14. Frais d'émission d'emprunts

Les frais liés à l'émission d'emprunts sont comptabilisés intégralement en résultat dans l'exercice où ils sont exposés.

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

3.1. Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes

	31/12/2020	Acquisitions	Sorties	Transferts	31/12/2021
Fonds commercial	1 603				1 603
Logiciels	50 757	1 625	(12)		52 371
Total	52 360	1 625	(12)	0	53 974

Amortissements et dépréciations

	31/12/2020	Reprises	Dépréciations	Dotations	31/12/2021
Fonds commercial	1 566				1 566
Logiciels	48 584	(12)		1 120	49 692
Total	50 150	(12)	0	1 120	51 258

Valeurs nettes

2 210

2 715

3.2. Immobilisations corporelles

Valeurs brutes

	31/12/2020	Acquisitions	Transferts	Cessions/ mises au rebut	31/12/2021
Terrains et aménagements terrains	15 166	2	0	(18)	15 150
Constructions	115 880	1 489	54	(1 737)	115 686
Matériel et installations	51 617	469	8	(407)	51 687
Autres	3 085	84	52	(226)	2 995
Immobilisations en cours	227	262	(114)	0	375
Total	185 974	2 306	0	(2 388)	185 892

Les transferts traduisent principalement la mise en service des immobilisations en cours.

Amortissements et dépréciations

	31/12/2020	Reprises	Dépréciations	Dotations	31/12/2021
Terrains et aménagements terrains	505	0	0	54	559
Constructions	54 148	(1 585)	0	4 072	56 635
Matériel et installations	39 518	(407)	0	2 647	41 758
Autres	2 446	(226)	0	168	2 387
Total	96 616	(2 219)	0	6 942	101 339

Valeurs nettes

89 358

84 553

3.3. Immobilisations financières

Valeurs brutes

	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
Titres de participations	407 240	133 223	(3)	540 460
Créances rattachées à des participations	10 337	940	(735)	10 542
Autres Titres immobilisés	4 368	265	(131)	4 502
Autres	4 551	86	(246)	4 391
Total	426 496	134 514	(1 115)	559 895

Les principales variations des immobilisations financières ont porté sur :

Titres de participations :

- La hausse est relative à l'acquisition de NAGEL LANGDON pour 128.919 milliers d'euros, à l'augmentation de capital de SGN à hauteur de 4.300 milliers d'euros et l'achat d'une part de la SNC Loudéac Froid pour 4 milliers d'euros.

Créances rattachées :

- L'augmentation de 940 milliers d'euros correspond principalement :
 - à la remontée des bénéfices de l'exercice 2021 des SNC/SCI pour 839 milliers d'euros,
 - et aux intérêts du prêt en cours accordé à STEF Suisse,
- La diminution de 735 milliers d'euros correspond à l'affectation en comptes-courant des remontées de bénéfice de l'exercice 2020 des SNC/SCI.

Autres Titres immobilisés

- Ils sont principalement constitués de :
 - 360.000 obligations Prim@ever pour 3.600 milliers d'euros,
 - et de 7.292 actions STEF auto détenues (voir notes 2.6 et 3.5) d'un montant de 695 milliers d'euros.

Autres

- Montant essentiellement constitué d'une créance au titre de l'appel en garantie à première demande dans le domaine du maritime (3.000 milliers d'euros) et de prêts au titre de l'aide à la construction (1.299 milliers d'euros).

3.4. Tableau des dépréciations et provisions

Les mouvements ayant affecté les provisions au cours de l'exercice s'établissent comme suit :

	Provisions au 31/12/20	Dotations	Reprises		Provisions au 31/12/21
			Utilisation	Non utilisation	
- Provisions réglementées (amort dérogatoires)	9 079	818	(948)		8 949
- Provisions pour Médailles du Travail	532	24	(12)		543
- Autres provisions pour risques (1)	16 528	5 993	(3 643)	(6 212)	12 667
- Autres provisions pour charges (1)	0				0
Dépréciations					
- Autres immobilisations	0				0
- Titres de participation (2)	27 751	0		(920)	26 831
- Créances de participation	0				0
- Autres titres immobilisés	0	22			22
- Prêts (6)	173		(46)	(127)	0
- Autres immobilisations financières (3)	1 552				1 552
- Clients comptes rattachés	651	67	(15)	(610)	93
- Titres de placement	0				0
- Comptes courants (4)	13 664	4 080			17 744
- Autres créances d'exploitation (5)	450				450
Total	70 380	11 003	(4 664)	(7 869)	68 851
Résultat d'exploitation		6 084	(10 492)		
Résultat Financier		4 102	(1 093)		
Résultat Exceptionnel		818	(948)		

(1) Autres provisions pour risques et charges, principalement :

- Provision pour engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite pour 7.443 milliers d'euros, s'analysant comme suit :

en milliers d'euros	2021	2020	2019
valeur actuarielle des engagements	52 445	51 401	51 983
fonds versés aux fonds d'assurances	(38 809)	(37 282)	(36 176)
retraitement à l'ouverture	(6 193)		
provision à la clôture de l'exercice (*)	7 443	14 120	15 807

(*) EVOLUTION DE LA PROVISION

Provision à l'ouverture (31 déc. 2020)	14 120
<i>Retraitement à l'ouverture</i>	<i>(6 193)</i>
Charge / Produit de l'exercice	2 098
Prestations payées	(2 582)
Versement de fond	0
Provision au 31 déc. 2021	7 443

Conformément à l'article 122-3 du PCG, l'impact de ce changement, une diminution de la provision de 6.193 milliers d'euros, a été comptabilisé en contrepartie des capitaux propres d'ouverture de l'exercice.

Les fonds cantonnés, gérés en euros, sont déposés auprès d'investisseurs institutionnels en France. Ils bénéficient de la garantie en capital et, pour l'essentiel, d'une garantie de rendement minimal. Les fonds cantonnés auprès des contrats d'assurances sont composés d'actifs en euros (part principale) et d'actifs diversifiés, offrant pour certains une garantie minimale de taux et dans tous les cas une garantie en capital.

- Provision correspondante à la charge d'attribution d'actions aux salariés, soumise à des conditions de présence et de performance, pour 5.033 milliers d'euros.

Les caractéristiques du plan d'actions de performance sont décrites dans le rapport de gestion dans la partie relative à la Gouvernance.

(2) Dépréciations des titres de participation :

- diminution de la dépréciation des titres STEF Suisse pour 689 milliers d'euros et de SGN pour 231 milliers d'euros.

(3) Dépréciation des autres immobilisations financières, principalement :

- maintien de la dépréciation de la créance au titre de l'appel en garantie à première demande dans le domaine du maritime à hauteur de 1.500 milliers d'euros.

(4) Dépréciation des comptes courants :

- augmentation de la dépréciation du compte courant STEF NEDERLAND à hauteur de 4.080 milliers d'euros laissant apparaître un total de 17.040 milliers d'euros et,

- maintien de la dépréciation du compte courant Atlantique SA pour 704 milliers d'euros.

(5) Dépréciation des autres créances d'exploitation :

- maintien de la dépréciation de la créance « 1855 » (prix différé de la cession des Chais de la Transat) pour 450 milliers d'euros.

(6) Dépréciation des prêts :

- reprise de la dépréciation du prêt à l'effort construction relative aux annuités échues pour 173 milliers d'euros.

3.5. Capitaux propres

Les capitaux propres de la société ont évolué, comme suit, durant l'exercice :

	Au 31/12/20	Variation	Affectation du résultat de l'exercice précédent	Dividende versé	Résultat de l'exercice	Au 31/12/21
Capital	13 000					13 000
Prime d'émission et d'apport	0					0
Réserve légale	1 396					1 396
Autres réserves	1 205					1 205
Report à nouveau	66 369	6 193	39 043	(30 956)		80 649
Résultat	39 043		(39 043)		34 292	34 292
Sous total Situation nette	121 013	6 193	0	(30 956)	34 292	130 542
Provisions réglementées	9 079	(130)				8 949
Subventions	430	(78)				352
Capitaux propres	130 522	5 985	0	(30 956)	34 292	139 843

Le capital social est composé de 13.000.000 actions d'une valeur nominale de 1 euro. Aucun mouvement sur le capital n'est intervenu en 2021.

La répartition du capital au 31 décembre 2021 est la suivante :

	Pourcentage
Atlantique Management	30,91%
FCPE des salariés du groupe	17,73%
Société des Personnels de la Financière de l'Atlantique	9,97%
Union Economique et Financière	7,55%
Société Européenne de Logistique du Froid	5,94%
Autres membres de l'action de concert	0,46%
Auto-détention	4,72%
Autres (actionnaires détenant moins de 5% du capital)	22,72%
Total	100,00%

Actions propres :

Au 31.12.2021, la société STEF détenait 613.476 actions propres pour un montant brut de 27.795 milliers d'euros, détaillé comme suit :

Destination des titres détenus en autocontrôle	Nombre d'actions	Détenion en	
		Autres titres Immobilisés (K€)	V.M.P. (K€)
Animation du cours par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité	7 292	695	
Couverture d'attribution d'actions aux salariés dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise	10 545		459
Couverture du plan d'attribution d'actions de performance (article L225-197-1 du code de Commerce)	45 768		2 047
Remise en paiement ou en échange dans le cadre d'une acquisition ou d'une prise de participation	549 871		24 594
Autres actions	0		0
TOTAL	613 476	695	27 100
Dépréciation des titres Dépréciation des titres non encore affectés (comparaison au cours moyen de 92,28€/action)		0	0

3.6. Etat des créances et des dettes par échéance

3.6.1 Tableau des créances

	Total	Dont à moins d'un an	Dont à plus d'un an	Dont avec les entreprises liées
Créances rattachées à des participations	10 542	1 042	9 500	10 542
Autres créances financières	0		0	0
Créances d'exploitation (clients)	10 851	10 851		6 630
Créances d'exploitation (autres)	13 800	13 800		372
Comptes courants avec les sociétés du groupe	700 580	700 580		700 580
Total	735 773	726 273	9 500	718 124

3.6.2 Tableau des dettes

	Total	Moins d'un an	Plus d'un an moins de cinq ans	Plus de cinq ans	Dont avec les entreprises liées
Dettes auprès des établissements de crédit	118 412	23 890	90 662	3 858	
Autres emprunts (Billets de Trésorerie)	350 000	350 000			
Dettes financières diverses	50 005	5	50 000		50 002
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 353	13 353			11 253
Dettes fiscales et sociales	11 754	11 754			
Comptes courants avec les sociétés du groupe	701 167	701 167			701 167
Dettes diverses	269	269			244
Total	1 244 960	1 100 438	140 662	3 858	762 666

Les comptes courants se composent essentiellement d'avances de trésorerie, accordées aux filiales ou consenties par celles-ci et pour lesquelles aucune échéance n'est arrêtée.

3.7 Dettes financières

	2021	2020
Emprunt Obligataire	0	0
Emprunt à long terme	23 990	28 450
Tirage sur des lignes de crédit à moyen terme	75 000	67 500
Crédit Spot	0	0
Découverts bancaires	19 420	42 437
Billets de trésorerie	350 000	277 000
Dettes rattachées aux participations groupe	50 000	50 000
Total	518 410	465 387

L'ensemble des emprunts à long terme sont assortis de sûretés.

Les lignes de crédit moyen-terme au 31 décembre 2021 s'élèvent à 195.000 milliers d'euros dont une part non utilisée de 120.000 milliers d'euros. Les dates d'échéance de ces lignes s'échelonnent sur plusieurs années.

Au 31 décembre 2021, la quasi-totalité des emprunts bancaires et lignes de crédit est à taux variable.

Au 31 décembre 2021, la totalité des dettes financières est libellée en euros.

3.8. Instruments dérivés

La stratégie de couverture opérée par le groupe se traduit par la souscription de swaps de taux d'intérêts. Ces swaps de taux sont parfaitement adossés aux financements longs, que ce soit de durée ou de notionnel amortissable. Leur échéance est fonction de la durée du financement sous-jacent, soit entre 9 et 12 ans.

Le total couvert par les 10 swaps en cours au 31/12/2021 est de 67,4 M€. La valeur « Mark to Market » au 31.12.2021 de ces instruments est de – 1.432 K€.

Lorsque les éléments couverts sont portés par les filiales, des contrats miroirs sont conclus entre STEF et les filiales concernées.

3.9. Charges constatées d'avance

Elles correspondent principalement à des charges diverses précomptées.

3.10. Produits à recevoir et charges à payer

Les produits à recevoir et charges à payer s'élèvent respectivement à 11.458 et 10.684 milliers d'euros au 31 décembre 2021.

Charges à payer

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes financières divers	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	381
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 535
Dettes fiscales et sociales	8 768
Autres dettes	
TOTAL	10 684

Produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Créances clients et comptes rattachés	5 305
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Autres créances	6 153
TOTAL	11 458

3.11. Chiffre d'affaires

Activités	2021	2020	2019
Locations matériels et autres	6 878	5 115	5 663
Locations immobilières	10 595	11 936	12 438
Ventes autres	338	1 726	0
Total	17 811	18 777	18 101

3.12. Subventions d'investissement relatives aux primes énergie

L'Etat a assigné aux vendeurs d'énergie et de carburants (« obligés ») des quotas d'économies d'énergie à réaliser sous peine de devoir payer une pénalité. Les actions qui donnent droit à l'octroi de Certificats d'Economie d'Energie (CEE) sont définies par la loi comme « toute action additionnelle par rapport à l'activité habituelle » qui « permet la réalisation d'économies d'énergie ».

Le Groupe bénéficie d'un transfert des droits versés aux entreprises obligées via les investissements. Ces droits ont été analysés comme des subventions d'investissement indirectes accordées par l'Etat et sont comptabilisés en subventions d'investissement. La quote-part de subvention virée au résultat est constatée sur la durée d'amortissement des biens sous-jacents.

Le montant des « primes d'énergie » cumulées fin 2021 s'élève à 1.024 milliers d'euros dont 107 milliers d'euros comptabilisés en résultat de cette année.

3.13. Opérations avec les entreprises liées

Produits	Main d'œuvre et frais de déplacements	6 039
	Mise à disposition immobilière	11 185
	Facturation de frais communs de Groupe	38 402
	Redevances de concessions et de licences	1 119
	Revenus de titres de participations	26 219
	Intérêts des comptes - courants	3 052
	Autres produits	4 876

	Total	90 892
	Charges	Honoraires mandat de gestion immobilier
Locations immobilières		739
Coûts informatiques métier		2 037
Personnel détaché		1 337
Frais communs de groupe		6 445
Intérêts sur comptes courants		0
Autres charges		3 914

Total	14 791	

	en milliers d'euros
Créances avec les entreprises liées	
<i>Créances rattachées à des participations</i>	10 542
<i>Créances clients</i>	4 635
<i>Travaux et charges à refacturer</i>	1 995
<i>Comptes courants débiteurs</i>	700 935
<i>Autres créances (Avoirs à Recevoir)</i>	16
<i>Total</i>	718 123
Dettes avec les entreprises liées	
<i>Dettes rattachés à des participations</i>	50 002
<i>Dettes fournisseurs</i>	10 751
<i>Factures non parvenues</i>	502
<i>Comptes courants créditeurs</i>	701 167
<i>Autres dettes</i>	244
<i>Total</i>	762 666

La liste des transactions effectuées par la société avec des parties liées (au sens de l'article R123-199-1 du code de commerce) n'est pas indiquée car ces transactions sont, soit conclues à des conditions normales de marché, soit exclues du champ d'application du règlement n°2010-02.

3.14. Résultat financier

Le résultat financier est positif et s'élève à 25.970 milliers d'euros. Il se constitue des éléments suivants :

- De dividendes encaissés pour 25.380 milliers d'euros et de bénéfices de l'exercice des SNC/SCI à hauteur de 842 milliers d'euros.
- D'autres produits financiers pour 4.139 milliers d'euros, composé de 3.051 milliers d'euros d'intérêts sur les comptes-courants, 1.085 milliers d'euros de produits financiers sur les prêts accordés aux filiales dont 737 milliers d'euros de frais de SWAP refacturés aux filiales.
- De reprises de provision sur titres pour 920 milliers d'euros et risques pour 174 milliers d'euros.
- De dotations aux dépréciations sur actifs financiers pour 4.101 milliers d'euros.
- Les intérêts et charges assimilées pour 1.384 milliers d'euros.

3.15. Résultat exceptionnel

Les principaux éléments qui composent le résultat exceptionnel sont :

En charges :

- Des dotations aux amortissements dérogatoires pour 818 milliers d'euros
- De la valeur nette des immobilisations cédées pour 338 milliers d'euros.

En produits :

- Des reprises d'amortissements dérogatoires pour 948 milliers d'euros.

- Des produits de cessions d'immobilisations à hauteur de 823 milliers d'euros.

Les mouvements sur amortissements dérogatoires constituent un produit net de 130 milliers d'euros.

3.16. Engagements hors bilan.

3.16.1 En matière de cautions données

STEF s'est porté caution de certaines de ses filiales au titre de contrats de financements immobiliers. Ces cautions s'élèvent à 260.358 milliers d'euros au 31 décembre 2021.

3.16.2 En matière de cautions reçues

STEF reçoit des cautions douanières. Ces cautions s'élèvent à 2.058 milliers d'euros au 31 décembre 2021.

3.17. Situation fiscale

Depuis 1997, la société est tête de groupe d'intégration fiscale. Le Groupe fiscal se compose de 160 filiales.

Les conventions passées avec les filiales du groupe fiscal d'intégration mentionnent expressément qu'il n'y a pas d'obligation pour la société tête de groupe de reverser, pendant la période d'intégration comme en cas de sortie du groupe d'une filiale, les déficits fiscaux réalisés par cette dernière et utilisés par le groupe. De ce fait, la société n'a constaté aucune provision à ce titre.

La charge d'impôt au titre de l'intégration fiscale s'élève à 20.390 milliers d'euros, après imputation des crédits d'impôt. Le produit d'impôt correspondant à l'impôt versé par les filiales de STEF SA comme si elles avaient été imposées séparément s'élève à 25.538 milliers d'euros soit une économie d'impôt de 5.148 milliers d'euros.

Le solde de déficits utilisés par la société mère et potentiellement restituable aux filiales s'élève à 203,8 millions d'Euros.

En l'absence d'intégration fiscale, STEF SA (seule) a une charge d'impôt s'élevant à 342 milliers d'euros et des déficits reportables d'un montant de 36.201 milliers d'euros.

3.18. Effectifs

Les effectifs moyens de la société se répartissent comme suit :

	Permanents
Cadres	201
Hautes Maîtrises	4
Maîtrises	17
Employés	10
Total	232

Au titre de l'exercice précédent, les effectifs permanents étaient de 220.

3.19. Rémunération des organes d'administration

Les rémunérations nettes totales et les jetons de présence versés aux membres du Conseil d'Administration se sont élevés à 1.109 milliers d'euros en 2021 contre 1.415 milliers d'euros en 2020.

3.20. Situation au sein du groupe

STEF SA est l'entreprise qui établit les états financiers consolidés pour l'ensemble du Groupe.

3.21. Evénements post-clôture

Aucun événement significatif n'est survenu depuis le 31 décembre 2021.

RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE

AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES
(en euros)

DATE D'ARRETE	31.12.17	31.12.18	31.12.19	31.12.20	31.12.21
durée (mois) de l'exercice	12	12	12	12	12
I.Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	13 165 649	13 165 649	13 000 000	13 000 000	13 000 000
Nombre d'actions émises	13 165 649	13 165 649	13 000 000	13 000 000	13 000 000
Valeur nominale de l'action	1	1	1	1	1
Nombre d'obligations convertibles en actions					
II.Résultat global des opérations effectives					
Chiffre d'affaires hors taxes	15 507 911	17 139 892	18 100 821	18 776 801	17 811 476
Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	19 022 863	38 035 423	41 254 173	51 083 542	41 941 163
Impôts sur les bénéfices (crédit d'impôt maison-mère)	(1 521 794)	(3 949 171)	521 276	(4 697 973)	(5 075 658)
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	34 214 255	30 758 623	21 936 343	39 042 887	34 291 868
Montant des bénéfices distribués (net)	32 255 840	32 914 123	0	52 000 000	39 000 000
III.Résultat des opérations réduit à une seule action					
Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	1,56	3,19	3,13	4,29	3,62
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	2,60	2,34	1,69	3,00	2,64
Dividende versé à chaque action	2,45	2,50	0,00	4,00	3,00
IV.Personnel					
Nombre de salariés	205	220	215	220	232
Montant de la masse salariale	17 617 230	18 923 963	19 022 829	17 894 313	20 893 097
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux.... (Sécurité soc. oeuvres sociales)	10 433 398	10 772 710	11 447 435	11 600 656	11 697 192

STEF

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES
COMPTES CONSOLIDES**

Exercice clos le 31 décembre 2021

STEF

93, boulevard Malesherbes – 75008 Paris



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France



MAZARS
Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie
France

STEF

93, boulevard Malesherbes – 75008 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'Assemblée générale de la société STEF,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société STEF relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note *1.1 Référentiel comptable* de l'annexe des comptes consolidés qui expose le changement de méthodes comptables relatif à l'approbation par l'IASB en mai 2021 de la décision de l'IFRS IC qui porte sur la période de service à laquelle une société attribue un avantage pour un régime à prestations définies (IAS 19).

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation de la valeur recouvrable des actifs immobilisés (y compris écarts d'acquisition) *(Note 13.4 de l'annexe aux comptes consolidés)*

Description du risque :

Au 31 décembre 2021, les actifs immobilisés sont constitués des éléments suivants :

- Ecarts d'acquisition (282 millions d'euros) ;
- Autres immobilisations incorporelles (15 millions d'euros) ;
- Immobilisations corporelles y compris Droit d'utilisation au titre des contrats de location (1 625 millions d'euros) correspondant notamment aux plateformes et entrepôts, matériels de transport et navires.

Le Groupe examine de manière régulière si ses immobilisations incorporelles et corporelles ne sont pas soumises aux indices de perte de valeur décrits en note 13.4 de l'annexe, et le cas échéant, réalise des tests de perte de valeur.

Le Groupe réalise par ailleurs annuellement, un test de perte de valeur des écarts d'acquisition, des éléments incorporels à durée de vie indéterminée selon les modalités décrites dans la note 13.4 de l'annexe ou dès qu'un indice de perte de valeur est identifié. Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur recouvrable des actifs immobilisés testés ou d'une 'Unité Génératrice de Trésorerie' (ci-après « UGT ») est inférieure à leur valeur nette comptable.

Cette valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité, et sa juste valeur nette des coûts de vente. La détermination de la valeur recouvrable repose sur des calculs de flux de trésorerie futurs actualisés visant à déterminer la valeur d'utilité des UGT. Ces calculs requièrent des jugements importants de la direction, notamment sur l'établissement des prévisions ainsi que sur le choix des taux d'actualisation et de croissance sur le long terme retenus.

Par exception, pour l'UGT Maritime, la valeur de marché des navires à dires d'experts est utilisée comme valeur terminale.

Dans ce contexte, nous avons considéré l'évaluation de la valeur recouvrable des actifs immobilisés (y compris les écarts d'acquisition) comme un point clé de l'audit, du fait de l'importance de ces actifs au bilan et du recours élevé au jugement de la direction qu'implique cette évaluation, notamment sur l'établissement des prévisions ainsi que sur la détermination des taux d'actualisation et de croissance sur le long terme retenus.

Notre réponse au risque :

Nos travaux ont consisté, en premier lieu, à revoir le caractère raisonnable des indicateurs de perte de valeur retenus par le Groupe et à apprécier en conséquence l'étendue des tests réalisés sur l'exercice. Pour les tests visant à déterminer la valeur d'utilité des UGT, nos travaux ont consisté à :

- contrôler l'exhaustivité des éléments composant la valeur comptable des UGT testées et la cohérence de ces éléments avec la façon dont les projections des flux de trésorerie ont été déterminées pour calculer la valeur d'utilité ;
- évaluer la cohérence des projections de flux de trésorerie avec les dernières estimations de la direction telles qu'elles ont été présentées au conseil d'administration ;
- apprécier, avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, la cohérence et le caractère raisonnable des hypothèses retenues par rapport aux données économiques du secteur notamment en ce qui concerne les taux de croissance et les taux d'actualisation (WACC) ;
- analyser le caractère approprié des informations fournies dans la note 13.4 de l'annexe aux comptes consolidés notamment sur les analyses de sensibilité de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition et des actifs corporels et incorporels à une variation des principales hypothèses retenues ;
- pour les actifs de l'UGT Maritime, dont la valeur terminale est déterminée sur la base de la valeur de marché des navires, nos travaux ont consisté à obtenir les rapports d'évaluation de ces actifs et d'apprécier la compétence et l'objectivité des experts ayant été sollicités pour conduire ces évaluations ;
- apprécier le caractère approprié de l'information financière donnée dans la note 13.4 de l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article

L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président Directeur Général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société STEF par l'Assemblée générale du 22 juin 1994 pour le cabinet KPMG S.A. et du 18 décembre 1997 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2021, le cabinet KPMG S.A. était dans la 27^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la 24^{ème} année, dont 23 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France

telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 4 avril 2022

KPMG S.A.

Courbevoie, le 4 avril 2022

MAZARS

Jérémie Lerondeau

Associé

Anne-Laure Rousselou

Associée

STEF

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES
COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2021

STEF

93 boulevard Malesherbes - 75008 PARIS



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

MAZARS
Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie
France

STEF

93, boulevard Malesherbes – 75008 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'Assemblée générale de la société STEF,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société STEF relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note *2.10 Engagements en matière de départs à la retraite* de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'application de la mise à jour par le Collège de l'ANC de la recommandation n°2013-02 du 7 novembre 2013, relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires et ayant introduit un choix de méthodes pour la répartition des droits à prestation pour les régimes à prestations définies. L'impact de ce changement de méthode comptable est présenté dans la note *3.4 Tableau des dépréciations et provisions* de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participations

(Notes 2.3, 3.3 et 3.4 de l'annexe aux comptes annuels)

1- Description du risque :

Au 31 décembre 2021, les titres de participation, figurent au bilan pour un montant net de 513 628 milliers d'euros, soit 37% du total de l'actif.

Les titres de participation sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition y compris les honoraires et frais d'actes liés à l'acquisition des titres.

Lorsque la valeur d'utilité des titres de participation, appréciée titre par titre, est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée pour ramener les titres de participation à leur valeur d'utilité.

Comme indiqué dans la note 2.3 de l'annexe aux comptes annuels, la valeur d'utilité des titres de participation est estimée par la direction sur la base de la quote-part d'actif net comptable des entités concernées à la clôture de l'exercice. Il est également tenu compte dans cette appréciation des perspectives d'activité, de rentabilité et des plus-values latentes immobilières.

L'estimation de la valeur d'utilité des titres requiert par conséquent l'exercice du jugement de la Direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées, éléments qui peuvent correspondre, selon les cas, à des éléments historiques (les capitaux propres) ou à des éléments prévisionnels (perspectives d'activité et de rentabilité et plus-value latentes immobilières).

Compte tenu de la matérialité des titres de participation au bilan et des incertitudes inhérentes aux hypothèses utilisées dans l'évaluation de la valeur d'utilité, nous avons considéré l'évaluation de la valeur d'utilité des titres de participation comme un point clé de notre audit.

2- Notre réponse au risque :

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation, nos travaux ont consisté principalement à :

- apprécier si la méthodologie retenue par la Direction pour déterminer la valeur d'utilité de chaque titre de participation est justifiée au regard de la nature et de l'activité de l'entité détenue ;
- pour les évaluations faisant uniquement référence au niveau de la quote-part d'actif net comptable, vérifier que les montants retenus concordent avec les comptes des entités et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres reposent sur une documentation probante ;

- pour les évaluations reposant sur des plus-values latentes immobilières, vérifier l'exactitude arithmétique du calcul des plus-values latentes, obtenir et examiner la documentation et/ou la méthodologie retenue par la Direction pour déterminer le prix de marché du bien immobilier ;
- le cas échéant, pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels autres que les plus-values latentes immobilières (perspective d'activité et de rentabilité), apprécier le caractère raisonnable des hypothèses retenues ;
- apprécier le caractère approprié des informations fournies dans les notes 2.3, 3.3 et 3.4 de l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité

avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président Directeur Général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société STEF par l'Assemblée générale du 22 juin 1994 pour le cabinet KPMG S.A. et du 18 décembre 1997 pour le cabinet MAZARS.

Au 31 décembre 2021, le cabinet KPMG S.A. était dans la 27^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet MAZARS dans la 24^{ème} année, dont 23 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification,

les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le

cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 4 avril 2022

Courbevoie, le 4 avril 2022

KPMG S.A.

MAZARS

Jérémie Lerondeau

Anne-Laure Rousselou

Associé

Associée